

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.

Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

SOMMAIRE : La situation économique de la Belgique (novembre 1939). — Législation économique. — Statistiques.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE DE LA BELGIQUE

(Novembre 1939.)

I. — APERÇU GÉNÉRAL.

Avant d'aborder la discussion du budget des voies et moyens et des projets de loi d'impôts qui en font, en quelque sorte, partie intégrante, la Chambre a entendu, au début de décembre, une déclaration du Premier Ministre, qui a vivement insisté sur le danger qu'il y aurait à laisser se développer un sentiment de sécurité sur le plan militaire pour n'accorder d'attention qu'aux problèmes économiques. « Il n'est pas permis de nier à ce point l'évidence », a dit le Premier Ministre. « Le problème dont dépend en ce moment la vie ou la mort du pays, le péril auquel il a à faire face n'est pas d'ordre économique : il est d'ordre politique et militaire.

» Ceci soit dit non pour sous-évaluer le facteur économique et l'ampleur des difficultés que nous rencontrons sur ce terrain, mais parce qu'il y a en tout cela un ordre d'importance et d'urgence. A ce double point de vue, la préoccupation dominante doit être de conserver à notre pays sa position d'indépendance et d'assurer la défense nationale.

» On a beau dire que l'économique passe d'abord parce que le pays n'entretiendra ses troupes sous les armes et ne fera face aux dépenses de la mobilisation qu'à la condition de trouver dans le produit de son travail les ressources indispensables. Sans doute, dans un monde où l'ordre chronologique correspondrait aux exigences de la logique, où les événements s'enchaîneraient comme les arguments dans un raisonnement

bien fait, l'on devrait et l'on pourrait commencer par ranimer l'économie du pays, par faire couler la prospérité à pleins bords; après quoi, on restaurerait définitivement les finances par un prélèvement modéré sur le superflu de la richesse ainsi créée à profusion; enfin, on organiserait la défense nationale en dépensant largement et... alors seulement le danger paraîtrait à nos frontières.

» Est-ce notre faute si ce n'est pas ainsi que vont les choses? Les problèmes se posent tous à la fois. Le danger est là. C'est maintenant qu'il faut y parer. Tout en essayant de préparer, dans la mesure où nous le pouvons, un meilleur avenir économique, il faut pourvoir immédiatement à notre sécurité et, jour par jour, payer ce qu'elle coûte. Il faut payer sur notre revenu d'abord, sur notre capital ensuite. Car, mettant les choses au mieux, nous savons que le pays y laissera de sa substance; mais mieux vaut donner une livre de sa chair que de perdre la vie. »

C'est donc sous l'aspect des dépenses considérables qu'imposera le maintien en état de notre appareil défensif, qu'il faut envisager la situation, en se pénétrant de l'idée qu'elle ne se changera pas, en mieux, d'ici longtemps, et il faut bien se résoudre, quoi qu'il en coûte, de résoudre dans le plus bref délai et au mieux le problème financier. Cette situation appelle des sacrifices fiscaux d'abord, le recours à l'emprunt ensuite.

Mais si le financement de notre mobilisation doit être au tout premier plan des préoccupations gouvernementales, il va de soi que l'importance des problèmes économiques ne peut être méconnue. Qu'a-t-il été fait dans ce domaine depuis que la situation internationale s'aggravant rapidement, le conflit apparaissait comme inévitable?

L'ampleur des difficultés et la complexité des problèmes à résoudre mettaient le gouvernement devant une situation sans précédent. L'attention devait se porter à la fois sur les stocks et les prix, l'approvisionnement du pays en matières premières, l'industrie, l'agriculture et éventuellement le ravitaillement et le rationnement de la population.

Le gouvernement a pris immédiatement une série de mesures économiques, qu'il a progressivement complétées et qui nécessiteront encore de nombreux et importants aménagements.

Le 7 septembre, le gouvernement obtenait des Chambres le vote d'une loi donnant au Roi des pouvoirs extraordinaires jusqu'au jour de la remise de l'armée sur pied de paix. Respectueux du système parlementaire, le gouvernement n'a demandé ces pouvoirs, qui couvrent tout le domaine financier et économique, que pour le cas d'urgence et il n'en a usé, jusqu'à présent, qu'avec la plus grande modération. Des pouvoirs spéciaux étaient également accordés au Roi pour le Congo et le Ruanda-Urundi. En vertu de ces pouvoirs, le Roi est autorisé à prendre toute mesure qui normalement devrait être portée par une loi.

Le même jour, et en vue de faire face aux dépenses résultant des diverses mesures extraordinaires imposées par les événements internationaux, les Chambres étaient appelées à voter un crédit spécial de 2 milliards de francs pour faire face aux besoins nouveaux.

Il fallait veiller immédiatement à ce que les lacunes éventuelles de l'approvisionnement en produits de première nécessité soient comblées. D'où diverses mesures pour que le pays dispose en permanence de stocks importants; tel est notamment le cas des viandes congelées, pour lesquelles tout importateur est tenu de posséder, aux endroits déterminés par le Ministre des Affaires économiques et des Classes moyennes, un stock représentant 20 p. c. du contingent qui lui est attribué semestriellement (1). Parallèlement, l'exportation d'un grand nombre de marchandises a été subordonnée à la production préalable d'une autorisation spéciale; tel est notamment le cas pour la plupart des animaux domestiques vivants, les produits de l'élevage, les fourrages, les engrais, les céréales, les cafés, le cacao, les fruits et légumes, les sucres, les laines, le caoutchouc, l'importation et le

(1) Arrêté royal du 9 août 1939.

transit des mêmes marchandises étant en outre soumis à licence (2).

Des données statistiques relatives aux réserves existant dans le pays étaient indispensables pour assurer l'efficacité de ces mesures. C'est pourquoi des recensements de stocks ont été organisés pour certaines denrées et marchandises d'usage le plus courant. Ces recensements seront renouvelés tous les mois (3).

Afin de prévenir et de réprimer les abus dans le commerce de certaines denrées ou marchandises, le Ministre des Affaires économiques et des Classes moyennes et le Ministre du Ravitaillement ont désigné les marchandises qu'il est défendu de soustraire à la circulation (4).

Une politique économique adéquate exigeant une politique attentive des prix, on ne pouvait désormais permettre un libre jeu absolu à la loi de l'offre et de la demande, qui risquait de provoquer une envolée désordonnée des prix et partant des rémunérations qui sont liées à ceux-ci. Il convient avant tout de maintenir un équilibre de prix avec l'étranger afin de garder notre potentiel de concurrence. L'arrêté-loi du 9 septembre interdit de vendre ou d'offrir en vente sur le marché national des produits à un prix supérieur au « prix normal » (5). Un arrêté ministériel du 19 septembre fixe le prix de vente du froment indigène à 135 francs par quintal métrique. En outre, en matière de prix, un arrêté-loi du 10 novembre permet aux ministres compétents d'exiger la justification des prix de gros ou de détail.

En ce qui concerne le commerce extérieur, nous avons signalé plus haut que l'importation, le transit et l'exportation de certaines marchandises étaient soumis à la production préalable d'une autorisation spéciale.

Afin de pourvoir au remplacement éventuel d'unités perdues de notre flotte de commerce, qui a à remplir une tâche particulièrement importante en temps de guerre, il a été créé une organisation d'assurances mutuelles contre les risques de guerre, l'*Amarig* (6). La police de cette organisation, auprès de laquelle tous les navires sous pavillon belge, y compris la flotte de pêche, sont obligatoirement assurés, couvre les risques dits de guerre, que les polices ordinaires excluent du bénéfice de l'assurance.

Dans le but d'accélérer les décisions et les mesures d'exécution en matière de placement et de chômage, les attributions confiées au Conseil général et au

(2) Arrêtés royaux des 25, 28, 30 août, 1^{er} septembre 1939; arrêtés ministériels des 4 et 7 septembre 1939; loi du 7 septembre 1939; arrêté royal du 9 septembre 1939; arrêtés ministériels du 15 septembre 1939; arrêté royal du 18 septembre 1939; arrêté ministériel du 18 septembre 1939; arrêtés royaux des 25 et 29 septembre 1939; arrêtés ministériels des 29 septembre et 10 octobre 1939; arrêté royal du 10 novembre 1939.

(3) Arrêté royal du 22 septembre 1939. Arrêtés ministériels des 2, 4, 31 octobre et 25 novembre 1939.

(4) Arrêté ministériel du 23 novembre 1939. Cf. également arrêté royal du 17 octobre 1939.

(5) Arrêtés ministériels des 27 septembre, 27 octobre et 14 novembre 1939.

(6) Arrêté-loi du 9 septembre 1939. Arrêté royal du 21 septembre 1939. Arrêté-loi du 27 octobre 1939.

(7) Arrêtés royaux des 7 et 8 août 1939; arrêté ministériel du 26 août 1939; décision du Conseil des Ministres du 28 août 1939; arrêté royal du 18 septembre 1939.

Comité de direction de l'Office national du Placement et du Chômage ont été suspendues et sont exercées par le Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale. Le Comité de direction est toutefois maintenu en fonctions comme organe consultatif (7). Les pouvoirs publics et les établissements d'utilité publique ont été autorisés à occuper obligatoirement les chômeurs à des travaux publics, pendant cinq heures par jour et moyennant une allocation supplémentaire de 5 francs (8).

Le problème des étrangers en Belgique a retenu également l'attention. Le 15 septembre, il a été procédé à un recensement général des étrangers et le 25 novembre, un arrêté royal a été promulgué, portant réglementation de l'activité professionnelle des étrangers. Dans un même ordre d'idées, il convient de mentionner que l'effectif des travailleurs étrangers occupés dans les mines de charbon ayant pris des proportions excessives, le gouvernement a pris certaines mesures pour ramener à l'industrie charbonnière un plus grand nombre de travailleurs nationaux, notamment en affectant une partie du crédit destiné au paiement des indemnités et allocations de chômage, à l'octroi de subsides aux employeurs de l'industrie charbonnière qui embauchent des chômeurs complets, indemnisés, en vue de leur réadaptation professionnelle (9).

Dans les conjonctures actuelles, la politique agraire revêt une importance toute particulière. Une des décisions les plus importantes prises dans ce domaine est certes celle du 23 septembre, relative à l'extension de certaines cultures. Un arrêté de cette date prescrit une extension obligatoire des cultures, de 50 p. c. pour le froment, de 40 p. c. pour le seigle, de 20 p. c. pour les betteraves et de 30 p. c. et 10 p. c., selon les régions, pour les pommes de terre. Un arrêté ultérieur (10) prévoit certaines exemptions à concurrence de 15 p. c. de la superficie totale imposée à la commune où l'exemption est accordée. Au cas où les exemptions dépassent ces limites, il y a lieu à compensation dans la mesure où ces limites sont dépassées.

Des mesures ont été prises en ce qui concerne la mouture du grain de froment, afin d'assurer la production d'une farine contenant la totalité des substances dont se compose le grain. Le gouvernement a, en outre, interdit d'employer le froment dans l'alimentation des animaux et toute vente de froment indigène doit se faire à l'intervention de l'Office national des Débouchés agricoles et horticoles, dans des formes prescrites (11).

La mobilisation partielle de l'armée a posé, d'autre part, un grand nombre de problèmes importants, qui

devaient être résolus sur-le-champ. Dès le 23 août, le gouvernement avait prévu des mesures à prendre éventuellement pour indemniser les propriétaires et locataires des terrains occupés militairement. Alors que la procédure existante ne permet pas d'entrer en possession d'un immeuble avant un laps de temps de trois mois, l'arrêté royal du 23 août autorise le Ministre de la Défense nationale à occuper en location, pour une durée d'un an, les terrains nécessaires à l'installation des moyens de défense. En matière de réquisitions, des difficultés surgirent, surtout en matière agricole, certains agriculteurs rencontrant des difficultés à rentrer les récoltes. Le gouvernement y a pourvu en instituant dans chaque province une « Commission d'arbitrage agricole en matière de réquisitions civiles », qui est compétente pour toutes les contestations qui lui sont soumises de commun accord par les parties en cause (12). Des mesures spéciales furent également édictées pour parer au manque de main-d'œuvre agricole (13).

Il convient de rappeler ici un certain nombre d'arrêtés pris en marge de la mobilisation; nous citons :

Un arrêté-loi relatif à la simplification de la procédure de paiement des réquisitions militaires (14).

Un arrêté royal fixant le taux des indemnités aux familles des militaires soldés, rappelés ou maintenus sous les drapeaux (15).

Un arrêté royal fixant les prix de location journalière des chevaux et véhicules réquisitionnés et les honoraires ou indemnités du personnel éventuellement requis (16).

Un arrêté-loi subordonnant, pour ce qui concerne les carburants, l'exercice du droit de réquisition des autorités civiles, au visa préalable des autorités militaires.

Un arrêté royal fixant le montant des indemnités dues pour les prestations de logement et, le cas échéant, de nourriture, requises en faveur des réfugiés et un arrêté ministériel de la même date fixant le montant des indemnités à payer aux habitants pour le logement et, le cas échéant, pour la nourriture des fonctionnaires, employés et agents des administrations publiques.

Dès la première alerte, le Département du Ravitaillement et des Secours civils a été appelé à l'activité (17). Ce département a déterminé la réglementation de la distribution des denrées en cas de difficultés d'approvisionnement du pays et préparé les cartes de ravitaillement (18).

Par ailleurs, pour tenir compte de la situation nouvellement créée, on prépare enfin la réorganisation du Ministère des Affaires économiques, en s'inspirant des meilleures réalisations à l'étranger. Le gou-

(7) Arrêté royal du 2 septembre 1939; arrêté ministériel du 13 novembre 1939.

(8) Arrêtés-lois des 30 septembre et 28 octobre 1939; arrêté ministériel du 30 octobre 1939.

(9) Arrêtés royaux des 2 septembre et 24 novembre 1939.

(10) Arrêté ministériel du 5 octobre 1939.

(11) Arrêtés-lois des 22 et 23 septembre 1939; arrêté ministériel du 23 septembre 1939.

(12) Arrêté ministériel du 27 août 1939.

(13) Arrêté royal du 29 août 1939.

(14) Arrêté-loi du 29 septembre 1939.

(15) Arrêté royal du 27 octobre 1939.

(16) Arrêté royal du 14 octobre 1939.

(17) Arrêté ministériel du 28 août 1939; deux arrêtés royaux du 1er septembre 1939; arrêtés royaux du 2 et du 22 septembre 1939.

(18) Arrêté-loi du 9 novembre 1939; arrêté ministériel du 10 novembre 1939.

vernement examine parallèlement les moyens à mettre en œuvre pour assurer la coordination de ses diverses activités, notamment par la réorganisation de l'Office des approvisionnements, rattaché originairement au Ministère de la Défense nationale.

Plusieurs services nouveaux sont créés ou mis en activité. Ce sont : le Service de la Pêche maritime (19); l'Office national des transports par eaux intérieures (20); l'Office national des transports automobiles (21); le Comité mixte des transports maritimes (22).

La préoccupation du gouvernement de donner à l'examen des questions économiques la plus grande importance, est confirmée par l'initiative qu'il a prise, au début de décembre, de réunir un certain nombre de délégués des organisations patronales et ouvrières pour que puissent être discutés, en présence du Premier Ministre, du Ministre des Affaires économiques et du Ministre du Travail, les moyens propres à stabiliser les conditions de rémunération des travailleurs, ainsi que cela s'est fait en Angleterre et en France. Il s'agit d'éviter les à-coups résultant des brusques fluctuations des conditions de production, dues principalement à l'état de guerre.

Cet examen doit entraîner l'étude du problème des prix, du fonctionnement des conventions collectives de salaires, de l'index, de l'adaptation de la législation sociale.

Il est entendu que, dans l'esprit du gouvernement, il s'agit de mesures temporaires et exceptionnelles.

On le voit, la guerre qui sévit à nos frontières a imposé une lourde tâche à nos dirigeants, et si les problèmes politiques, militaires et financiers sont au premier plan de leurs préoccupations, ils ne négligent nullement les problèmes économiques.

Ceux-ci, du reste, sont loin d'être tous résolus. Certains, même, n'ont pas encore été abordés franchement. De plus, dans des circonstances aussi particulières que celles que nous traversons, il faut bien admettre qu'aucune solution n'est jamais définitive. Des corrections, nécessitées par des états de faits nouveaux, des retouches, des mises au point sont inévitables.

L'action du gouvernement, sur le plan économique, devra donc se poursuivre et s'intensifier. L'économie de guerre dans laquelle nous avons dû entrer malgré nous, comporte l'acceptation d'une discipline qui s'impose aux producteurs comme aux consommateurs. Les mesures législatives édictées jusqu'à présent, et que nous venons de rappeler, sont certes appréciables, mais sans nul doute encore insuffisantes.

L'exemple des autres pays — tant neutres que belligérants — est là qui confirme que l'on ne peut abandonner, dans la conjoncture actuelle, une nation au libre jeu des forces qui conditionnent en temps normal l'économie d'un pays. Les contrôles sont nécessaires. Ils doivent être acceptés, au moins temporairement et sous la condition qu'ils seront levés quand les circonstances se seront modifiées et cesseront de les rendre indispensables.

* * *

Quant à l'effort financier qui attend le pays, après les très lourds sacrifices qu'il a déjà consentis antérieurement, on peut le mesurer lorsque l'on sait que si l'état de choses actuel doit se prolonger jusqu'à la fin de l'année prochaine, le gouvernement estime que, compte tenu du coût de la mobilisation, des besoins du budget extraordinaire et de la diminution des recettes due à la situation présente, c'est un total de 8 à 9 milliards de francs dont il faudra assurer le financement, en plus du montant du budget ordinaire normal.

Nous résumons, au chapitre des finances publiques, les mesures que le Ministre des Finances a proposées pour couvrir ces besoins.

Il n'est pas sans intérêt, nous semble-t-il, au moment où de grands sacrifices sont demandés pour assurer la défense du pays, de jeter un coup d'œil sur ce qui a été fait ailleurs et notamment dans les pays belligérants. Sans doute, et heureusement, la situation n'est pas identique, mais les analogies ne manquent pas et les enseignements qu'on en peut tirer ne sont pas sans valeur.

En ce qui concerne la *Grande-Bretagne*, le Chancelier de l'Échiquier a donné récemment quelques précisions sur le coût de la guerre. Depuis le début des hostilités, les dépenses budgétaires prévues ont été augmentées de 900 millions de livres. Actuellement, l'Etat anglais dépense 7 millions par jour, contre 4,5 millions avant le début des hostilités, pendant la période d'exécution intensive du programme de réarmement, et moins de 3 millions l'année précédente. Les nécessités du Trésor devant aller en augmentant à mesure que la guerre prendra de l'extension, le premier budget de guerre, se clôturant fin mars de l'année prochaine, s'élève à 1.935 millions de livres. Sir John Simon a fait valoir que 995 millions seraient levés par l'impôt au cours de l'année fiscale et 940 millions par voie d'emprunt.

A cette fin, de nombreuses majorations d'impôts ont été votées, comportant en même temps un abaissement des exonérations à la base. Citons notamment que l'*income-tax*, qui a été fixé à 5 shillings 6 pence par livre ou 27,50 p. c., est porté à 7 sh. par livre ou 35 p. c. pour le semestre couvrant la période d'oc-

(19) Arrêté royal du 23 août 1939.

(20) Arrêté ministériel du 29 août 1939; arrêté royal du 4 octobre 1939.

(21) Arrêté ministériel du 2 septembre 1939.

(22) Arrêté royal du 27 octobre 1939; arrêté ministériel du 27 octobre 1939.

tobre 1939 à mars 1940 et à 7 sh. 6 ou 37,50 p. c. pour l'année fiscale qui commence le 1^{er} août 1940. Ajoutons que le taux de 7 sh. est le plus élevé qui ait été atteint, et dépasse de 1 sh. le taux en vigueur à la fin de la grande guerre. Les recettes supplémentaires prévues pour l'année prochaine, à la suite des remaniements de la loi fiscale, sont de £ 140 millions pour l'*income-tax*, de £ 8 millions pour la *super-tax* et de £ 6 millions pour les droits de succession.

Pour les besoins immédiats, le Parlement a accordé au début des hostilités des crédits s'élevant à £ 500 millions, à couvrir en partie par des prélèvements sur le Fonds d'égalisation des changes et en partie sur l'or de la Banque d'Angleterre.

Des mesures ont été prises pour placer toutes les opérations de change sous l'autorité directe du gouvernement. C'est ainsi que l'or de la Banque d'Angleterre a été transféré au Trésor et qu'un contrôle sévère des changes a été instauré. En plus, il a été décrété que, dorénavant, il est interdit de conserver des avoirs en certaines devises désignées, notamment en dollars, florins, francs belges et suisses, couronnes scandinaves, sauf autorisation spéciale. Tous les avoirs britanniques en devises étrangères ont été réquisitionnés pour le compte du Trésor.

Jusqu'à ce jour, le gouvernement britannique n'a procédé à aucune opération sur le marché de l'argent à long terme. Récemment, le Chancelier de l'Échiquier a inauguré la campagne pour la mobilisation de la petite épargne par l'annonce d'une nouvelle émission de *Saving Certificates* et d'une émission de *National Defence Bonds* à 3 p. c. Les conditions actuelles du marché ne sont cependant pas encore favorables au placement d'un grand emprunt à long terme, puisque, sur la base des cotations en bourse à fin novembre, le rendement du *War Loan* 3 1/2 p. c. s'élevait encore à 3 3/4 p. c.

Ainsi que l'indiquent les chiffres relatifs aux adjudications de certificats de trésorerie, le Trésor britannique a largement financé ses dépenses par l'émission de *tap bills*. Pendant le mois de novembre cependant, le total du *tap issue* n'a que peu changé dans l'ensemble, et les besoins ont été couverts plus largement par le *tender*, ainsi que l'indique le tableau ci-dessous :

	TENDER	TAP
	(millions de £)	
2 septembre	500	618
30 septembre	510	677
28 octobre	561	702
25 novembre	665	680

Dans la seconde quinzaine de novembre, le *tender-issue* augmenta de £ 35 millions par semaine, avec — le 17 novembre — un montant maximum de

65 millions, le plus haut chiffre qui ait jamais été atteint depuis la précédente guerre. Cependant, la diminution des *tap-bills* semble indiquer que l'expansion du mois de novembre surpasse les besoins courants.

En France, la mobilisation des réserves financières du pays s'est effectuée avec un minimum de perturbations grâce à la stabilité qui a caractérisé non seulement le marché de l'argent français, mais également l'ensemble des finances publiques et privées.

Le gouvernement a pris un ensemble de mesures techniques en vue d'organiser les finances du temps de guerre.

Tout d'abord l'établissement et l'organisation du contrôle des changes (23). Ce contrôle s'inspire de la nécessité de conserver sur le territoire national toutes les ressources disponibles et d'empêcher l'enrichissement privé sur le malheur public par la spéculation contre la monnaie nationale. Dès lors, tous les ressortissants nationaux ont été invités à faire connaître les montants des avoirs étrangers dont ils disposent. Le contrôle n'implique cependant pas la remise à l'Etat de ces avoirs étrangers, seules les devises provenant des revenus de ces avoirs doivent être remises à l'office des changes qui centralisera dorénavant le commerce des devises. Ici les mesures françaises diffèrent des dispositions prises en Angleterre, où tous les avoirs étrangers doivent obligatoirement être cédés au Trésor. En outre, toutes les opérations relatives au commerce de l'or ont été subordonnées entièrement à l'autorisation de la Banque de France.

En matière d'impôts, il y a lieu de signaler le décret du 9 septembre limitant les bénéfices exceptionnels réalisés par les entreprises industrielles ou commerciales grâce à la mobilisation. Il ne s'agit toutefois que des marchés passés pour plus de fr. 500.000 au cours d'un an. En outre l'impôt additionnel extraordinaire de 2 p. c. sur le revenu, introduit en novembre 1938 en vertu du programme d'assainissement financier, sera porté à 4 p. c. à partir du 1^{er} janvier prochain. Dans des cas particuliers, ce chiffre sera porté à 15 p. c., notamment pour ceux qui n'ont pas accompli de service militaire.

Le financement de la guerre se fait surtout au moyen de l'émission sur le marché à court et à moyen terme, en premier lieu par l'élargissement de la base d'émission des bons d'armement qui, on le sait, constituent l'élément essentiel pour le financement du budget. Un comité d'armement comprenant notamment des personnalités du monde scientifique, écono-

(23) Douze décrets et arrêtés en date du 9 septembre 1939 et publiés au *Journal Officiel* du 10 septembre 1939; deux arrêtés d'application en date des 12 et 13 septembre 1939; publiés au *Journal Officiel* du 14 septembre; un décret du 9 septembre 1939 relatif aux avoirs à l'étranger; publié au *Journal Officiel* du 17 septembre 1939; une série de décrets rectificatifs, parus au *Journal Officiel* du 17 septembre 1939.

mique et financier est chargé de la propagande qui est faite, en particulier, par voie d'affiches dans les établissements particuliers et chez les commerçants.

L'ouverture de la propagande en faveur des bons d'armement fut accompagnée d'un aménagement de la dette à court terme. Les bons ordinaires du Trésor à six et à douze mois seront appelés dorénavant « Bons d'armement », tandis que les bons de la défense nationale à dix-huit mois, émis par la Caisse Autonome de la Défense Nationale ne seront plus émis. Cette mesure s'imposait pour centraliser aux mains du Trésor toutes les ressources nécessaires à la défense du pays.

Quant aux taux d'intérêt, ceux-ci ont été adaptés au niveau actuel du marché: ils sont actuellement de 2 1/2 p. c. pour les titres à six mois et de 3 p. c. pour les bons à un an. Après la suppression de l'émission des bons à dix-huit mois, le marché français offre les possibilités de placement suivantes: les bons ordinaires du Trésor de 75 à 105 jours, les bons d'armement à six mois, un an et deux ans, et enfin les anciens bons de la défense nationale à trois ans, dont le taux a été porté à 4 p. c. par un décret du 30 septembre.

C'est aux bons d'armement national qu'est dévolu le rôle qu'ont joué les bons de la défense nationale au cours de la guerre mondiale. La propagande intensive devra développer la circulation de ces bons dans les mois à venir. En outre, l'Etat prend toutes les mesures possibles pour faire employer ces titres comme moyen de paiement, admettant notamment que le dédommagement pour les réquisitions et les commandes de l'Etat soit payé au moyen de ces bons en remplacement des billets de banque.

Il y a lieu de signaler enfin qu'un décret du 1^{er} septembre a mis à la disposition du Trésor des avances de la Banque de France jusqu'à concurrence de 25 milliards de francs et des avances de la Banque d'Algérie jusqu'à concurrence de 1 milliard. A la dernière situation de la Banque de France en date du 28 décembre, le montant effectif de ces avances était de 14,2 milliards de francs.

Suivant les déclarations du D^r Funck, le financement de la guerre en *Allemagne*, se fait sur les bases suivantes: pas d'inflation, pas de déflation, contrôle strict des prix et des rémunérations et de lourds impôts sur les bénéfices exceptionnels de guerre.

Dans le domaine fiscal, il y a lieu de signaler l'augmentation de 50 p. c. pour le temps de guerre de l'impôt sur les revenus; notons que les sociétés anonymes ne sont pas astreintes à l'impôt sur le revenu mais seulement à l'impôt sur les collectivités qui n'a pas encore été augmenté.

Une contribution additionnelle a été imposée aux provinces et communes du Reich. Pour les provinces, ce *Kriegsbeitrag* est de 15 p. c. de la part qui leur revient dans les impôts sur les revenus, sur les col-

lectivités et sur le chiffre d'affaire. Pour l'ensemble des communes, la contribution mensuelle de guerre est de 2,5 à 5 p. c. de l'impôt foncier (soit 30 à 60 p. c. l'an), 7,5 p. c. de l'impôt professionnel (90 p. c. l'an), et 10 p. c. de l'impôt civil (120 p. c. l'an). Les recettes prévues de ce chef sont de 250 millions de RM. pour le *Kriegsbeitrag* des provinces et de 1.250 millions pour la contribution spéciale des communes.

Ces augmentations ont été introduites bien que les charges de la fiscalité avaient doublé depuis 1933 et que l'Etat absorbe la presque totalité de l'épargne mensuelle. Notons que ceci a été possible grâce à un contrôle sévère des devises et à l'interdiction de procéder à des émissions de titres sans autorisation spéciale, qui ont mis toute l'épargne en voie de formation à la merci de l'Etat. Le gouvernement manifeste l'intention de ne pas admettre cette fois le principe de la guerre 1914-1918, suivant lequel le financement de la guerre devait se faire par l'emprunt à long terme afin de répartir sur les générations à venir les lourdes charges du conflit.

Pour bien comprendre le financement des dépenses actuelles de l'Etat, il convient de se reporter au moment de l'inauguration du nouveau plan financier (24), lorsque, pour remédier notamment au manque de numéraire, et l'Etat restant inébranlablement décidé de ne pas procéder à une inflation monétaire, le Reich institua les bons d'impôt (*Steuergutscheine*) qui jouaient le double rôle de bons du trésor et de moyens de paiement. Ce système n'est cependant pas resté longtemps en vigueur. Les nouvelles circonstances créées par la guerre montraient qu'il fallait l'abandonner. C'est chose faite depuis le 1^{er} novembre. Grâce à la nouvelle loi sur la Reichsbank, le financement des dépenses non couvertes par les recettes normales du Reich se fait pour le moment par le moyen d'émission de traites sur le trésor (*Reichsschatzwechsel*) et de bons du trésor (*Reichsschatzanweisungen*), ces derniers ne portant pas d'intérêt.

C'est à la *Deutsche Industrie Bank* et à la *Effa* qu'incombe le financement des industries qui ont été autorisées par les autorités à demander des crédits. L'emploi des bons d'impôts pour les remises entre entreprises industrielles est toujours permis.

L'émission des bons d'armement (*Wehrmachtverpflichtungsscheine*) introduits au début de la guerre pour couvrir les dépenses des armées a été limitée au plafond de RM. 500 millions.

Aux *Pays-Bas*, la mobilisation permanente des armées de terre et de mer entraîne aussi des dépenses considérables. Celles-ci sont estimées, en moyenne, à 1,7 million de florins par jour et ont été financées jusqu'ici par le placement de certificats de trésore-

(24) Cf. *Bulletin d'Information et de Documentation*: avril 1935, page 316.

rie. Du 1^{er} septembre au 23 novembre, les situations du Trésor indiquèrent une augmentation progressive du montant global des billets du Trésor qui passe de 98 millions à 300,8 millions de florins entre les dates précitées. Le total de la dette flottante s'élève actuellement à environ 480 millions de florins.

Situation du Trésor.

DATES	Solde créditeur à la Netherland-sche Bank	BONS DU TRÉSOR EN CIRCULATION		
		Effets du Trésor	Billets du Trésor	
			Total	placés directement à la Netherland-sche Bank
1939 1 ^{er} août ..	45.600.000	154 941 000	64 000 000	—
1 ^{er} sept. ...	—	135 038 000	98 000 000	23 000 000
1 ^{er} octobre	—	122 625 000	185 000 000	51.000 000
1 ^{er} nov. ...	—	108 993 000	219 500 000	9.000
23 nov....	—	99.914.000	300.800.000	30.000

En vue de consolider une partie de cette dette à court terme, le gouvernement hollandais a annoncé l'émission d'un emprunt à long terme, amortissable en quarante ans, au taux de 4 p. c. l'an, malgré le resserrement du marché. Les taux en vigueur sur le marché de l'argent sont relativement élevés et la tendance est encore légèrement à la hausse. Les jours précédant l'émission de l'emprunt, les acceptations de premier ordre se traitaient à 2 1/4 p. c., les bons du Trésor à trois mois, à six mois et à un an, à 2 p. c., 2 3/8 p. c. et 3 à 3 1/8 p. c. respectivement.

Les conditions de l'emprunt, qui portait sur un montant de 300 millions, dont 60 millions avaient été pris ferme par les Caisses publiques, n'étaient certainement pas de nature à exercer une grande attraction sur le public, l'émission se faisant au pair. Une innovation en Hollande était cependant la possibilité qui était offerte aux détenteurs d'affecter immédiatement les obligations au paiement de certaines contributions, telles l'impôt sur le capital et la contribution spéciale de défense. Par ailleurs, le *Beleggersfront*, une entente entre souscripteurs professionnels ayant pour but d'influencer le taux des emprunts par une action commune, avait décidé de ne pas s'abstenir dans les conditions actuelles.

Néanmoins, l'emprunt n'a pas produit les résultats escomptés, les souscriptions du public ayant atteint à peine 100 millions de florins. D'une part, le désir de mobilité des capitaux, d'autre part, les conditions de rendement de l'emprunt sont les principales causes de l'échec. Quant au montant non souscrit, on n'est pas encore fixé sur la question de savoir si le gouvernement sera amené à prendre des mesures de contrainte pour parfaire ce montant ou si les 140 millions restants pourront être placés également auprès des Caisses publiques ou si, enfin, l'emprunt sera clôturé et suivi d'un nouvel emprunt à caractère semi-forcé.

Comme on le voit, le financement des premiers mois de guerre s'est effectué principalement au moyen du produit d'émissions de bons à court terme dans tous les pays et la première tentative d'émission d'un emprunt consolidé n'a pas été heureuse.

II. — MARCHÉS FINANCIERS.

LE MARCHÉ DES CHANGES.

Comptant. — La demande de devises s'est élargie pendant la première quinzaine de novembre; elle diminua graduellement dans la suite et, à la fin du mois, l'offre dépassa quelque peu la demande. Du 1^{er} au 13 décembre, des sorties d'or se sont à nouveau produites; toutefois, elles sont restées très modérées et, le 14, le marché était équilibré.

Le cours du dollar reflète cette évolution de la tendance. De 6 belgas, il atteignit rapidement le niveau de bg. 6,15, puis revint par étapes aux environs de bg. 6,06. Au début de décembre, il se releva progressivement jusqu'à bg. 6,085; il fléchit ensuite à bg. 6,07, puis à bg. 6,0575.

L'orientation des autres changes a été à peu près parallèle. La livre sterling, après avoir reculé de bg. 24 à bg. 23,73, gagna progressivement le cours de bg. 24,20, puis revint jusqu'à bg. 23,945. Le franc

français s'est replié, d'un mois à l'autre, de bg. 13,6025 à bg. 13,425; sa cotation fut suspendue au début de décembre, en attendant que le statut des comptes des étrangers en France ait été précisé; elle fut reprise le 7, et le cours se releva par étapes de bg. 13,435 à bg. 13,5675. Le florin et le franc suisse, après une hausse de plusieurs points, sont revenus en arrière, mais leur cours reste à un niveau supérieur à celui coté au début de novembre.

Le tableau suivant indique l'évolution de ces devises du 3 novembre au 14 décembre 1939 :

	Cours au 3 novembre	Cours au 14 décembre	Plus haut	Plus bas
			entre ces deux dates	
Livre sterling	24,006	23,945	24,20	23,5925
Dollar	6,005	6,0575	6,15	5,98
Franc français	13,6025	13,5675	13,72	13,325
Florin	318,775	321,625	326,30	317,625
Franc suisse	134,60	135,80	137,95	134,25

Cette évolution est déterminée en ordre principal par l'accroissement du crédit intérieur dispensé par la Banque sous forme d'escompte. Au 26 octobre, celui-ci représentait fr. 2.760 millions. Au 14 décembre, il s'élevait à fr. 4.667 millions, soit une augmentation de fr. 1.907 millions. Au cours de la même période, les avances sur fonds publics belges ont manifesté une hausse de fr. 196 millions tandis que le portefeuille de fonds publics a diminué de fr. 192 millions. Ce dernier marque une diminution presque constante depuis le 12 octobre. Au total, le crédit intérieur dispensé par la Banque a augmenté depuis la fin du mois d'octobre jusqu'à la date du 14 décembre de fr. 1.903 millions.

Cette expansion de crédit est compensée dans une certaine mesure par une diminution des réserves de couverture de la Banque. Du 26 octobre au 14 décembre, les avoirs-or accusent un recul de fr. 52 millions, et les devises étrangères et valeurs-or de fr. 945 millions, mais dans l'interprétation de ces chiffres, compte doit être tenu de la reconstitution des avoirs-or de l'Etat effectuée au cours de cette période. Du 26 octobre au 14 décembre, la couverture monétaire totale, comprenant à la fois les réserves d'or de la Banque et de l'Etat, ne s'est réduite que de fr. 618 millions.

Sur le marché, les taux n'ont guère témoigné de changement notable depuis le début de novembre. L'argent au jour le jour se traite à 1,5 p. c., tandis que le papier commercial se négocie hors banque entre 3,0625 et 3,125 p. c. Les adjudications hebdomadaires de certificats de Trésorerie se sont faites aux environs de 2,75 p. c.

Situation comparée de la Banque Nationale de Belgique en novembre 1939.

(Moyenne du mois, en millions de francs.)

	Par rapport à octobre 1939	Par rapport à novembre 1938
ACTIF.		
Encaisse-or	— 96	+ 928
Devises étrangères et valeurs-or	— 693	+ 812
Portefeuille-effets sur la Belgique	+ 958	+ 1.907
Avances sur fonds publics belges	+ 186	+ 702
PASSIF.		
Billets de banque en circulation	+ 371	+ 4.856
Comptes courants :		
Trésor public	— 5	— 598
Divers	— 110	— 1.192
Total	— 115	— 1.790
Ensemble des engagements à vue	+ 256	+ 3.065

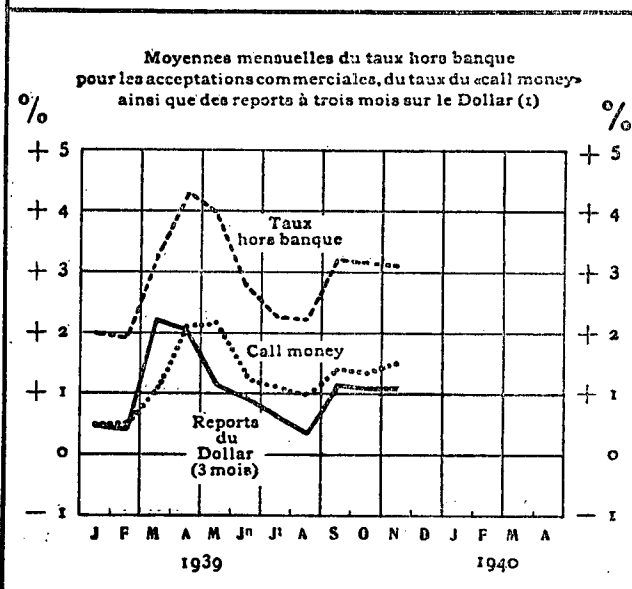
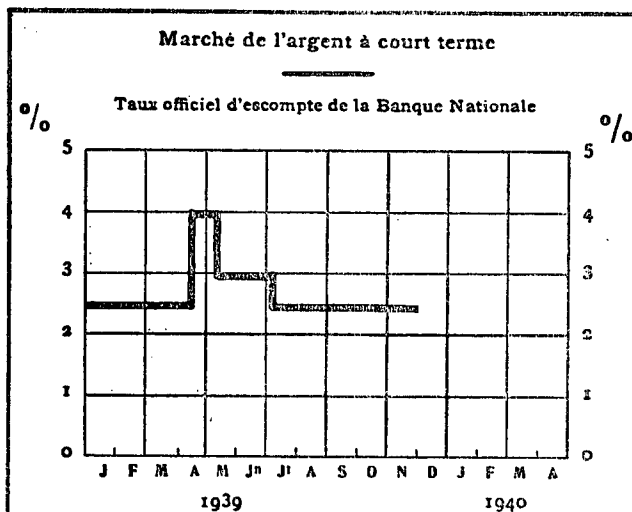
L'évolution relativement calme du marché de l'argent en Belgique, comparée aux mouvements qui, durant les derniers mois, se sont produits sur la plupart des autres places européennes, notamment à Amsterdam et à Londres, est digne d'attention. Certes, les taux se sont tendus quelque peu par rap-

port au niveau auquel ils évoluaient au mois d'août, mais la hausse apparaît de peu d'importance. Enfin, l'évolution est aussi beaucoup plus régulière.

A cette évolution, somme toute satisfaisante eu égard aux circonstances, celle du marché des capitaux fait vivement contraste.

Adjudications de certificats de Trésorerie à 3 mois pour compte de l'Etat (en millions de francs).

DATES	Montants offerts	Rapport des montants demandés aux montants offerts	TAUX MOYENS		Montant en circulation
			des soumissions	des adjudications	
6 octobre ..	50	1,20	2,7333	2,73	500
13 »	40	1,25	2,75	2,75	500
27 » ..	40	1,45	2,7427	2,74	500
3 novembre.	40	1,125	2,7444	2,74	500
10 »	40	1,—	2,75	2,75	500
17 »	40	1,—	2,75	2,75	500
24 »	50	1,14	2,748772	2,7475	500



(1) Les reports sont exprimés en pour-cent du cours du comptant sur la base de trois mois.

Au cours du mois de novembre, les cours des obligations se sont abaissés à des niveaux excessivement bas. La rente unifiée 4 p. c., qui cotait 85,80 au début de septembre, est tombée à 67 au cours du mois de novembre. Depuis cette date, elle s'est vivement redressée et au 15 décembre, elle cotait 77,50. Les opérations de la Banque Nationale sur le marché sont étrangères à cette reprise, ainsi qu'en témoigne le mouvement de son portefeuille de fonds publics. Les autres valeurs à revenu fixe ont manifesté des mouvements analogues, plus atténués en ce qui concerne les obligations des provinces, villes et communes, plus accusés en ce qui concerne les obligations de sociétés industrielles et commerciales.

A une année de distance, le loyer des capitaux a renchéri dans des proportions notables. A la date du

1^{er} décembre, il est passé de 4,48 p. c. à 5,63 p. c. (5,16 p. c. à la date du 15 décembre) pour la dette unifiée 4 p. c., de 4,62 p. c. à 5,64 p. c. pour les emprunts des provinces, villes et communes et de 4,72 p. c. à 6,65 p. c. pour les emprunts 4 1/2 p. c. des entreprises industrielles et commerciales.

Le marché des valeurs à revenu variable accuse aussi profondément la réserve extrême de l'épargne et son souci de s'assurer des liquidités aussi abondantes que possible. Les cours qui, dans leur ensemble, étaient demeurés relativement stables au mois d'octobre, ont à nouveau fléchi au mois de novembre. Aussi les taux de capitalisation s'établissent-ils à un niveau extrêmement élevé.

III. — FINANCES PUBLIQUES.

Les projets de loi fiscaux, dont nous avons donné brièvement la teneur le mois dernier, et les budgets pour 1940, ont été mis en discussion au Parlement au début de décembre.

Avant d'aborder l'examen de ces projets, le Ministre des Finances a tenu à fournir quelques précisions sur ce que furent les besoins de la Trésorerie au cours des derniers mois. Il a rappelé qu'alors que, fin juillet, le total des Bons du Trésor atteignait 1.025 millions, il dépassait déjà 1.300 millions en août, s'élevait à 2.800 millions au début de novembre et à 3.620 millions le 25 du même mois, date à laquelle sont arrêtés les renseignements donnés à la Chambre. Tenant compte des 1.025 millions existant fin juillet et des besoins qui eussent été les besoins normaux du Trésor jusqu'à la fin de l'année, le Ministre estime que le démarrage de guerre a absorbé 1.425 millions.

En ce qui concerne les budgets, le Ministre a d'abord signalé le déséquilibre provoqué par la chute des recettes fiscales dans le budget de 1939. Les moins-values de recettes par rapport aux prévisions ont atteint les chiffres suivants : août, 82 millions ; septembre, 165 millions ; octobre, 156 millions. Par contre, les dépenses ont augmenté en raison des frais nouveaux de la mobilisation, qui atteignirent en octobre 10 millions de francs par jour et qui s'élèvent actuellement à 11 millions par jour.

Aussi le crédit spécial de deux milliards de francs ouvert par la loi du 7 septembre 1939, en vue de faire face aux dépenses résultant des diverses mesures extraordinaires de défense, est-il insuffisant et une

demande d'augmentation a-t-elle dû être introduite. L'exposé des motifs qui précède la demande d'augmentation mentionne notamment :

« Toutefois, les dépenses réelles à imputer sur ce crédit spécial jusqu'au 31 décembre prochain, et surtout les dépenses qui devront être engagées avant cette même date dépassent notablement le montant actuel du crédit. Il en résulte la nécessité de porter le montant du crédit de deux milliards à trois milliards cent millions de francs. »

Voici l'affectation nouvelle des crédits, comparée à celle de septembre dernier :

MINISTÈRES	Crédits du 7-9-1939	Crédits proposés
Défense nationalefr.	1.447.446.820,—	2.547.446.820,—
Intérieur	500.000.000,—	500.000.000,—
Ravitaillement	8.283.500,—	8.283.00,—
Communications	21.600.000,—	21.600.000,—
Finances	300.000,—	300.000,—
Travaux publics	15.000.000,—	15.000.000,—
Information nationale	769.680,—	769.680,—
Travail et Prévoyance sociale	6.000.000,—	6.000.000,—
Justice	600.000,—	600.000,—
	fr. 2.000.000.000,—	3.100.000.000,—

Ces chiffres se rapportent uniquement aux dépenses à effectuer jusqu'à la fin de 1939.

Le budget de 1940 est actuellement en discussion au Parlement. Lorsqu'il aura été voté, nous aurons l'occasion de l'examiner de manière à en présenter une synthèse.

IV. — LES MARCHÉS DES MATIÈRES PREMIÈRES.

Lentement se dégage l'aspect nouveau que la conjoncture de guerre impose aux marchés des matières premières. Les difficultés et les risques de transport, les restrictions et les contrôles unilatéraux des marchés ont rompu l'équilibre existant. Cependant progressivement se dessine une nouvelle solidarité entre les cours sur les différents marchés nationaux, solidarité plus précaire il est vrai, mais qui n'en existe pas moins et vient confirmer une fois de plus combien grande est l'interdépendance économique dans le monde. Un grand nombre d'ententes internationales, réalisations symboliques de l'organisation moderne des marchés, ont pu être maintenues sur des bases élargies et moyennant un assouplissement des méthodes de fonctionnement.

La hausse générale des cours du mois de septembre, à laquelle avait succédé un palier, même un recul, s'est manifestée à nouveau durant la première quinzaine de décembre, avec une telle vivacité et une telle ampleur, que pendant quelques jours elle a revêtu les caractères d'un véritable *boom*. La plupart des matières premières non-métalliques participèrent au mouvement et notamment les céréales, le froment, le coton, le caoutchouc. Chose curieuse, la spéculation ne s'est pas intéressée aux métaux, qui ont même fléchi, sauf l'étain qui a témoigné d'une envolée remarquable à Londres, suite à l'abolition des prix maxima.

Le fractionnement actuel des marchés constitue évidemment un facteur favorable au soutien des prix dans les différents pays qui, de par leur position géographique, sont exposés à devoir s'accommoder d'arrivages irréguliers et incertains des matières premières nécessaires au maintien de leur activité industrielle et à la subsistance de leur population.

A cette cause technique et pourtant objective de hausse, s'ajoutent des facteurs d'ordre psychologique. Les achats importants de la part des gouvernements français et britannique surtout, ont favorisé la spéculation qui a estimé à tort ou à raison que les tendances actuelles de la demande justifiaient un niveau plus élevé des prix. L'Angleterre, grâce à l'appui des producteurs d'outre-mer, s'est réservé notamment la presque totalité de la production cuprifère et stannifère, ainsi que la majeure partie de la production de laine et de cacao de son Empire colonial, soustrayant en fait toutes ces marchandises au marché mondial. Les grands pays consommateurs seront, dès lors, amenés à s'approvisionner auprès d'autres pays. Dans l'incertitude quant aux possibilités d'approvisionnement et instruits de l'expérience de la guerre 1914-1918, ils préfèrent couvrir dès à présent leurs besoins pour les mois prochains.

Il ne faut cependant pas perdre de vue que, d'une part, l'énorme capacité de production qui existe dans le monde et, d'autre part, les réserves accumulées

jointes à la disparition de débouchés importants de matières premières en raison des hostilités, demeurent des facteurs de modération qui, suivant l'évolution du marché à terme, pourraient devenir des facteurs de baisse.

Expéditions de froment et de farine de froment.

Source : *Broomhall's Corn Trade News*.

PÉRIODE (1)	EXPÉDITIONS (2)		
	vers l'Europe	vers les autres pays	totales
	(en milliers de quaters)		
1935-1936	44.790	17.304	62.094
1936-1937	59.614	14.809	74.423
1937-1938	51.100	12.889	63.989
1938-1939	56.631	18.476	75.107
1938-1939 (3)	19.945	4.260	24.205
1939-1940 (3)	14.564	3.568	18.132

(1) La saison commence le 1^{er} août.

(2) La farine a été réduite en son équivalent en grain sur la base du taux de 70 p. c.

(3) Du début août au 27 novembre.

Expéditions de maïs.

Source : *Broomhall's Corn Trade News*.

PÉRIODE (1)	EXPÉDITIONS		
	vers l'Europe	vers les autres pays	totales
	(en milliers de quaters)		
1935-1936	39.548	5.349	44.897
1936-1937	38.352	8.963	47.315
1937-1938	40.115	7.901	48.016
1938-1939	34.348	369	34.717
1938-1939 (2)	25.932	260	26.192
1939-1940 (2)			17.769

(1) La saison commence le 1^{er} avril.

(2) Du début avril au 25 novembre.

Expéditions d'orge et d'avoine.

Source : *Broomhall's Corn Trade News*.

PÉRIODE (1)	ORGE	AVOINE
	Expéditions (en milliers de quaters)	
	1935-1936	10.056
1936-1937	8.286	3.647
1937-1938	9.827	3.995
1938-1939	9.646	2.890
1938-1939 (2)	4.760	941
1939-1940 (2)	2.178	932

(1) La saison commence le 1^{er} août.

(2) Du début août au 28 novembre.

Les dernières informations relatives à l'état des cultures en Amérique du Sud ne laissent entrevoir que des récoltes médiocres. Ainsi, les cours du *froment* ont-ils rapidement augmenté depuis la fin de

novembre malgré l'importance des stocks actuels. S'ajoutant aux fortes hausses enregistrées durant le mois de septembre, la hausse totale depuis la mi-août atteint ainsi 70 p. c. environ ainsi que l'indiquent les cotations suivantes du marché de Chicago :

(En cents par bushel
de 27,215 kg.)

21 juillet	64,— (moyenne mensuelle : 65,83)
21 août	67,81 (moyenne mensuelle : 66,10)
21 septembre	86,75 (moyenne mensuelle : 83,78)
21 octobre	85,38 (moyenne mensuelle : 83,88)
21 novembre	88,63 (moyenne mensuelle : 87,86)
21 décembre	108,—

Suivant des données récentes, la superficie ensemencée de froment d'hiver en Argentine est de 17.826.000 acres, comparativement à 19.093.000 l'année dernière. Les dernières estimations de la récolte portent celle-ci à 17 millions de quaters, contre 42 1/2 millions en 1938. Le minimum des dernières années fut enregistré en 1935 avec une récolte de 17 1/2 millions de quaters. Ajoutons que, pour ce qui concerne la récolte actuelle, la qualité paraît devoir être inférieure à la qualité standard.

Sur la base des estimations précédentes, le *George Broomhall's Corn Trade News* établit comme suit la situation statistique du blé en Argentine pour l'année 1940 :

	En quaters
Report au 31 décembre 1939	8.000.000
Récolte 1939	17.000.000
TOTAL	25.000.000
Moins les besoins intérieurs	13.000.000
Disponible pour l'exportation et carry-over	12.000.000

En ce qui concerne la production de l'hémisphère septentrional, la seconde estimation officielle de la récolte canadienne de blé, qui d'ordinaire marque une diminution par rapport aux premières évaluations, a accusé cette fois une sensible augmentation des prévisions. Suivant le *Bulletin mensuel de statistique agricole et commerciale*, de Rome, la récolte serait de 130 millions de quintaux contre 122 millions suivant la première estimation, soit une augmentation de 7 p. c. Sur cette base, la récolte canadienne

s'avère des plus abondantes; elle est la plus élevée que l'on ait obtenue dans le pays, exception faite pour la récolte-record de 1928 qui avait représenté 154 millions de quintaux et de la récolte de 1927 qui avait atteint 130,5 millions.

La récolte australienne de blé, actuellement en cours, est estimée officiellement par le *Commonwealth Statistician* à 182.568.000 bushels, contre un produit net de 154 1/2 millions de bushels pour l'exercice précédent. Une décision gouvernementale garantit aux cultivateurs un prix de 3/- par bushel *fob* pour le blé en sacs et 2/10 par bushel pour le blé en vrac; ce prix a été augmenté ultérieurement de 1 1/2 d. par bushel. En même temps, le plafond des avances gouvernementales pour la nouvelle récolte a été fixé à 23 millions de livres australiennes. Tout le produit de la récolte de l'exercice 1939 devra obligatoirement être offert sur le marché. L'on estime que les pertes gouvernementales sur cette opération seront considérables, les chances de vendre la récolte à plus de 10 ou 13 millions de livres étant extrêmement minimes. Le gouvernement fédéral a communiqué aux différents Etats qu'il ne pourra financer la prochaine récolte sur les mêmes bases, et a conseillé aux cultivateurs de modifier leurs cultures en conséquence.

Dans les pays belligérants, le commerce du blé reste soumis à un contrôle rigoureux. Le 1^{er} décembre, une nouvelle réglementation à ce sujet a été introduite en Grande-Bretagne, en vertu de laquelle le Ministre de l'Alimentation déterminera les quotes-parts de la récolte de froment indigène qui seraient respectivement affectées à l'alimentation humaine et à la nourriture du bétail. Le gouvernement ne se portera pas acheteur de la récolte, mais celle-ci sera acquise par des acheteurs agréés par lui.

Alors que le marché du maïs avait fait preuve d'une tendance faible en octobre et durant la majeure partie de novembre, les cours ont légèrement progressé depuis la fin de ce mois; cette tendance s'est accentuée sur tous les marchés dans la première quinzaine de décembre. Au 18 décembre, le maïs *Western n° 2 mixed* cotait à New-York 73,50 cents par bushel, contre 64,50 le 18 novembre, soit une augmentation de 13,9 p. c. en un mois.

Cours des céréales exotiques sur la place d'Anvers.
(Cotations cif disponible traduites en francs belges.)

DÉSIGNATION	28 sept.	4 octobre	11 octobre	18 octobre	25 octobre	2 novembre	8 novembre	21 novembre	29 novembre
Manitoba III Atlantique	114	110	111	110	111	113	112	109	115
Rosafé	101	94	96	89	90	89	94	92	103
Hardwinter I	103	101	103	103	100	104	110	106	114
Graines de lin	225	209	205	196	189	195	197	181	207
Maïs La Plata	104	100	99	97	96	98	103	—	103
Orge 64/65 kg.	115	110	100	101	99	100	102	98	103
Seigle 72/73 kg.	108	104	102	103	90	90	92	91	97

L'excédent total de la récolte argentine pendant l'exercice en cours est estimé actuellement à 15 millions 160.000 quarts dont, au début de novembre, 2.900.000 quarts. étaient encore entreposés dans le pays et 12.170.000 qrs. avaient été expédiés, contre des exportations de 13.436.000 qrs. l'année précédente.

Au cours des mois prochains, l'Argentine ne pourra délivrer que des quantités réduites de maïs et les pays importateurs devront s'approvisionner en majeure partie aux Etats-Unis qui disposent de stocks importants.

Sur la place d'Anvers, la demande s'est accrue et les cotations de décembre ont témoigné également d'une tendance plus ferme, malgré les arrivages importants. Actuellement, les stocks de maïs détenus à Anvers sont supérieurs à ceux de l'année écoulée à pareille époque : fin novembre, ceux-ci étaient de 78.200 tonnes, contre 20.700 tonnes à la mi-novembre.

Pour les orges et les seigles, la tendance est nettement à la hausse sur les marchés mondiaux. En Bel-

gique, l'orge disponible est recherché et, sur la place d'Anvers, les cotations ont monté notamment de \$ 3,40 le 29 novembre à \$ 4,05 le 13 décembre.

Les estimations préliminaires de l'Institut International d'Agriculture, à Rome, portent la production mondiale de seigle à 270 millions de quintaux, montant qui reste légèrement inférieur à celui de l'an dernier qui était le meilleur d'après-guerre.

Le tableau ci-dessous résume l'évolution de la production mondiale de seigle depuis 1926, non compris l'U.R.S.S. (en milliers de quintaux) :

ÉPOQUES	Europe	Amérique du Nord	Autres continents	Total
Moyenne 1926-1930	221	14	4	239
Moyenne 1931-1935	228	10	6	245
Année 1936	214	8	7	229
Année 1937	207	14	5	226
Année 1938	248	17	8	273
Année 1939 (estimation préliminaire)	250	14	6	270

Prix hebdomadaires moyens d'un certain nombre de produits agricoles sur les marchés régulateurs de Belgique.

SEMAINES	FROMENT (Bonne qualité commerciale)	SEIGLE	AVOINE	ORGE	ÉPEAULTRE	BEURRE	ŒUFS	POMMES DE TERRE		COSSSETS DE CHICORÉE	LIN À L'ÉTAT DE PAILLE	
								Gelder-sche Muizen	Industrie			
								100 kg.	100 kg.			
1939 Octobre	2 au 8	134,30	118,66	89,—	150,62	97,50	18,35	0,81	33,75	38,—	102,50	123,75
	9 au 15	134,30	118,75	88,20	151,37	99,50	17,74	0,73	33,25	37,18	102,50	130,62
	16 au 22	134,10	115,25	87,40	149,—	99,—	17,19	0,73	32,75	37,27	109,—	131,—
	23 au 29	133,90	113,—	87,—	145,50	100,—	18,22	0,83	33,66	36,46	110,—	134,75
Novembre	30 octobre au 5	133,80	110,25	85,20	144,—	97,—	20,81	0,89	33,87	36,87	110,—	135,37
	6 au 12	134,20	109,33	83,10	142,75	95,50	20,47	0,87	32,25	36,37	109,50	124,66
	13 au 19	134,20	108,—	83,75	140,—	95,—	19,47	0,79	33,—	35,85	106,—	130,37
	20 au 26	134,20	104,—	82,—	138,25	94,—	21,22	0,71	32,90	36,50	105,—	145,37
Décembre	27 novembre au 3	134,20	105,50	81,60	137,75	94,—	22,28	0,68	33,75	36,83	105,—	142,50

Dans son bulletin du mois de novembre, l'Institut International d'Agriculture de Rome confirme les indications encourageantes données précédemment au sujet des résultats de la campagne sucrière de 1939. Dans l'ensemble, on note pour la presque totalité des pays une forte augmentation non seulement par rapport à l'an dernier, pour lequel la récolte fut assez médiocre, mais aussi par rapport à la production de la moyenne quinquennale allant de 1933-1934 à 1937-1938. Elle est particulièrement importante en Allemagne, en Bulgarie, en Finlande, en Lithuanie, en Roumanie, en Suisse et en Yougoslavie; elle est notable en Belgique et au Danemark et elle apparaît satisfaisante dans les autres pays, sauf en Espagne et en Pologne, en raison des événements récents, et en Tchécoslovaquie, où la production est en recul déjà depuis de nombreuses années pour des raisons de sur-

production. Pour l'U. R. S. S., on ne possède guère d'indications sauf que la production totale de betteraves dépasserait de 40 p. c. la moyenne de la période quinquennale précédente. Pour toute l'Europe, y compris l'U. R. S. S., la production de sucre serait supérieure de 16 p. c. à celle de la campagne passée et de 17 p. c. à la production moyenne de la période quinquennale 1933-1934 à 1937-1938.

D'après les nouvelles estimations de F.-O. Licht, la production sucrière européenne pour 1939-1940 s'élèverait à 7.359.000 tonnes, non compris l'U.R.S.S. et 9.859.000 tonnes, y compris ce pays. Ces chiffres se comparent respectivement à 6.405.000 tonnes et à 8.705.000 tonnes pour la campagne 1938-1939, à 7 millions 176.000 tonnes et à 9.676.000 tonnes pour la campagne 1937-1938.

Industrie sucrière en Belgique
(en tonnes de sucre brut) (1).

Source : Ministère des Finances.

PÉRIODE (2)	Production	Consommation	Stocks en fin de période
1935-1936	240.947	244.815	63.177
1936-1937	343.101	250.019	52.242
1937-1938	239.440	252.095	73.995
1938-1939	194.986	247.533	27.122
1938-1939 (3)	54.244	45.452	73.914
1939-1940 (3)	78.095	63.485	55.424

(1) Le sucre blanc a été converti en sucre brut dans la proportion de 9 de sucre brut pour 8 de sucre blanc.
(2) La saison commence le 1er septembre.
(3) Deux premiers mois.

Appréciés d'après les indications de New-York — le seul marché international qui soit ouvert — les cours du sucre en novembre ont évolué à un niveau relativement stable après la baisse importante qu'ils avaient subie au cours des deux mois précédents. Une poussée des cours durant la première quinzaine s'est avérée sans lendemain. Déterminée par la spéculation et certains achats, elle a été neutralisée par des ventes en arbitrage et la mise en circulation de nombreuses filières sur décembre. Au début de décembre, les cours du disponible se retrouvent au même niveau qu'au début de novembre. Le terme s'est, par contre, raffermi et marque une hausse sur toutes les époques.

La forte demande qui avait caractérisé le marché sucrier belge aux mois de septembre et d'octobre, a fait place à un calme relatif. Les cours sont cependant soutenus et sont en hausse légère d'un mois à l'autre.

Cours du sucre
(cotations au début du mois).

DATES	Marché de New-York (1) Disponible (cubains) coût et fret	MARCHÉ BELGE (2)	
		Sucre brut base 88° courant (3)	Sucre cristallisé courant (4)
1938 Décembre	2,10	174,0	204,0
1939 Janvier	1,95	179,0	209,0
Février	1,88	175,0	204,5
Mars	1,90	175,0	204,5
Avril	1,98	187,0	218,5
Mai	1,99	210,0	246,5
Juin	2,—	199,0	232,5
Juillet	2,—	202,0	236,0
Août	2,—	199,0	231,0
Septembre	2,—	205,0	238,5
Octobre	2,7925	198,0	232,0
Novembre	1,45	192,0	226,0
Décembre	1,45	198,0	232,0

(1) Cotations en cents par lb. pour brut centrifuge 95° polarisation.
(2) Cotations en francs par 100 kg., non compris les droits d'accise.
(3) Cotations nominales.
(4) Moyennes des cours acheteur et vendeur.

Grâce à la demande régulière des Etats-Unis, les tendances très fermes du marché du caoutchouc se sont maintenues au début de novembre. Depuis cette époque, Londres et New-York manifestent une certaine divergence d'évolution. Alors que, sur ce dernier marché, les cours ont cédé de 2 à 3 cents de novembre à décembre, le marché londonien s'est encore raffermi. Il est vrai qu'en dépit de la baisse du sterling, celui-ci avait réagi relativement peu aux tendances spéculatives en Amérique. L'écart des prix entre New-York et Londres s'est ainsi réduit quelque peu.

Caoutchouc brut.

Quota : quatrième trimestre 1939 = 75 p. c.
premier trimestre 1940 = 80 p. c.

Source : International Rubber Regulation Committee.

PÉRIODES	EXPORTATIONS SUR LE MARCHÉ MONDIAL				CONSOMMATION		STOCKS		Cours à Londres du Standard ribbed smoked sheet (en pence par lb. de 0,4536 kg.)		
	Pays sous contrôle			Exportations nettes totales	mondiale apparente	Exc. (+) ou déf. (-) des exportations totales par rapport à la consommation	à la fin de la période	Rapport % à la consommation de la période annuelle se terminant au mois indiqué	Cours moyen	Le plus haut	Le plus bas
	Exportations nettes	Excédent (+) ou déficit (-) par rapport aux exportations autorisées	Régions non contrôlées								
(milliers de tonnes anglaises de 1.016 kg.)											
1936	838,5	+ 5,0	25,9	864,4	1.037,9	- 173,5	538,0	51,8	7 3/4	11 3/16	6 1/4
1937	1.131,7	- 1,6	32,7	1.164,4	1.095,1	+ 69,3	644,8	58,9	9 1/2	13 7/16	6 11/16
1938	838,4	+ 26,8	32,0	870,4	932,5	- 62,1	594,8	63,8	7 7/32	8 1/2	5 5/16
1939 Janvier	83,4	+ 14,2	3,7	87,1	88,4	- 1,3	584,4	61,4	7 31/32	8 3/16	7 9/16
Février	68,0	- 2,1	2,9	70,9	83,1	- 12,1	567,9	58,5	7 31/32	8 1/4	7 11/16
Mars	66,6	- 2,5	3,1	69,7	94,2	- 24,5	544,3	55,2	8 5/32	8 3/8	7 7/8
Avril	71,5	+ 4,5	2,9	74,4	85,9	- 11,5	517,6	51,7	7 31/32	8 1/16	7 7/8
Mai	65,2	- 3,8	2,7	67,9	88,5	- 20,5	510,7	50,5	8 1/16	8 5/16	7 7/8
Juin	59,0	- 9,5	2,4	61,4	90,1	- 28,7	499,6	48,5	8 1/4	8 5/16	8 3/16
Juillet	93,3	+ 13,3	2,7	96,0	86,6	+ 9,4	497,3	47,7	8 9/32	8 7/16	8 3/16
Août	81,9	- 1,7	2,7	84,6	95,6	- 11,0	477,7	44,9	8 5/8	8 13/16	8 7/16
Septembre	90,8	+ 8,2	3,2	94,0	82,8	+ 11,2			9 25/32	10 3/4	9 1/4
Octobre	110,3	+ 10,3	3,2	113,5	95,6	+ 17,9			10 5/32	11 3/16	9 1/2
Novembre									(1) 11 6/23	11 3/4	11 1/16

(1) Moyenne provisoire.

En novembre, les contingents d'exportation autorisés pour le premier trimestre de 1940 ont été relevés de 5 p. c. et fixés à 80 p. c. des tonnages de base. D'aucuns estiment que ces décisions doivent permettre au gouvernement britannique de poursuivre aisément l'acquisition des 80.000 tonnes de caoutchouc nécessaires à l'exécution de la convention de troc conclue avec les États-Unis, sans déranger le cours normal du marché. D'après certains échos de Mincing Lane, la moitié environ de la quantité envisagée par le susdit accord aurait déjà été achetée; cependant le gouvernement anglais envisagerait de reporter la conclusion de cette opération jusqu'à fin mai prochain et peut-être même à terme plus éloigné.

Suivant les statistiques de l'*International Rubber Regulation Committee*, les exportations nettes mon-

diales de caoutchouc, au cours du mois d'octobre, se sont élevées à 113.457 tonnes contre 93.976 tonnes au mois de juillet. Pour la période janvier-octobre, ces exportations ont représenté 819.546 tonnes contre 745.556 tonnes pour la période correspondante de 1938. L'augmentation de la consommation apparente mondiale de caoutchouc est plus forte encore, celle-ci passant d'une année à l'autre, sur la base des dix premiers mois, de 748.929 tonnes à 890.857 tonnes. Sous l'effet de cette évolution, les stocks tendent à se réduire. Des données précises à ce sujet ne sont cependant plus publiées depuis le début des hostilités; rappelons qu'à la fin du mois d'août, ceux-ci représentaient 370.419 tonnes, contre 540.868 en août 1938.

Cours de quelques produits coloniaux sur la place d'Anvers.

Source : S. A. Bunge, Anvers.

SPÉCIFICATION	Mode de cotation	24 octobre	31 octobre	7 novembre	14 novembre	21 novembre	28 novembre	5 décembre
Caoutchouc : Congo feuilles fumées.....	fr./kg.	14,—	14,50	14,75	14,50	14,75	15,—	15,—
Palmistes Congo.....	fr./1.016 kg.	2.125,—	2.100,—	2.100,—	2.100,—	2.125,—	2.150,—	2.200,—
Huile de palme :								
Congo plantation.....	fr./100 kg.	355,—	370,—	355,—N	352,50	355,—	352,50N	357,50
Congo ordinaire.....	fr./100 kg.	285,—	290,—	280,—	275,—	275,—	270,—	275,—
Arachides Congo.....	fr./1.016 kg.	2.900,—N	2.750,—	2.930,—	2.930,—N	2.950,—	2.950,—	3.000,—
Copal Congo tout-venant ordinaire.....	fr./100 kg.	310,—	300,—	300,—	300,—	300,—	300,—	300,—
Cacao, qualité courante (1)	fr./50 kg.	285,—	300,—	285,—	280,—	300,—	300,—	305,—
Café Santos.....	fr./kg.	6,—	6,—	6,—	6,—	6,—	5,50	
Café Congo Robusta courant.....	fr./kg.	6,—	6,—	6,—	6,—	6,—	6,—	

(1) Moyenne des prix de l'Accra, du Bahia, du Thomé et/ou Congo.

Alors que la position statistique générale du coton n'a guère varié en novembre et décembre, les marchés cotonniers ont fait preuve d'une fermeté remarquable, tant à Liverpool qu'à New-Orléans. Le prix du coton à New-Orléans, qui était tombé à 9,07 cents au début de novembre, a été progressivement entraîné par la spéculation; celle-ci a porté les cours à 9,85 cents en fin de mois et jusqu'au delà de 11 cents vers la mi-décembre. Les cours actuels avoisinent le niveau auquel le retrait des cotons warrantés par les planteurs devient une opération avantageuse, situation qui est de nature à favoriser l'exportation.

Il semble que l'adoption aux États-Unis de la *Neutrality Act* interdisant aux navires américains le transport des fournitures destinées aux belligérants, a donné aux marchés des pays importateurs la principale impulsion, en provoquant un bouleversement profond du marché du fret et en compliquant la situation des exportateurs américains. Un autre facteur de hausse fut la nouvelle des négociations entre l'Égypte et l'Angleterre en vue de l'achat par ce dernier pays de quantités de coton équivalentes à celles qui étaient normalement absorbées par l'Allemagne et par les pays occupés par elle. A noter enfin que

la hausse s'est développée en liaison avec la grande fermeté du marché de Bombay, où l'on envisage la possibilité de remplacer le jute par le coton dans la préparation des sacs à terre.

Les estimations provisoires de la consommation pendant la dernière campagne, s'arrêtant au 31 juillet 1939, qui viennent d'être publiées, portent le chiffre global de la consommation mondiale de coton pendant l'exercice à 63,4 millions de quintaux, montant le plus important qui ait été observé, sauf le chiffre record de 1936-1937. Ce montant dépasse d'environ 2 millions de quintaux la consommation de l'exercice précédent. Notons encore qu'au cours des quatre dernières années, la consommation mondiale de coton s'est maintenue au-dessus de 60 millions de quintaux. Nous reprenons ci-dessous la statistique de la consommation des différentes variétés de coton depuis l'année 1926 (en millions de quintaux) :

	Américain	Indien	Egyptien	Divers	Totaux
Moyenne 1926-1927 à 1930-1931.....	31,1	10,0	3,2	10,3	54,6
Moyenne 1931-1932 à 1935-1936.....	28,7	9,5	3,6	14,0	55,7
Campagne 1936-1937.....	29,9	12,0	4,3	22,5	68,7
Campagne 1937-1938.....	24,5	11,7	3,9	21,4	61,5
Campagne 1938-1939.....	25,1	11,5	3,9	22,9	63,4

Ces données montrent que ce sont surtout les cotons des nouveaux pays producteurs qui marquent un accroissement constant de la consommation; celle des cotons américains, indiens et égyptiens reste stable ou accuse un recul. Les causes de cette évolution sont profondes et complexes. Le bulletin mensuel de statistique agricole et commerciale note à ce sujet :

« De profonds déplacements sont en cours dans la hiérarchie des pays producteurs de coton; on entrevoit des changements dans l'importance relative des pays consommateurs; le commerce international de la matière première et des produits manufacturés est devenu presque chaotique; la distribution mondiale de l'industrie cotonnière est elle-même bien bouleversée. La concurrence enfin entre les différents cotons est devenue si âpre, que la défense des anciennes positions oblige parfois les gouvernements à prendre des mesures presque désespérées. Il semble que l'on s'achemine vers la dislocation totale de ce qu'on appelait autrefois le marché mondial, en lui substituant des marchés plus ou moins fermés. »

Les stocks à la fin de l'exercice précédent peuvent être estimés à 48 millions de quintaux, dont voici les détails :

	Améri- cain	Indien	Egyp- tien	Divers	Totaux
Stock visible	28,3	2,5	1,3	5,1	37,2
Stock invisible	3,2	2,7	0,9	4,0	10,8
TOTAUX...	31,5	5,2	2,2	9,1	48,0

La production de coton en 1938-1939 ayant été de 61 millions de quintaux et le report de la campagne précédente de 50,4 millions, les disponibilités en fin d'exercice étaient de 111,4 millions dont environ 57 millions étaient constitués par du coton américain. Déduisant des disponibilités la consommation globale de 63,4 millions, on obtient le report de 48 millions, qui accuse une diminution de 2.400.000 quintaux par rapport à celui de la campagne précédente.

Ainsi que l'indique le tableau ci-dessus, de ce chiffre, 31,5 millions ou plus de 65 p. c. étaient constitués par du coton américain, dont environ 28 millions se trouvent aux États-Unis.

Pour la campagne en cours, les milieux cotonniers prévoient une production mondiale de 60 à 62 millions de quintaux, contre 61 en 1938-1939 et 63,5 millions en moyenne pendant les cinq campagnes précédentes.

En laines, la tendance est indécise, en rapport avec les perspectives incertaines du marché. Sur la place de New-York, les cours ont fluctué en novembre entre un minimum de 106 cents par lb. et un maximum de 111,3 cents; ils ont haussé encore légèrement dans la suite jusqu'à vers la mi-décembre; dans la seconde quinzaine, les prix fléchirent brusquement jusqu'aux environs de 103 cents, niveau qui avait été atteint au cours de la deuxième semaine de septembre.

D'après le *National Council of Wool selling Brokers of Australia*, les ventes de laines australiennes ont porté, du 1^{er} juillet au 30 septembre 1939, sur 11.767 balles, en diminution de 235.189 balles sur celles de la même période de 1938. Fin septembre 1939, les stocks dans le *Commonwealth* ressortaient à 1 million 113.874 balles contre 704.545 balles l'année précédente.

L'activité de l'industrie lainière est très soutenue, notamment en Angleterre, où les usines travaillent à plein rendement. La Grande-Bretagne s'est portée acquéreur de la majeure partie de la production de son Empire. Ses achats porteraient sur une quantité globale annuelle de 910 millions de lbs. estimés à £ 66.750.000, dont £ 43,5 millions ou plus de 60 p. c. représenteraient la part de l'Australie, £ 12,5 millions celle de la Nouvelle-Zélande et enfin £ 10.750.000 celle de l'Afrique du Sud.

Grâce à son emploi pour la fabrication de parachutes et d'enveloppes de ballons, la soie bénéficie d'un fort courant de demandes. Dans de nombreux pays, des mesures ont été prises pour développer cette production. En France notamment, la production de 1940 sera portée au double de celle de 1939.

L'Institut International d'Agriculture vient de publier ses estimations de la production mondiale de soie grège en 1939. Alors que des conditions climatiques adverses avaient compromis la campagne séricole, le dernier exercice a donné des résultats nettement meilleurs, quoique en général encore inférieurs à la moyenne. Abstraction faite de la production de la Chine et de l'Hindoustan, la production mondiale de soie grège pour l'année en cours peut être estimée à 41 millions de kilogrammes, en augmentation de 12 p. c. sur celle de 1938.

Le marché des cuirs en poil a été relativement calme au mois de novembre. Les fluctuations de prix ont été insignifiantes et les transactions peu actives. Les prix pour les frigorifiques argentins bœufs lourds ont encore cédé. Après avoir débuté aux environs de 13 3/4 cents fob, ils ont reculé jusqu'à 13 1/4 cents, cours qui s'est maintenu pendant la dernière quinzaine du mois. Si le transit se tient approximativement au même niveau que l'an dernier à même époque, les ventes, par contre, représentent moins d'un dixième de ce qu'elles étaient antérieurement. Un bon nombre d'affaires qui, normalement, se traitaient sur la place d'Anvers, lui échappent en raison des circonstances actuelles. La vente par inscription qui a eu lieu le 24 novembre et qui portait sur 6.278 cuirs Vaches et Taureaux Liebig, ne représentait que le solde d'un chargement flottant de plus de 19.000 cuirs dont les deux tiers ont été vendus en Grande-Bretagne. La Compagnie Liebig a également vendu en Angleterre le solde de sa production de cuirs Colon de la dernière campagne, soit 38.000 cuirs environ.

Mouvement du marché des cuirs en poils sur la place d'Anvers en novembre 1939.

Source : *Grisar & Co, Anvers.*

	Plata et Rio-Grande secs	Plata et Rio-Grande salés	Sees et salés secs divers	Salés divers	Veaux, vachettes, chèvres	Totaux	Chiffres correspondants	
							1937	1938
Stock fin octobre	2.440	—	406	—	165	3.011	44.301	54.883
Arrivages en novembre	2.300	36.490	1.295	—	78	40.163	52.164	68.646
TOTAUX..	4.740	36.490	1.701	—	243	43.174	96.465	123.529
Ventes en novembre	1.290	340	106	—	—	1.736	17.834	22.268
TOTAUX..	3.450	36.150	1.595	—	243	41.438	78.631	101.261
Transit en novembre	1.300	36.150	1.000	—	—	38.950	41.472	38.689
Stock fin novembre	1.650	—	595	—	243	2.488	37.159	62.572
Arrivages depuis le 1 ^{er} janvier	57.363	369.125	91.565	24.090	931	543.074	731.035	1.029.007
Ventes depuis le 1 ^{er} janvier	2.311	97.134	41.631	10.496	1.026	152.598	218.353	216.573
Transit depuis le 1 ^{er} janvier	56.363	292.976	56.070	20.399	—	425.808	533.161	767.992

En petites peaux en poil, un certain flottement s'est dessiné sur le marché des peaux brutes de lapin. La couperie, notamment, ne paraît pas vouloir donner suite aux exigences des ramasseurs, les prix des produits fabriqués ne suivant pas la hausse de la matière première.

En produits d'apprêt, des ordres importants d'origine britannique ont raffermi un marché qui avait été plutôt languissant depuis le début de septembre.

La forte demande qui caractérise les marchés des métaux non ferreux, depuis le début de la guerre en Europe occidentale, s'est encore légèrement accentuée vers la fin du mois de novembre et au début de décembre. La hausse des prix qui, par ailleurs, affecta aussi les autres marchés des matières premières, s'inspire moins cependant des conditions réelles des marchés que de considérations d'ordre plutôt psychologique. Tel est certainement le cas du marché britannique où l'aggravation possible des difficultés de transport, ainsi que l'absorption d'une grande partie de la production normale sous forme de stocks incessibles, ont suscité certaines craintes quant aux conditions d'approvisionnement. Ainsi, les marchés spéculatifs s'orientent-ils une fois de plus dans les voies d'une production effective qui dépasse les besoins de la consommation; cette divergence est de nature à déterminer tôt ou tard un revirement fondamental des tendances des marchés.

Sur le marché du cuivre, le contrôle international a pratiquement cessé de fonctionner; tout au moins son action est-elle suspendue pour une période indéterminée à la suite de l'engagement pris par les producteurs de l'Empire britannique de réserver à l'Angleterre la plus grande partie de leur production. Même si une décision officielle ne vient pas entériner cet état de fait, la liberté sera pratiquement rendue aux producteurs de cuivre, le fonctionnement du Cartel ne pouvant, dans ces conditions, être assuré par les seuls producteurs non britanniques qui sont affiliés à cette entente.

Cours du cuivre sur les marchés de Londres et de New-York.

Sources : Cours : { Cuivre à Londres : *The Metal Bulletin.*
Cuivre à New-York : *Wirtschaft und Statistik.*

PÉRIODES	COURS MOYEN DU CUIVRE		
	à Londres		à New-York
	Standard comptant	Electrolytique	Electrolytique
	en £ par tonne anglaise de 1.016 kg.		en cents par lb. de 0,4536 kg.
1936.....	38- 9- 7	42-17- 8 1/10	9,47
1937.....	54-10- 7 1/5	60- 1- 7	13,17
1938.....	40-14-11 9/10	45-16-10	10,00
1939 Janvier ..	43- 3- 3 9/14	48-18- 1 1/7	10,01
Février ..	42- 4- 6	47-16- 9	9,80
Mars ...	42-19- 6 18/23	48-11- 3 15/23	9,96
Avril ...	42- 1- 5 1/12	48- 5- 0	9,89
Mai ...	41-13-11 17/44	47-18- 8 7/22	9,82
Juin ...	42- 0- 5 35/44	47-19- 0 9/22	9,84
Juillet ..	42-18- 9 5/14	49- 2- 9 4/7	10,06
Août ...	44-14- 5 23/44	50-18- 3 6/11	10,31
Septemb.	46- 0- 0 (2)	51- 0- 0 (2)	11,40
Octobre	46- 0- 0 (2)	51- 0- 0 (2)	12,24 (1)
Novemb.	46- 0- 0 (2)	51- 0- 0 (2)	13,04 (1)

(1) Chiffre provisoire.
(2) Prix officiel maximum.

Il semble que la dernière semaine du mois de novembre marque le début d'une seconde phase sur le marché du cuivre depuis l'ouverture des hostilités.

La phase qui avait pris fin avait été caractérisée par des achats massifs de la part des grands pays industriels et notamment par les Etats-Unis et la France. Ce premier courant d'achats s'arrêta pendant la seconde quinzaine de novembre, les besoins des principaux consommateurs étant couverts pour les prochains mois.

Sur le marché américain, de gros achats de cuivre ont encore été enregistrés en novembre pour compte étranger et notamment pour le gouvernement français qui a conclu avec certains producteurs américains des contrats portant sur des livraisons annuelles de 300.000 tonnes de cuivre américain, chilien et congolais au prix de 12,50 cents par lb. f.a.s. New-York pour les six premiers mois; ce prix, qui

sera ultérieurement révisé tous les trimestres, est légèrement inférieur à ceux qui ont été payés par les autres acheteurs, les ventes au Japon et à l'U.R.S.S. s'étant faites respectivement sur la base de 13,10 cents et de 13,20 cents.

La tendance s'est affaiblie pendant la dernière quinzaine, les besoins des consommateurs américains étaient couverts pour le premier trimestre de l'année 1940. Des marchés ont été conclus avec le Japon à 12,95 cents pour livraison décembre et à 12,90 cents pour livraison janvier.

Etain.

Quota : quatrième trimestre 1939 = 100 p. c.

Quota : premier trimestre 1940 = 120 p. c.

Sources : Consommation, production, exportations et stocks : *Statistical Bulletin of the International Tin Research and Development Council.*

Cours à Londres : *The Metal Bulletin.*

Cours à New-York : *Wirtschaft und Statistik.*

PÉRIODES	Consommation mondiale apparente (1)	Production mondiale totale (1)	EXPORTATIONS SUR LE MARCHÉ MONDIAL		TOTAL DES STOCKS (3)		COURS MOYEN DE L'ÉTAÏN		
			Exportations réelles (2)	Excédent (+) ou déficit (-) par rapport aux exportations autorisées (2)	Chiffres absolus (4)	En % de la consommation annuelle	à Londres	à New-York	
							Standard comptant	Straits	
(en milliers de tonnes anglaises de 1.016 kg.)						%	(en £ par tonne anglaise de 1.016 kg.)	(en cent. par lb. de 0,4536 kg.)	
1936.....	159,9	179,9	153,6	- 20,3	26,7	17	204-12- 8	7/20	46,44
1937.....	199,1	207,9	179,7	- 32,5	36,3	18	242- 6- 6	7/10	54,34
1938.....	151,5	148,7	119,4	+ 5,5	49,4	33	189-12- 0		42,30
1939 Janvier.....	11,3	15,8	13,3	+ 5,1	52,0	35	215-11- 4	3/7	46,44
Février.....	11,0	10,1	7,7	- 0,5	49,5	33	214- 0- 8	1/4	45,70
Mars.....	13,6	8,6	5,0	- 3,3	50,9	34	215-10- 2	14/23	46,21
Avril.....	14,3 (*)	11,7	9,1	+ 1,8	50,1	33	218-10- 7	1/2	47,07
Mai.....	13,8 (*)	9,1	6,9	- 0,3	43,8	29	225-14- 9	3/11	49,02
Juin.....	11,4 (*)	7,4	5,3	- 2,0	39,4	26	227-12-10	1/11	48,84
Juillet.....	12,2 (*)	14,2 (*)	12,2	- 8,6	39,5	25	229-18- 4		48,54
Août.....	15,1 (*)	9,6 (*)	7,2 (*)	- 13,6 (*)	34,6	22	229-18- 9		48,74
Septembre.....	11,5 (*)	23,4 (*)	20,8 (*)	-	39,4	25	229- 8- 9		nominal
Octobre.....							229-19- 5	19/22	55,28 (*)
Novembre.....							230- 0- 0		52,26 (*)

(1) Production ou consommation des pays adhérents et non adhérents au Cartel, à l'exclusion seulement de l'étain raffiné et consommé sur place en Chine.

(2) Exportations des pays membres du Cartel : Congo belge, Bolivie, Indo-Chine française, Malaisie, Indes néerlandaises, Nigérie et Siam.

(3) Comprend l'ensemble des stocks visibles mondiaux plus le carry-over dans les Straits Settlements et en Europe, ainsi que les stocks des fonderies.

(4) Chiffres annuels : moyenne des stocks à fin de mois; chiffres mensuels : stocks à fin de mois.

(*) Chiffres provisoires.

D'après le *Metal Bulletin*, les fabricants de bronze prévoient pour les deux ou trois prochains mois une baisse de la production de l'ordre de 15 p. c. En outre, l'industrie américaine du cuivre subira de plus en plus la concurrence des pays de l'Amérique latine. D'aucuns estiment même que la production entière ne pourra être écoulee étant donné que les expéditions mensuelles de 25.000 tonnes à destination de la France ne représentent qu'une fraction de la production totale et que l'élargissement de ce débouché pourrait bien être compensé par l'interruption des ventes à l'U.R.S.S. à la suite de l'agression contre la Finlande.

Le mouvement des prix sur le marché du cuivre a retenu l'attention du *Department of Labor*, suite à certaines plaintes qui lui seraient parvenues. Le *National Economic Committee* procédera à une étude comparée de l'évolution des prix et des stocks depuis le mois d'août afin de juger si les mouvements enregistrés sont justifiés par un accroissement réel de la demande.

En Grande-Bretagne, les cours maxima officiels ont été invariablement maintenus jusqu'ici à £ 46 pour le *standard-cash* et à £ 51 pour le cuivre électrolytique. Ce plafond sera élevé prochainement et notamment à £ 62 la tonne pour le cuivre électrolytique. La consommation se maintient à un niveau élevé dans les usines travaillant pour les besoins militaires. Le gouvernement britannique s'est assuré des approvisionnements fort importants par la conclusion d'un accord pour l'achat de la production entière des usines de Rhodésie, à des cours voisins de ceux qui étaient en vigueur sur le marché avant le début des hostilités; ces prix ne peuvent être modifiés que dans le cas d'un changement important du prix de revient.

Les données statistiques étant actuellement incomplètes, il est malaisé de se faire une idée précise de la situation du marché. Nous croyons utile cependant de publier le tableau ci-dessous de l'*American Bureau of Metal Statistics* relatif à la production de cuivre *blister* dans les principaux pays, à l'exclusion de l'U.R.S.S., du Japon et de l'Allemagne.

	Année 1938	ANNÉE 1939		
		1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre
(En milliers de tonnes longues)				
États-Unis (extrait de minerais étrangers)	74,7	16,0	12,6	10,4
Mexique	40,9	10,3	14,2	11,1
Canada	238,1	57,4	64,2	64,2
Chili	372,0	82,0	78,0	84,3
Pérou	39,0	9,6	8,8	9,5
Yougoslavie	46,3	13,8	11,7	9,9
Italie	2,9	0,8	0,7	0,7
Inde	6,0	1,6	2,0	1,9
Turquie	2,5	0,7	0,9	1,0
Australie	19,2	4,6	6,9	6,0
Afrique	386,0	89,9	85,5	85,5
TOTAUX...	1.227,8	287,7	286,4	301,2

En ce qui concerne plus particulièrement la Belgique, la consommation de cuivre se poursuit actuellement au rythme d'environ 60.000 tonnes métriques par an, contre 35.000 tonnes l'année précédente. Le cuivre congolais destiné à la consommation intérieure sera, comme précédemment, raffiné à Hoboken, le reste sera traité sur place aux usines de Panda ou expédié vers l'Amérique du Nord. Au Congo, des travaux sont en cours pour étendre la capacité de traitement des installations existantes.

Sur le marché de l'étain, un fait important est l'abolition, au 11 décembre, du prix maximum de £ 230 la tonne fixé le 17 septembre par décret du Ministère britannique de l'Approvisionnement et maintenu en vigueur depuis cette époque. L'on se rappelle que cette mesure avait occasionné une pénurie temporaire d'étain en Angleterre, les États-Unis se portant acheteurs à des prix de loin supérieurs, correspondant à un cours de £ 285 à £ 290. Une fois le marché libéré de ses entraves, les prix montèrent rapidement à la première séance du *Metal Exchange* jusqu'à un maximum de £ 275; une forte réaction les abaissa ensuite à £ 259 la tonne.

Vers la mi-novembre, les stocks d'étain détenus dans les entrepôts publics en Grande-Bretagne étaient évalués à 3.000 tonnes environ, tandis que le *Buffer Pool* ne paraissait plus à même d'offrir que de minimes quantités. A la suite d'arrivages importants, les stocks s'étaient accrus de plus de 5.000 t. avant la fin du mois de novembre. Cependant, les industries consommatrices ne peuvent s'approvisionner qu'au jour le jour, les ventes au *London Metal Exchange* restant limitées à 25 tonnes par jour.

Aux États-Unis, à la tendance haussière caractéristique du mois d'octobre et de la majeure partie de novembre, a succédé une tendance inverse. Alors que la moyenne mensuelle des cours s'établissait à 55,28 cents en octobre, elle était de 52,26 cents pour le mois de novembre; à plusieurs reprises, des cours de moins de 50 cents ont été enregistrés notamment pour des livraisons à terme éloigné. Récemment, le

gouvernement a acquis 500 tonnes d'étain en vertu de la *Strategic Materials Act*, au cours de 47,74 pour livraison à 90 jours.

La consommation américaine a augmenté en l'espace de deux mois de 5.000 tonnes à 9.000 tonnes par mois, en relation avec l'activité des industries automobile et aéronautique qui profitent directement des commandes d'armement.

Des essais sont poursuivis actuellement par la *Phelps Dodge Corporation* et l'*American Metal Company* pour traiter les minerais boliviens qui jusqu'ici étaient expédiés directement aux fonderies britanniques. Depuis la guerre, le développement d'une industrie stannifère aux États-Unis retient de plus en plus l'attention. Les milieux britanniques intéressés suivent de près ces tentatives, celles-ci pouvant affecter directement et définitivement la structure actuelle du marché de l'étain.

Cours moyens du plomb et du zinc.

Sources : Cours à Londres : *The Metal Bulletin*.
Cours à New-York : *Wirtschaft und Statistik*.

PÉRIODES	PLOMB		ZINC	
	à Londres	à New-York	à Londres	à New-York
	Good soft pig, current month	spot	Good ordinary Brands current month	East St-Louis spot
	en £ par tonne angl. de 1.016 k.	en cents par lb. de 0,4536 kg.	en £ par tonne angl. de 1.016 k.	en cents par lb. de 0,4536 kg.
1936 ...	17-11-11 7/10	4,70	14-18- 4 3/5	4,90
1937 ...	23- 6- 6 1/8	6,01	22- 5- 1 19/20	6,52
1938 ...	15- 5- 3 4/5	4,74	13-19- 9 1/2	4,61
1939 :				
Janvier ..	14-10- 8 3/14	4,83	13-13- 7 4/7	4,50
Février ..	14- 5- 7 7/8	4,80	13-10- 5 1/4	4,50
Mars ...	14-13- 2 11/23	4,82	13-14- 6 18/23	4,50
Avril ...	14- 6- 8 5/6	4,78	13- 8-10 1/4	4,50
Mai ...	14- 9- 7 10/11	4,75	13-14- 4 7/44	4,50
Juin ...	14-11- 3 15/44	4,80	14- 0- 5 5/11	4,50
Juillet ..	14-15- 0 5/7	4,85	14- 4- 8 3/7	4,52
Août ...	16- 0- 9 6/11	5,04	14-12- 6 15/22	4,72
Septembre ..	16-12- 6 (1)	5,47	15- 0- 0 (1)	6,10
Octobre ..	16-12- 6 (1)	5,50 (2)	15- 0- 0 (1)	6,50 (2)
Novembre ..	16-12- 6 (1)	5,50 (2)	15- 0- 0 (1)	6,50 (2)

(1) Prix officiel maximum.
(2) Chiffre provisoire.

En novembre, les quantités disponibles d'étain ont diminué de plus de 2.000 tonnes, revenant de 30.695 t. à 28.319 tonnes. Le *carry-over* aux Détroits a augmenté de 1.340 à 4.375 tonnes, tandis que les stocks dans les fonderies européennes ont diminué de 4.924 à 4.676 tonnes.

Afin de parer à la pénurie de métal dans le monde et de normaliser le niveau des prix américains par rapport aux prix anglais, le Comité International de l'Étain a porté le contingent autorisé des exportations pour le premier trimestre de l'année 1940 d'abord à 100 p. c., puis à 120 p. c. des tonnages standards. Du fait de l'adoption de ce taux, l'exportation autorisée du premier trimestre s'établit à un total de 62.300 tonnes contre 51.994 tonnes pour le quatrième trimestre de 1939.

Pendant le troisième trimestre de l'année en cours, le Congo belge n'a pu épuiser le contingent qui lui avait été accordé. Le déficit représente 1.930 tonnes. Les importantes fonderies d'étain en Hollande, ainsi que les fonderies belges, ne travaillent plus qu'à une cadence ralentie à la suite des mesures de blocus décidées par les pays belligérants. Cependant, le *Metal Bulletin* annonce qu'en relation avec le développement progressif de l'industrie du fer-blanc, la Grande-Bretagne envisagera la possibilité d'importations plus importantes pour notre pays en vue de satisfaire aux besoins d'une consommation nationale accrue.

Actuellement, la consommation mondiale de *plomb*, qui constitue, avec le cuivre, le métal de guerre par excellence, se poursuit à un rythme accéléré.

En Grande-Bretagne, où le commerce et l'usage du plomb sont étroitement contrôlés, les accords conclus avec les producteurs de l'Empire assurent un approvisionnement régulier. La Bourse du plomb de Londres étant fermée et des prix maxima étant fixés, l'on ne dispose d'aucune indication quant à l'offre et à la demande. L'usage du plomb n'est plus autorisé pour des emplois non essentiels. C'est ainsi que notamment l'industrie du bâtiment est complètement arrêtée.

La tendance des prix mondiaux, d'une part, l'augmentation des frets et autres dépenses inhérentes aux transports maritimes, d'autre part, ont décidé les autorités britanniques à reviser les prix maxima fixés antérieurement. Une décision récente en date de la dernière semaine de décembre a relevé le plafond des cours du plomb de £ 17,5 à £ 25 par tonne longue. Ce prix est encore sensiblement inférieur aux cours pratiqués à New-York. Sur ce dernier marché, en effet, les cours sont de 5,50 cents par lb. depuis le début de septembre, soit environ £ 31. Sur le continent, les prix évoluent d'une manière erratique, faute d'arrivages réguliers.

Après une hausse progressive des cours à New-York depuis le début des hostilités jusqu'à fin sep-

tembre, le *zinc* avait fait preuve d'une stabilité remarquable jusqu'au début de décembre. A cette date, les cours tombèrent de 6,50 cents par lb. à 6,00 par lb., niveau auquel ils se sont maintenus depuis lors, ainsi que le montre le tableau ci-dessous.

Cotations de zinc à New-York.

	En cents par lb. de 0,4546 kg.
31 août	4,75
Du 7 septembre au 11 septembre	6,—
De 12 septembre au 26 septembre	6,25
De 27 septembre au 2 décembre	6,50
Depuis le 2 décembre	6,—

La chute des prix est attribuée à la concurrence étrangère, principalement de la part des producteurs mexicains et canadiens qui ont perdu une grande partie du débouché européen.

Dans le Royaume-Uni, le marché du zinc se caractérise par un contrôle rigoureux des ventes et par une demande importante de la part des usines consommatrices.

Le fait que la production de munitions a doublé depuis le début de septembre et augmentera encore considérablement, provoque un accroissement important de la demande de zinc. Le prix maximum, fixé à £ 15.12.6 la tonne, sera élevé prochainement à £ 25.15 à la suite d'une décision prise par le Ministre britannique des Approvisionnements.

A la suite de la conquête de la Pologne, l'Allemagne dispose d'énormes réserves de zinc qui dépassent de loin les besoins de la consommation intérieure. Le *Reich* a fait des efforts pour vendre une partie de cet excédent en Suède, mais l'on ignore si ceux-ci ont abouti.

Les transactions en Belgique et en Hollande se font à des prix supérieurs aux prix anglais, mais, tout comme pour le plomb, le commerce est gêné par le contrôle de la contrebande qu'exercent les pays belligérants.

V. — LES PRIX DE GROS ET LES PRIX DE DÉTAIL.

D'octobre à novembre, l'indice des prix de gros a haussé de 27 points, soit de 3,7 p. c. La hausse totale depuis le mois de juillet représente ainsi 28,3 p. c.

L'augmentation observée d'octobre à novembre ne touche pratiquement que quelques catégories de produits, à savoir les combustibles (11,3 p. c.), les pétroles et dérivés (15,9 p. c.), les produits textiles (16,6 p. c.) et notamment les jutes (64,8 p. c.) et le caoutchouc (23,7 p. c.). Les autres groupes de produits témoignent de prix approximativement stables

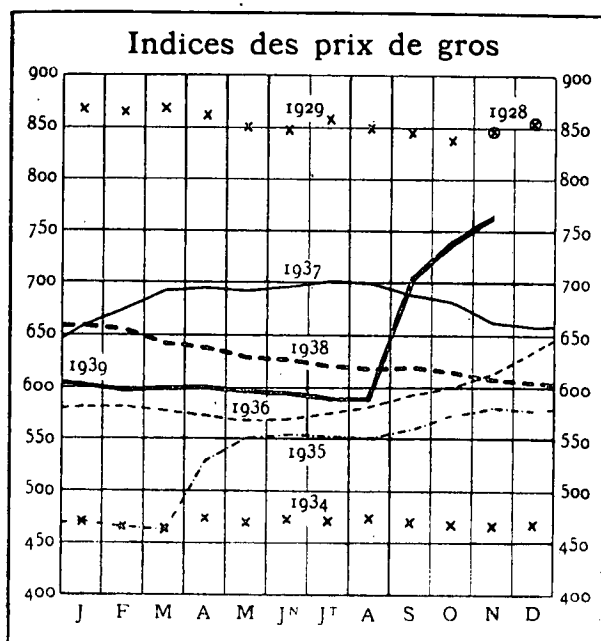
dans leur ensemble. Les matières grasses néanmoins accusent une baisse de 7,8 p. c.

Après la hausse assez importante survenue de septembre à octobre, l'indice des prix de détail au mois de novembre et au mois de décembre, a encore marqué chaque fois une légère augmentation, à savoir 2,1 p. c. au mois de novembre et 1,3 p. c. au mois de décembre. L'indice du coût de la vie III^e catégorie, de son côté, accuse pour chacun de ces mois une hausse de 2,1 p. c. et de 0,8 p. c.

Indices des prix de gros en Belgique.

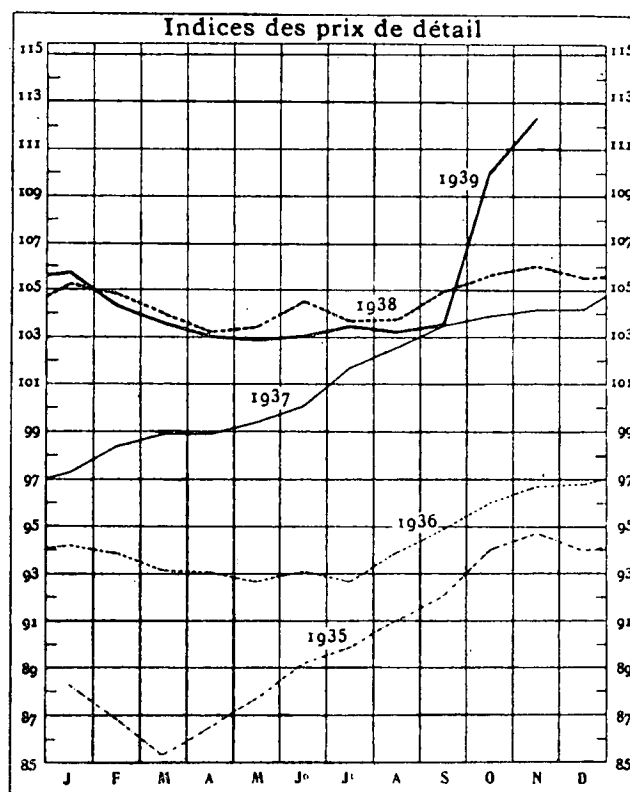
(Base : avril 1914 = 100.)

CATÉGORIES DE PRODUITS	Nombre de produits	Indices au mois de novembre 1939	AUGMENTATION OU DIMINUTION				Augmentation ou diminution par rapport à juillet 1939 %
			par rapport à octob. 1939		par rapport à nov. 1938		
			absolue	relative %	absolue	relative %	
Alimentation	16	638	- 1	- 0,2	+ 124	+ 24,1	+ 27,9
Combustibles	4	989	+ 98	+ 11,3	+ 132	+ 15,8	+ 15,2
Goudrons et dérivés	3	712	- 17	- 2,3	+ 152	+ 27,1	+ 43,0
Produits métallurgiques	17	842	+ 35	+ 4,3	+ 157	+ 22,9	+ 25,5
Pétroles et dérivés	7	1.467	+ 201	+ 15,9	+ 561	+ 61,9	+ 60,3
Produits céramiques	9	846	- 8	- 0,9	- 13	- 1,5	- 2,1
Produits verriers	3	626	0	0	+ 77	+ 14,0	+ 2,0
Produits chimiques	12	637	+ 5	+ 0,8	+ 35	+ 5,8	+ 12,7
Engrais chimiques	5	531	+ 1	+ 0,2	+ 11	+ 2,1	+ 5,6
Matières grasses	7	651	- 55	- 7,8	+ 215	+ 49,3	+ 58,4
Produits textiles (ensemble)	19	842	+ 120	+ 16,6	+ 275	+ 48,5	+ 53,4
Laines	5	754	+ 68	+ 9,9	+ 175	+ 30,2	+ 40,1
Lins	5	1.196	+ 223	+ 22,9	+ 375	+ 45,7	+ 67,3
Jutes	2	964	+ 379	+ 64,8	+ 603	+ 167,0	+ 104,2
Cotons	7	627	+ 14	+ 2,3	+ 137	+ 28,0	+ 30,6
Matériaux de construction	14	841	- 1	- 0,1	+ 68	+ 8,8	+ 9,9
Produits résineux	2	856	- 38	- 4,2	+ 336	+ 64,6	+ 76,5
Peaux et cuirs	9	643	+ 17	+ 2,7	+ 175	+ 37,4	+ 36,5
Tabac	1	727	0	0	+ 227	+ 45,4	+ 33,4
Papier	1	766	+ 9	+ 1,2	+ 106	+ 16,3	+ 17,4
Caoutchouc	1	188	+ 36	+ 23,7	+ 50	+ 36,2	+ 36,2
INDICE GÉNÉRAL	129	762	+ 27	+ 3,7	+ 152	+ 24,9	+ 28,3



x Points maxima et minima atteints par les indices.

Base : Avril 1914 = 100.



Années 1935 à 1938 : Ancien indice base 1914 ramené à la base du nouvel indice : années 1936 à 1938 = 100.
Année 1939 : Nouvel indice.

A une année de distance, l'indice des prix de détail au mois de décembre est en augmentation de 7,9 p. c., tandis que l'indice du coût de la vie ne marque qu'une hausse de 2,1 p. c.

Dans la chronique précédente, l'attention a été attirée sur les graves problèmes que présentait,

dans la conjoncture présente, l'adaptation des rémunérations à la hausse des prix. Cette question a retenu l'attention du gouvernement. En vue de lui donner une solution qui soit économiquement la plus adéquate et socialement la plus équitable, celui-ci a convoqué une conférence nationale des employeurs et

des employés, groupant les représentants des associations professionnelles patronales et ouvrières. Bien que l'objet de cette conférence ne soit pas limité au seul problème des rémunérations dans ses relations avec le mouvement des prix, celui-ci a été examiné en premier lieu en raison de son urgence particulière.

Afin de prévenir une hausse générale et excessive des prix et des salaires, dont l'aboutissement serait fatal à la vie économique et sociale du pays, la Conférence a été d'avis que l'intérêt général commandait une stabilité aussi grande que possible à la fois des prix et des salaires.

En ce qui concerne les prix, la Conférence a recommandé au gouvernement de faire tous les efforts utiles pour assurer un approvisionnement aussi large que possible du pays en toutes marchandises destinées à la consommation générale, et en même temps, à user de son influence ainsi que des pouvoirs que lui confère la législation en vue de contenir la hausse des prix de ces marchandises endéans des limites aussi étroites que possible.

En ce qui concerne les salaires, la Conférence a recommandé impérieusement aux diverses Commissions paritaires :

1) D'appliquer, quant à l'index de novembre 1939, les accords collectifs respectifs existants;

2) De convenir des modifications ci-après à leurs accords (tout en surplus des conventions collectives restant inchangé), modifications devant cesser leurs effets dès que sera rapporté l'arrêté royal proclamant la mobilisation de l'armée :

a) Stabiliser au départ les salaires pour trois mois, soit jusqu'à février 1940 (mois de décembre, janvier, février);

b) Appliquer dorénavant (et pour la première fois à l'index de fin février 1940) les fluctuations des salaires, d'une part, non plus sur la base de l'index d'un seul mois déterminé, mais sur la base de la moyenne arithmétique des index d'au moins trois

mois, et, d'autre part, par tranche complète d'index de 5 p. c., les salaires étant alors mis en regard de l'index de base antérieur respectif modifié de 5 p. c. de fluctuation réellement appliquée; la fraction d'index non considérée restant ainsi disponible pour la suite des calculs;

c) Stabiliser dorénavant les salaires pendant trois mois après chaque fluctuation de salaires appliquée, et recommencer alors les opérations comme dit au 2 ci-dessus;

d) Ramener à une durée d'un mois les préavis de dénonciation d'une durée de trois mois et plus figurant dans les conventions collectives respectives;

e) Reconsidérer la question en Commission paritaire dans les industries ou branches d'industrie qui avaient, avant la mobilisation, des conventions collectives basées sur une moyenne d'index de plusieurs mois (notamment index par trimestre du calendrier), en vue de les ajuster aux dispositions ci-dessus;

3) De convenir en outre que si l'application du régime ci-devant établi devait faire constater : A fin février 1940, une fluctuation d'index atteignant deux tranches complètes de 5 p. c., il ne sera accordé qu'une seule fluctuation de salaires de 5 p. c. aux dates prévues aux conventions respectives, la Conférence nationale devant alors être immédiatement réunie sur convocation du gouvernement pour reconsidérer le problème des salaires, compte tenu de l'expérience, c'est-à-dire des faits nouveaux de l'intérêt général de l'économie du pays et de tous autres éléments; à une autre date quelconque, après qu'il aura déjà été fait application d'une fluctuation de salaires de 5 p. c. depuis l'origine du présent accord, que la continuation de l'application de l'accord ci-dessus crée ou menace de créer une situation difficile à l'industrie nationale, le gouvernement, à la requête d'une seule des parties et avant toute application d'une éventuelle nouvelle fluctuation des salaires, réunira la Conférence nationale pour reconsidérer le problème des salaires, comme dit au paragraphe précédent.

VI. — L'ACTIVITÉ INDUSTRIELLE.

L'INDUSTRIE CHARBONNIÈRE.

Toutes les catégories de combustibles ont continué à être largement demandées durant le mois de novembre, mais l'activité est particulièrement grande pour les catégories industrielles.

Pour les charbons domestiques vendus à l'intérieur du pays, on a constaté un certain tassement, exception faite pour quelques catégories de charbons anthraciteux. Les besoins immédiats paraissent plutôt réduits, les grossistes et les particuliers s'étant, en effet, couverts très tôt, en raison des événements

et dans la crainte d'une hausse des prix. Il semble qu'il faille attendre un refroidissement sérieux et durable de la température pour voir s'intensifier les expéditions.

La demande en charbons industriels, gras surtout, reste extrêmement forte. Les fines à coke sont de plus en plus demandées, notamment par le Grand-Duché, où les arrivages allemands sont fortement réduits, sinon suspendus.

La fabrication d'agglomérés est très active. Outre de fortes demandes de briquettes pour l'exportation, on enregistre d'importantes commandes de la

Société Nationale des Chemins de fer belges qui se constitue de gros approvisionnements en briquettes.

Les ordres à l'exportation restent considérables, tant pour des expéditions vers la France, que vers les Pays-Bas, la Suisse, l'Italie et même l'Espagne. De grosses difficultés d'expédition ont momentanément paralysé les envois en Suisse, mais elles ont été aplanies et le courant d'affaires a pu reprendre.

La possibilité de l'intensification de l'extraction continue à retenir l'attention. On sait que le rappel de nombreux mineurs sous les drapeaux avait entravé la production. Le nombre des abatteurs mobilisés s'élevait à environ 2.900 et le nombre des porions à environ 600. Le gouvernement avait convenu avec l'autorité militaire de libérer 3.000 hommes de ces deux catégories. D'après le rapport fait par M. Eyskens à la Commission de la Chambre chargée d'examiner le budget du Ministère des Affaires économiques, environ 4.000 ouvriers mineurs ont été démobilisés. Mais parmi eux se trouvaient des travailleurs non compris parmi les porions ni les abatteurs; les mines n'ont pas accepté ces derniers travailleurs, afin de ne pas empêcher le retour des abatteurs se trouvant encore sous les armes. D'autre part, l'armée a encore appelé sous les drapeaux 2.000 mineurs.

Les mesures appropriées en vue d'accroître la production charbonnière sont : a) la libération des ingénieurs, porions et mineurs mobilisés; b) le recrutement de nouvelle main-d'œuvre; c) la réforme de la réglementation sur les heures de travail; d) l'intensification de l'outillage.

Les deux premières mesures ont déjà produit un résultat; le nombre moyen des ouvriers utilisés dans les mines s'est, en effet, accru, de 116.000 au mois de septembre à 126.000 au mois de novembre.

Le gouvernement s'est montré d'accord, en ce qui concerne la troisième mesure. La durée de la journée de travail, descente et remonte comprises, était, pour les ouvriers du fond, limitée à 7 heures 30 minutes par jour depuis le 1^{er} février 1937. Quant aux ouvriers de la surface, la durée de la journée de travail est restée pour eux limitée à 8 heures, en vertu de la loi du 14 juin 1921.

Un arrêté royal vient d'être pris, aménageant le régime de durée du travail souterrain dans les mines. Il la fixe à 2.312 heures par an. Cette durée correspond — si on compte sur 51 semaines dans l'année, après déduction de la semaine de congé payé — à 45 heures 20 minutes par semaine en moyenne.

Le rapport au Roi souligne que l'avantage de la réforme est que la fixation d'une durée annuelle avec un maximum journalier assez large, laisse une certaine souplesse dans la répartition du temps de travail au cours de l'année. Il est, dès lors, possible de compenser le temps perdu par suite des jours de

fête tout en permettant d'observer ceux-ci et d'atteindre effectivement la durée moyenne de 45 heures 20 minutes, alors que la limite de 45 heures n'est pas atteinte actuellement.

C'est ainsi qu'en appliquant la journée de 8 heures, les 2.312 heures peuvent être réalisées en 289 jours de travail et que 17 jours de repos, y compris les jours de fête habituels, soit un jour de repos par trois semaines, peuvent être accordés aux ouvriers en plus des dimanches et des jours de congé payé, ainsi que du 365^e jour de l'année, et éventuellement du 366^e, qui deviennent également des jours de repos.

Le nombre de jours de fête observés varie de 11 à 17, de sorte que ce régime introduit en général un nombre appréciable de jours de repos supplémentaires, compensés, bien entendu, par la demi-heure de prolongation journalière de travail.

Le rendement sera influencé dans une mesure qui semble devoir être plus forte que ne l'indique le relèvement relativement minime du temps de présence, par suite de l'économie des temps improductifs résultant de la concentration des heures sur un nombre de journées moindre. Il peut se traduire, estime-t-on, par une augmentation de l'ordre de 65.000 à 100.000 tonnes par mois, de la production globale des charbonnages belges. En même temps, elle leur procurera un supplément de recettes qui est généralement estimé à 80 millions par an, sur la base de l'augmentation maxima de la production. Au double point de vue des disponibilités de la Belgique en combustible et des conditions d'exploitation des charbonnages, le régime nouveau paraît avantageux. Il ne résoud pas cependant le problème charbonnier tel qu'il se pose, au moins, pendant la période de guerre.

On doit prévoir, en effet, que les besoins de la Belgique en combustibles sont appelés à s'accroître en raison de l'augmentation du rythme d'activité des industries grosses consommatrices, comme la métallurgie. D'autre part, les débouchés à l'extérieur paraissent pouvoir s'élargir considérablement dans les pays qui s'approvisionnaient avant la guerre en Angleterre, en Pologne et en Allemagne. Le blocus des exportations allemandes crée, notamment, des possibilités sérieuses d'accroître nos expéditions.

Il y a donc lieu de retenir aussi que, depuis quelque temps, les ventes de charbons allemands à la Belgique ont presque cessé. Bien qu'elles eussent déjà diminué en quantité, elles représentaient encore, ces derniers mois, 100.000 à 150.000 tonnes mensuellement. Cela produit un manque de certaines catégories de charbons auquel nous devons suppléer par nos moyens.

Ainsi, malgré la remise au travail de certains mineurs, et l'allongement de la durée du temps de travail, les charbonnages belges sont, et seront de plus

en plus, en peine de répondre aux besoins intérieurs et extérieurs du marché, si l'on ne peut pas augmenter encore la quantité de main-d'œuvre au travail.

* * *

Les prix des combustibles, déjà relevés de 12 p. c. le 6 novembre dernier, ont été haussés à nouveau le 18 décembre, de 3 francs par tonne, par décision des patrons charbonniers.

Le gouvernement a décidé de ne pas approuver cette mesure et par arrêté ministériel a stipulé que : « Ne peuvent être dépassés, dans les ventes effectuées par les producteurs, les prix des différentes catégories de houille et d'agglomérés de houille en vigueur au 16 décembre 1939 chez les producteurs » et que « ne peuvent être dépassés, dans les ventes effectuées par d'autres que les producteurs, les prix pratiqués par ceux-ci, augmentés de la marge existant au 16 décembre 1939 ».

Cette décision a été prise évidemment en considération de ce que, dans les circonstances présentes, la question des prix est importante pour le marché intérieur, car ils exercent une influence marquée sur l'évolution du prix de la vie en général (1).

* * *

La production de charbons en Belgique a atteint, pendant le mois de novembre dernier, 2.512.270 tonnes au lieu de 2.512.680 tonnes pendant le mois d'octobre et 2.530.050 tonnes en novembre 1938. La production par bassin se compare comme suit pour les mois de novembre 1939, octobre 1939 et novembre 1938 :

	Novembre 1939	Octobre 1939	Novembre 1938
Couchant de Mons	354.060	376.030	407.000
Centre	357.290	374.530	363.860
Charleroi	654.800	665.550	678.450
Namur	31.050	32.020	32.910
Liège	452.750	450.570	480.330
Limbourg	662.320	613.780	568.500
	2.512.270	2.512.680	2.530.050

Comme précédemment, la consommation a dépassé l'extraction dans une large mesure. Les stocks, qui se chiffraient par 2.211.790 tonnes à fin août, par 1.922.940 tonnes à fin septembre et 1.644.800 tonnes à fin octobre, sont ramenés à 1.525.760. Depuis le début des hostilités, les stocks belges de charbons ont subi un fléchissement de 686.030 tonnes. Ils se répartissent comme suit :

(1) Cfr. Bulletin de novembre 1939, p. 452.

	Novembre 1939	Octobre 1939	Août 1939
Couchant de Mons	253.900	274.900	371.720
Centre	216.490	274.510	407.840
Charleroi	707.610	748.050	812.640
Namur	74.860	71.680	79.400
Liège	118.130	119.080	198.990
Limbourg	154.480	156.600	241.160
	1.525.760	1.644.800	2.211.790

* * *

Dans le compartiment des cokes, les prix sont continuellement en hausse : la France et la Suisse prennent de fortes quantités à des prix toujours croissants. Une société métallurgique du Hainaut a remis en activité une ancienne batterie de 16 fours, en attendant que la construction des nouveaux fours soit terminée.

Comme la plupart des ententes internationales, l'Entente du Coke semble ne pas pouvoir se maintenir. Il est probable qu'elle sera automatiquement dissoute à son terme, le 31 mars 1940.

Par contre, les points de vue se seraient rapprochés entre les différentes catégories de producteurs belges : cokeries métallurgiques, cokeries indépendantes, etc., et des tentatives sont faites en vue de la reconstitution d'une entente belge. Les producteurs belges considèrent que les circonstances actuelles ne sauraient se maintenir indéfiniment et cherchent à réaliser une entente complète.

Dans les conditions présentes, l'industrie des cokes ne se ressent aucunement de la disparition de l'Entente internationale. Le coke étant largement utilisé dans les usines d'armement et l'industrie métallurgique en général, la demande est actuellement très importante.

L'INDUSTRIE MÉTALLURGIQUE.

L'orientation du marché métallurgique est restée entièrement favorable. La demande continue à dépasser la production actuellement possible et les délais de livraison s'allongent de plus en plus. Il en va ainsi particulièrement à l'exportation, de gros tonnages devant être réservés pour l'intérieur.

Pendant le mois de novembre, de nouveaux hauts fourneaux ont été mis à feu et le nombre de ceux qui sont actuellement en activité s'élève à 45 contre 39 en octobre. On revient ainsi à la situation du mois d'août.

MOIS	Hainaut	Liège	Autres provinces	Royaume
Août	21	16	8	45
Septembre	17	14	7	38
Octobre	19	13	7	39
Novembre	20	16	9	45

Les diverses productions se comparent comme suit :

	Août	Septembre	Octobre	Novembre
Fonte	280.340	206.140	255.900	136.470
Acier brut.....	276.510	105.680	254.930	289.790
Aciers finis	184.520	144.720	195.840	212.740
Fers finis	2.450	2.600	3.800	2.080
Pièces moulées ..	5.760	6.080	5.990	5.930

Si les chiffres de la production d'acier ont augmenté sensiblement, ceux de la production de fonte, par contre, ont diminué du fait de la réduction du nombre de hauts fourneaux en activité en septembre et octobre. La remise à feu de cinq appareils en novembre doit faire prévoir un accroissement notable de la production, du reste nécessité par l'importance des ordres dont sont munies les aciéries.

Le manque de main-d'œuvre et le rationnement plus ou moins prononcé de matières premières ont été également la cause d'une diminution de la production de fonte, mais un certain progrès a été enregistré dans ce domaine en octobre, et en novembre la situation s'est encore améliorée en suite des négociations entreprises avec les pays belligérants.

On sait l'importance que présentent pour nos industries sidérurgiques les livraisons à l'étranger.

Cependant, les derniers temps, la grosse part de notre production a été réservée au marché intérieur, c'est-à-dire, surtout à nos besoins militaires. On est loin, pour le moment, de la proportion classique de 40 p. c. pour l'intérieur et de 60 p. c. pour l'étranger.

Or, il y a là une situation qui vaut d'être examinée. Le déclenchement de la guerre a, naturellement, obligé à un accroissement considérable de la production sidérurgique dans les pays belligérants, en vue de couvrir les besoins en matériel et les a obligés à se retirer, au moins en partie, des marchés extérieurs. La France et l'Angleterre avaient délibérément sacrifié leurs exportations aux fabrications de guerre.

Celles-ci, à présent — et sans doute aussi longtemps que les opérations militaires ne prendront pas un développement entraînant une plus grande consommation de matériel — peuvent être ralenties et n'exigent plus la totalité des forces productrices de ces pays. Aussi, les entreprises métallurgiques françaises et britanniques se retournent-elles de nouveau vers l'exportation et suscitent à nouveau une concurrence qui avait presque disparu depuis le mois d'août. Comme les besoins privés ont fortement diminué depuis la guerre, le marché international de la sidérurgie risque d'être rapidement encombré et nos entreprises pourraient se trouver, lorsque se ralentiront les livraisons pour la défense nationale, devant des difficultés d'exporter.

Une telle situation, bien entendu, peut n'être que toute temporaire, une accentuation des hostilités devant entraîner à nouveau une production de guerre accrue au détriment des produits d'exportation, ce qui nous rendrait une partie au moins des marchés extérieurs.

* * *

Les prix pour l'intérieur viennent d'être relevés. La hausse s'est traduite par les modifications suivantes pour les principaux produits : aciers marchands et profilés, 1.375 francs la tonne au lieu de 1.250 francs; tôles fortes, moyennes et larges plats, 1.610 francs au lieu de 1.475 francs; tôles fines, 1.900 francs au lieu de 1.750 francs. Bien qu'ils soient présentés comme des prix minima, ce sont les prix effectivement payés pour toutes les transactions.

Cette augmentation des cotations est la suite d'autres hausses : à trois reprises déjà, la sidérurgie a dû augmenter les salaires en fonction des fluctuations de l'indice, les prix des charbons ont été majorés, ainsi que ceux de tous les produits secondaires, tels le ferromanganèse, le spiegel, etc. et enfin, le prix du minerai de fer commandé en Suède, en Espagne et dans d'autres pays — la France exceptée — a, lui aussi, fortement augmenté. Il faut encore y ajouter la majoration des frais de transport et d'autres services.

Pour l'exportation, il n'y a pas de modification de prix. Ceux-ci, du reste, fluctuent généralement suivant la loi de l'offre et de la demande.

Dans les ateliers de construction, la situation d'ensemble peut être qualifiée de satisfaisante, aussi bien pour la division matériel roulant que pour la construction mécanique et métallique en général; nos ateliers ont enlevé divers ordres importants en charpentes à destination de l'Orient, de l'Afrique du Sud et de la Colonie; le nombre de wagons-citernes que les chemins de fer français ont commandés à l'industrie belge vient d'être porté de 500 à 1.000; d'importantes adjudications sont annoncées au Brésil et au Siam, cette dernière comportant 500 wagons fermés; on apprend encore que l'important accord de troc germano-argentin récemment conclu, comportant la fourniture par l'Allemagne de matériel roulant contre du froment et de la laine, ne pourra être exécuté par les Allemands, suivant avis donné par les firmes intéressées; cette importante fourniture reviendra donc sur le marché.

Il est signalé que certains ateliers qui fournissaient à l'étranger par l'intermédiaire de maisons d'exportation allemandes ont conclu avec ces dernières un arrangement aux termes duquel ils peuvent traiter directement avec la clientèle étrangère de ces maisons durant la durée des hostilités, restant entendu que ces relations directes cesseront à la fin de la guerre.

L'INDUSTRIE VERRIÈRE.

Les événements ont apporté de profondes perturbations dans l'industrie verrière belge, sans en excepter l'un ou l'autre de ses compartiments. On enregistre bien, en ce moment, une certaine amélioration dans le trafic extérieur de la vitrerie, mais la faiblesse est grande depuis des semaines, aussi bien en gobeletterie qu'en vitrerie.

Il faut en chercher la raison dans les difficultés des transports maritimes, dans le resserrement de la demande extérieure, dans le peu d'activité de la demande en objets de fantaisie, etc. Bref, sans être mauvaise, la situation est loin d'être sur un plan normal. Aussi n'est-il pas question de donner à la production un relèvement sensible. Nombre de fours resteront donc inactifs en gobeletterie.

En flaconnerie-bouteillerie, on stabilise, mais surtout sur le marché intérieur. Et cependant, on estime que l'on pourrait retrouver bientôt une certaine activité, du fait de la réduction, momentanément tout au moins, de la concurrence tchécoslovaque.

L'INDUSTRIE TEXTILE.

Il ne s'est guère produit de modification notable dans la situation de nos marchés textiles durant le mois de novembre. Le courant d'affaires s'est cependant un peu ralenti, par suite surtout de l'incertitude des approvisionnements, qui s'est manifestée principalement pour le coton et le jute.

Pour l'ensemble des industries textiles, l'indice de la production établi par l'Institut de Recherches économiques de Louvain, a atteint 115 en octobre, contre 103 en septembre et 95 en août, ce qui confirme les informations antérieurement recueillies au sujet de l'accroissement de l'activité dans la plupart des usines après le début des hostilités. Il semble, à présent, que le rythme de production ait un peu décliné.

Industrie cotonnière.

Le marché des matières premières est demeuré calme en novembre. Les approvisionnements sont moins difficiles qu'ils ne l'étaient il y a deux ou trois mois. Alors que la consommation normale de nos filatures de coton est d'environ 24.000 balles par mois, les quantités arrivées en septembre et octobre n'ont pas dépassé 20.000 balles. Depuis lors, la situation s'est améliorée et des arrivages de coton américain ont eu lieu qui, joints au coton congolais dont nos filatures ont pu s'approvisionner, ont permis aux usines de ne pas interrompre le travail. Le manque de stock se fait néanmoins sentir et place la filature sous la menace du chômage au cas où les arrivages seraient par trop retardés.

Les carnets d'ordres des filatures leur assurent de l'ouvrage jusqu'à la fin du premier trimestre de 1940. Les commandes nouvelles rentrent plus lentement. Les tissages en effet hésitent beaucoup à s'engager, dans les circonstances actuelles, à longue échéance et à travailler pour le stock. Les ordres ont diminué, les détaillants n'achetant plus qu'au jour le jour et seulement pour leurs besoins les plus urgents.

On travaille de façon active dans les usines qui livrent à l'armée. Ce sont surtout les tissages équipés pour faire des tissus mixtes de laine et de coton. Celles fabriquant des couvertures, dont les troupes ont un grand besoin, travaillent toujours à trois équipes.

Partout cependant, la cadence de l'activité dépend des possibilités de livraison des filatures.

Le courant de nos exportations s'est forcément modifié. Les pays voisins continuent leurs achats, mais le volume en est assez fortement réduit. On exécute encore en ce moment des commandes passées avant le début du conflit. C'est le cas pour des ordres passés par la Hollande et qui avaient été établis à des prix inférieurs à ceux pratiqués actuellement. Les importateurs hollandais ont consenti à une majoration exceptionnelle, en raison des causes de la hausse qui sont l'augmentation des taux d'assurances et du prix de la matière première.

Les Etats-Unis et l'Amérique du Sud, qui étaient les principaux clients étrangers pour nos tissus d'ameublement et de tapis de coton, désertent notre marché, estimant trop grands les risques de transport. Ils discutent également nos prix, qu'ils estiment trop élevés.

On signale, d'autre part, qu'il serait question d'installer aux Etats-Unis des usines capables de produire des tapis et des tissus d'ameublement, spécialités de notre industrie.

Industrie lainière.

Sur les grands marchés de laine brute, l'activité est demeurée nulle du fait de l'achat par l'Angleterre de la production de ses Dominions sur les rares marchés ouverts.

En Belgique, la situation ne s'est pas modifiée. Dans tous les compartiments, l'activité des usines est satisfaisante. Ce sont toujours les adjudications pour l'armée qui fournissent la plus grande activité aux usines. Elles ont, du reste, la priorité sur les autres commandes.

Filatures et tissages restent bien occupés. Les commandes sont cependant moins nombreuses qu'il y a quelques semaines, pour celles qui émanent du secteur privé.

Les délais de livraison restent, malgré cela, assez longs et tendent même à s'allonger encore.

Les lavoirs et les peignages, mal alimentés, travaillent au ralenti.

Au cours des onze premiers mois de l'année, les opérations effectuées par les conditionnements publics de Verviers, de Dison et de l'Est ont porté sur 30 1/2 millions de kilos contre 24 1/2 millions de kilos en 1938 et 27 1/2 millions de kilos en 1937.

Stocks en peignés dans les peignages à façon de Belgique à fin novembre 1939.

(Communiqué par la Chambre Arbitrale et de Conciliation pour Laines et Peignés, place de Meir, à Anvers.)

	Fin octobre	Fin novembre	Différence
Mérinos	3.012.127,—	1.922.962,—	— 1.089.165,—
Croisés	1.165.278,—	658.305,—	— 506.973,—
	4.177.405,—	2.581.267,—	— 1.596.138,—

Les stocks en peignés dans les peignages à façon de Belgique s'élevaient fin septembre à 4.468.339 kilos. En deux mois, ils ont été ramenés à 2.581.267 kilos, soit une diminution de 1.887.072 kilos. Ces stocks, cependant, ne représentent qu'une partie de la laine existant dans le pays. A la suite d'une demande de déclaration des stocks existant dans le pays au 15 septembre, il a été établi que ceux-ci s'élevaient à 25.000 tonnes de laine appartenant à des nationaux et environ 2.500 tonnes appartenant à des étrangers. Des exportations sous licence ont été faites, et le stock a été réduit. Néanmoins, selon un correspondant averti de *La Métropole* d'Anvers, il restait encore en Belgique, en novembre, un stock de laine représentant la consommation normale pour tout le pays pendant une année entière.

Conditionnements publics de Verviers.

(Conditionnement public de Verviers, conditionnement public de Dison et conditionnement public de l'Est.)

MOUVEMENT COMPARATIF	NOVEMBRE			JANVIER A FIN NOVEMBRE		
	1937	1938	1939	1937	1938	1939
Laines, blousses, déchets lavés et carbonisés	1.139.098,—	1.806.277,—	2.396.465,—	16.871.234,—	16.187.483,—	21.231.040,—
Fils cardés	94.390,—	47.944,—	139.543,—	1.108.124,—	604.094,—	1.040.654,—
Laines peignées	333.498,—	318.761,—	49.432,—	3.555.642,—	3.476.737,—	3.235.311,—
Fils peignés	215.660,—	242.099,—	249.354,—	2.862.909,—	2.115.734,—	2.442.139,—
Simplement pesé	193.817,—	259.138,—	389.659,—	3.177.626,—	2.270.607,—	2.697.109,—
	1.976.463,—	2.674.219,—	3.224.453,—	27.575.535,—	24.654.655,—	30.646.263,—

Le régime des licences d'exportation de laine a été modifié le 24 novembre. Les anciennes licences ont été annulées et de nouvelles demandes ont dû être introduites. La cession d'une licence d'un négociant à un autre est interdite.

En ce qui concerne nos exportations, on enregistre un courant de commandes importantes en produits manufacturés, qui assure à nos fabricants du travail dans de bonnes conditions bien que, comme toujours, les prix des produits finis ou semi-ouvrés suivent avec quelque difficulté la hausse de la matière première.

Industries linière et jutière.

Pendant plusieurs semaines, le marché linier a été fort mouvementé, avec des cotations en hausse. Cette effervescence a fini par se calmer et l'on note, ces dernières semaines, un ralentissement dans les transactions.

Le *Flax Central Board*, qui avait procédé à de gros achats et contribué ainsi à la fermeté des cotations, vient de diminuer ses prix.

La filature française a mis à profit cette situation nouvelle et se porte acheteur de qualités moyennes. On signale vers ce pays un bon courant d'affaires.

Pour l'Amérique, les transactions ont diminué.

L'Allemagne reste un de nos principaux acheteurs; elle s'intéresse surtout aux lins de qualité moyenne et de qualité supérieure.

On note encore la présence d'acheteurs irlandais, suisses et suédois.

Les filatures et les tissages restent toujours bien occupés et le travail s'y poursuit dans des conditions satisfaisantes.

Au marché du jute, les transactions sont rares, en raison de la pénurie de matière première. Les filatures sont largement pourvues d'ordres, ainsi que les tissages qui travailleraient à un rythme élevé s'ils ne rencontraient pas de difficultés à s'approvisionner en fil et si certaines conditions de main-d'œuvre pouvaient être améliorées. Beaucoup d'entreprises sont obligées de laisser des métiers inoccupés.

VIII. — LES TRANSPORTS.

TRANSPORTS TERRESTRES (1).

Le trafic des marchandises de la Société Nationale des Chemins de fer belges fait toujours preuve d'une excellente activité. Grâce à ses réserves de matériel, la Société a pu faire face à toutes les demandes, malgré les immobilisations dues aux besoins militaires.

Le trafic des voyageurs s'est amélioré, après avoir subi en septembre une régression très sensible.

La comparaison du trafic et des recettes du mois d'octobre des années 1938 et 1939 s'établit comme suit :

(En millions)	Octobre 1938	Octobre 1939	Différence en %
Voyageurs-kilomètres	485,0	(1) 466,9	- 3,7
Tonnes grosses marchandises..	5.907,0	6.016,0	+ 1,9
Tonnes petites marchandises...	104,5	99,2	- 5,0
Recettes du trafic.....	225,3	211,3	- 6,2

(1) Y compris les transports militaires.

Pour les dix premiers mois, les résultats financiers de la Société Nationale des Chemins de fer belges se présentent comme suit :

(En millions de francs)	1938	1939	Différence
Recettes du trafic.....	2.130,1	2.180,3	+ 50,2
Dépenses (charges financières comprises)	2.307,0	2.247,4	- 59,6
RÉSULTATS FINANCIERS	- 176,9	- 67,1	+ 109,8

Quant au trafic, les résultats pour la même période accusent :

(En milliers d'unités)	1938	1939	Différence en %
A. — Voyages-kilomètres :			
Billets ordinaires et à prix réduits	1.930,2	1.754,8	- 9,1
Abonnements ordinaires et scolaires	1.427,8	1.354,0	- 5,2
Sociétaires et abonnements 5 et 15 jours	236,2	205,6	- 13,0
Abonnements ouvriers	1.612,6	1.543,8	- 4,3
ENSEMBLE...	5.206,8	4.858,2	- 6,7
B. — Tonnes-kilomètres :			
Grosses marchandises	4.195.566	(1) 4.559.000	+ 8,7
Petites marchandises	91.713	84.410	- 8,0
ENSEMBLE...	4.287.279	(1) 4.643.410	+ 8,3

(1) Chiffre provisoire.

En novembre, la situation du trafic des voyageurs s'est stabilisée. Dans le secteur des marchandises, l'activité reste orientée à la hausse comme conséquence de l'excellente position de nos industries de

(1) Résultats puisés dans le *Bulletin de documentation économique de la Société Nationale des Chemins de fer belges*, novembre 1939.

base. Les recettes du mois de novembre atteindraient approximativement 209 millions, en diminution de 2 millions sur celles de novembre 1938.

* * *

En services publics d'autobus, la situation est redevenue à peu près normale, la plupart des véhicules réquisitionnés ayant été restitués à leur propriétaire. En services publics d'autocars, l'inactivité complète continue, mais de nombreux véhicules ont pris à l'armée la place qu'occupaient les autobus. En ce qui concerne les services par autocamions, la situation reste précaire; plus de 3.000 véhicules sont toujours réquisitionnés et le trafic routier se ressent d'abord de la diminution des transports pouvant payer des taxes élevées, ensuite de l'augmentation des tarifs, conséquence de la majoration du coût de l'essence dont le prix a haussé de 50 p. c. environ depuis la guerre.

LES TRANSPORTS MARITIMES.

Nous signalons, le mois dernier, l'importance que le gouvernement attache à la recherche des mesures à prendre pour assurer les transports maritimes réguliers nécessaires au pays.

Le problème est vaste et les solutions qu'on peut envisager méritent d'être pesées avec soin car certaines comportent des engagements à longue échéance dont les conséquences sont difficiles à prévoir.

Aussi croyons-nous utile, à titre d'information, de faire un examen assez général de la question, en rappelant les données essentielles du problème.

De quoi s'agit-il en ce moment ?

D'une part, de faire entrer en Belgique, par la voie des mers, les marchandises nécessaires aux besoins du pays et, d'autre part, d'en faire sortir, par la même voie, les marchandises belges d'exportation, dont le produit doit, dans une mesure importante, permettre de payer nos achats à l'étranger.

La part prise par les transports maritimes dans l'ensemble de notre commerce extérieur est considérable : en 1938, 11 millions de tonnes, sur un total de 31,6 millions de tonnes que représentaient nos importations, sont entrées par la voie maritime et 8 millions de tonnes sont sorties de Belgique par voie de mer, sur un total d'exportations atteignant 22 millions de tonnes.

Les circonstances nées de la guerre modifient évidemment ces quantités et ces proportions.

Dans quelles mesures ?

C'est ce qu'il est, actuellement, extrêmement difficile d'évaluer. La recherche de certaines approximations est cependant nécessaire si l'on veut prévoir — pour les assurer — nos besoins futurs, en tonnage.

L'examen des statistiques du commerce extérieur et de la situation du grand commerce et de l'industrie fait ressortir qu'environ 75 produits ou groupes de produits sont nécessaires à la continuation de l'activité économique; ils représentent 90 p. c. en poids des importations de 1938 et plus de 9 millions de tonnes arrivées par la voie maritime.

En tenant compte d'une certaine diminution possible des importations et en défalquant les carburants, les transports maritimes en Belgique nécessiteraient, à l'entrée, pour une activité plus ou moins normale, un transport d'environ 8 millions de tonnes.

Si l'on s'en tient seulement aux marchandises nécessaires à l'alimentation (2,5 millions de tonnes), au trafic du Congo vers la Belgique et aux matières premières indispensables à l'industrie (1 million), on arrive à un chiffre d'environ 3,5 millions de tonnes.

Entre ces deux chiffres extrêmes, 3,5 et 8 millions, se situe donc pour l'instant le problème des besoins belges sous forme de transports maritimes.

On peut aussi refaire l'examen en se plaçant au point de vue de l'exportation.

Du total des exportations des principaux produits, 5,6 millions de tonnes ont été transportées par voie maritime. Ce chiffre pourrait, semble-t-il, être maintenu en 1940.

Disons, en passant, que le problème du tonnage à l'exportation ne se pose pas de la même façon que celui à l'importation. Si une solution est acquise pour ce dernier, l'existence ou la pénurie de ce tonnage auront pour effet, ou de maintenir les courants normaux ou d'obliger à choisir des destinations limitées vers lesquelles existent des possibilités de transport.

Ces déplacements de trafics, à la suite des événements internationaux, se produisent déjà et s'effectuent avec plus ou moins d'intensité suivant la rarefaction du tonnage, tant pour l'importation que pour l'exportation.

Les mêmes causes entraînent aussi une modification dans les usages concernant la forme même des contrats d'achat ou de vente.

C'est ainsi que par suite des difficultés rencontrées pour trouver du fret ou pour en obtenir à des conditions quelque peu stables, le vendeur exige souvent la clause *cash and carry*.

Plus les possibilités de transport se resserreront, plus s'opérera cette centralisation du commerce international.

La question principale qui se pose en ce moment est de savoir si nos besoins — même limités dans la

mesure que nous venons d'indiquer — pourront être satisfaits dans les mois à venir.

En Belgique, les transports de et vers les ports belges s'effectuent, en temps normal, pour les trois quarts, par le puissant réseau de lignes étrangères organisé de et vers la métropole. Dans cet ensemble, la flotte nationale joue un rôle très modeste : son intervention se limite à quelque 10 p. c.

Le problème des transports maritimes en Belgique pourrait donc être résolu par le libre jeu du commerce maritime, dans la mesure où ce réseau de lignes régulières pourrait être maintenu en tout ou en partie et où la flotte nationale, par son maintien et son extension propres, pourrait assumer un rôle complémentaire plus ou moins important.

Il faut remarquer tout de suite, cependant, qu'un certain nombre de facteurs ont déjà diminué fortement le potentiel de transports que représente la flotte mondiale de commerce.

Au début des hostilités, le tonnage mondial atteignait 68,5 millions de T.b. Dans ce total, 11,5 millions représentaient des navires pétroliers et il y avait, en outre, un certain nombre de navires munis d'installations frigorifiques spéciales pour le transport des fruits, etc.

Si du tonnage total, on défalque ces unités, la flotte marchande mondiale représente environ 55 millions de T.b.

De ce chiffre, il faut encore soustraire le tonnage détruit en mer ou bloqué dans les ports et qui s'élève à 4,5 millions de T.b.

Les pertes maritimes, elles seules, s'élevaient, au 15 décembre 1939, à environ 800.000 tonneaux. Elles s'étendent tant aux navires belligérants (allemands compris) qu'aux navires neutres : 580.000 T. contre 220.000 T.

Une autre cause de diminution du potentiel de transport provient de la détention des navires neutres pour le contrôle de leurs marchandises dites de contrebande. Ces détentions, souvent prolongées, limitent le nombre de voyages qu'un navire peut effectuer par an et augmentent les besoins de tonnage en conséquence. Si un navire chargeant 8.000 t. de céréales des Etats-Unis d'Amérique vers nos ports peut effectuer en temps normal environ douze voyages par an et transporter ainsi théoriquement 96.000 t. de céréales, cette capacité de transport tombera à la moitié de ce chiffre s'il n'effectue, par suite des arrêts forcés, que six voyages par an. Il faut, dans ce cas extrême, une flotte double de celle existant en temps normal pour assurer les mêmes transports. On peut, en ce moment, évaluer la perte dans l'utilisation du tonnage, à environ 30 p. c. pour les navires neutres. Une amélioration de cette situation est possible si les services de contrôle profitent de l'expérience acquise.

Pour les pays belligérants, le système de navigation en convois, qui permet de protéger par des unités de guerre un certain nombre de navires, ralentit également la rotation de ceux-ci. Un convoi navigue suivant la marche du plus lent des navires qui le constituent et, au départ, les premiers en ligne doivent attendre le dernier arrivé.

La première période, très courte, de la guerre maritime a surtout touché les belligérants par les destructions opérées par les sous-marins; la seconde, celle de la guerre des mines, affecte tous les pavillons.

Quelle que soit, dans l'avenir, l'importance des pertes par destruction de guerre, on doit constater qu'elles ont entraîné, dès maintenant, des conséquences graves.

On ne doit pas oublier, cependant, qu'en comparaison des destructions, sur tous les chantiers navals la construction de nouveaux navires a été fortement accélérée. Les effets s'en feront sentir dès la fin de

1940. Rien qu'en Angleterre, les commandes se sont élevées, d'avril à août, à 750.000 tonneaux.

D'autres déductions sont encore à faire si l'on veut ne retenir que le tonnage affecté au transport des marchandises. C'est ainsi qu'il faut soustraire du tonnage mondial les paquebots à passagers, certains grands cargos mixtes qui effectuent leurs voyages entre les ports des métropoles et ceux des colonies et les caboteurs naviguant en dehors des limites de notre cabotage.

Le tonnage, ainsi limité, n'est, en grande partie, plus à la disposition des besoins belges et ne contribue plus au trafic de nos ports. Le nombre de navires britanniques et des Dominions, et de navires français qui touchaient à Anvers, Gand ou Bruges a fortement diminué.

Cette situation se reflète à Anvers dans les statistiques à l'entrée. En prenant la jauge des navires entrés, en tonnes Moorsom, pour les trois premiers mois de la guerre, les pavillons se classent ainsi :

1 ^o Grande-Bretagne :	17,8 %	avec 334.566 T.	contre 23,7 %	avec en temps normal 1.430.000 tonnes
2 ^o Pays-Bas :	17,3 %	» 325.453 T.	contre 7,4 %	
3 ^o Norvège :	11,9 %	» 224.571 T.	contre 7,6 %	
4 ^o Belgique :	11,7 %	» 220.137 T.	contre 4,8 %	
5 ^o Grèce :	7,3 %	» 137.792 T.	contre 2,1 %	
6 ^o États-Unis :	6,3 %	» 119.275 T.	contre 3,1 %	avec en temps normal 187.121 tonnes
7 ^o Danemark :	5,4 %	» 102.430 T.	contre 3,6 %	
8 ^o Suède :	5,4 %	» 101.667 T.	contre 3,7 %	
9 ^o France :	4,8 %	» 91.012 T.	contre 8,8 %	avec en temps normal 531.183 tonnes

Ce tableau n'est même, actuellement, plus exact. Les navires américains, à la suite du vote de l'acte de neutralité, ont abandonné nos ports. Quant aux navires japonais, il ne faut pas s'attendre à en voir beaucoup, le Japon ayant, en ce moment, l'utilisation de tout son tonnage dans les mers de Chine et de l'Océan Pacifique.

Si l'on fait abstraction de tout ce tonnage, qui représente 38,5 millions de tonneaux, il reste, en principe, disponible sur le marché mondial 12,5 millions de tonneaux, appartenant, parmi les marines de quelque importance, à celles des pays du Nord, de la Grèce (90 p. c. de son tonnage navigue en « vagabond ») et de l'Italie.

La Norvège, avec sa flotte de près de 5 millions de tonneaux, reste le grand transporteur entre pays étrangers. La Hollande (environ 3 millions) a pour nous aussi des possibilités en réserve, mais une partie importante de son tonnage est constituée par de grandes unités affectées au trafic de ses possessions d'outre-mer.

Les possibilités de transport que représentent les flottes neutres sont également limitées par les affrètements à temps au profit de pays belligérants et les mesures de contrôle prises par les gouvernements.

Nous voyons dès maintenant la Grande-Bretagne, dont la flotte cependant s'élève à près de 18 millions de tonneaux auxquels il faut ajouter 3 millions des Dominions et des colonies, affréter des navires sur le

marché neutre. Après l'affrètement de navires grecs, des arrangements ont été conclus avec des armateurs norvégiens et italiens.

Il peut évidemment ne s'agir que de besoins temporaires nécessités notamment par la politique américaine du *cash and carry*. Ces demandes peuvent cependant se répéter et s'intensifier et aboutir à une situation définitive, car les transports des belligérants requièrent un tonnage considérable, tant pour le transport du matériel de guerre que des troupes.

Il résulte de l'ensemble des éléments ci-dessus que le problème du tonnage maritime se pose dès maintenant avec une certaine gravité pour nous. Des difficultés se sont produites déjà pour l'importation des minerais des Indes, des ports d'Afrique et de l'Espagne vers Anvers, des viandes congelées d'Argentine, du riz d'Asie, du coton des Indes, des fibres végétales, du caoutchouc, des tourteaux des Indes.

A l'exportation, différentes expéditions ont été arrêtées en destination des Indes britanniques, de la Chine et du Japon.

En plus de la flotte belge, notre commerce d'importation et d'exportation peut donc actuellement compter surtout sur les navires scandinaves et hollandais et, dans une moindre mesure, sur les lignes anglaises et françaises.

Toutefois, le maintien de ces lignes et le nombre de départs des bateaux dépendront de l'attitude des

gouvernements respectifs à l'égard de leurs navires, de leurs propres besoins et des affrètements ou réquisitions qu'ils devront effectuer pour y pourvoir.

En ce qui concerne la Norvège, qui est le grand transporteur entre ports étrangers, une partie de son tonnage naviguera évidemment pour les besoins du gouvernement britannique comme pendant la dernière guerre. Une certaine proportion cependant pourra être maintenue pour la navigation vers les ports neutres.

Le pavillon néerlandais, sous la réserve indiquée pour la navigation coloniale, pourrait également être maintenu dans une certaine mesure sur nos ports. La flotte néerlandaise, d'autre part, peut assurer, par les ports néerlandais, une partie du trafic belge, mais ce serait au détriment des ports nationaux.

De toute façon, les armateurs naviguant au marché libre ont intérêt à continuer leurs services le plus longtemps possible sur nos ports, pour profiter des frets élevés pratiqués sur ce marché. Dans quelle proportion ? Il est malaisé de le prévoir.

Le seul élément sûr de transports futurs, sous les réserves de rotation plus ou moins rapide des navires et de pertes maritimes, est la flotte marchande belge. Elle navigue sur nos ports, elle entretient des lignes régulières sur l'Angleterre, côte Est et côte Ouest, Hambourg, l'Espagne et le Portugal, la Grèce, la France, l'Italie, l'Asie Mineure et la mer Noire, l'Égypte et la Palestine, l'Algérie et la Tunisie, New-York, le golfe du Mexique et Cuba, le Brésil, La Plata et l'Uruguay, le Congo belge.

Son tonnage s'élevait, au 1^{er} janvier 1939, à 365.000 tonneaux bruts, pour 94 navires de mer. Depuis cette date, 6 navires d'un tonnage de 20.000 tonneaux ont été supprimés du registre belge et, au cours de trois mois d'hostilités, 5 navires d'un total de 15.000 tonneaux, ont été détruits par risques maritimes ordinaires ou de guerre.

Sa capacité de transport, au 15 décembre 1939, peut être résumée comme suit :

9 pétroliers d'environ 90.000 tonnes de charge utile;
44 navires au long cours : 268.250 tonnes de portée utile;

30 navires au cabotage : 23.715 tonnes.

Cette flotte peut transporter, suivant la navigation effectuée en ce moment, environ 2.100.000 tonnes de marchandises par an.

Rapprochons ces chiffres de ceux indiqués pour les besoins du pays :

Possibilités normales de transport sous	
pavillon belge	2.100.000 t.
Besoins minima	3.500.000 t.
Besoins normaux	8.000.000 t.

L'impression qui se dégage de la comparaison est évidemment défavorable. Heureusement, il reste de sérieuses disponibilités dans les marines étrangères

pour continuer l'activité du commerce et de l'industrie belges. Notons, au surplus, que le trafic maritime a diminué d'un tiers pendant les trois premiers mois des hostilités, par rapport aux mois précédents.

* * *

Un autre aspect non moins grave de la situation provient de la hausse des frets, car, à côté du problème de l'espace disponible dans les navires, se présente immédiatement celui du taux auquel les marchandises pourront être transportées.

Nous assistons à une hausse considérable des frets. Elle a été accentuée, vers la mi-décembre, par le relèvement, dans certains trafics, d'environ 25 p. c., accordé aux navires anglais sous contrôle, pour suivre — à distance — les frets du marché libre.

Il suffira, à titre d'indication, de relever les chiffres actuels concernant le marché de La Plata comparés à ceux du mois d'août : d'Argentine à Anvers, on cotait ± 18 sh. à cette époque, et 100 sh. à mi-décembre. Une hausse prochaine jusqu'à 120 sh. n'est d'ailleurs pas exclue, si l'on tient compte du taux de la charte-partie à temps qui est de 17 sh. Ce taux représente pour un navire chargeant 8.000 tonnes de céréales, £ 42.500, auxquelles il faut ajouter £ 3.500 d'assurance « risques de guerre », £ 3.500 de charbons, £ 1.500 de frais de port, £ 4.000 de chargement, soit £ 55.000. Si l'on tient compte de la recette constituée par le fret de 6.500 tonnes de charbons d'Angleterre à Buenos-Ayres et qui représente £ 6.175, il reste £ 48.825 à répartir sur 8.000 tonnes, soit £ 6 ou 120 sh. par tonne.

Il est possible cependant qu'il s'agisse en ce moment d'une pointe de hausse, qui ne se maintiendrait pas, et que nous assistions encore à de brusques fluctuations dans le marché des frets.

La hausse continue de ces trois mois prend cependant des aspects alarmants. Si, au début des hostilités, le tonnage était abondant et les frets relativement bas, la demande de tonnage dépasse actuellement l'offre et la loi économique du prix jouera dans la mesure où les éléments de raréfaction de tonnage se produiront.

La hausse des frets est justifiée dans une grande mesure par l'augmentation des salaires, des combustibles et des assurances « risques de guerre ». En Belgique, un *war bonus* de 70 p. c. a été octroyé aux équipages, les charges sociales pour pertes éventuelles de guerre ont été augmentées de 50 p. c. Pour les combustibles, il existe des augmentations sensibles : charbons de soute, plus de 25 p. c. ; briquettes, 20 p. c. ; gas-oils, près de 80 p. c. ; fuel-oils, 140 p. c.

Quant aux assurances « risques de guerre », il suffira d'indiquer qu'un navire belge, pour un seul voyage vers le Congo ou vers les ports américains, paie 2 p. c. de sa valeur. Cela représente pour un navire du type *Copacabana*, d'une portée utile de

7.750 tonnes et d'une valeur actuelle de 40 millions, une dépense, par voyage aller et retour, de 800.000 francs. Pour un voyage sur l'Amérique du Sud, l'assurance « risques de guerre » charge la tonne de plus de 100 francs de frais supplémentaires.

Pour la flotte belge, dans son trafic actuel et sur la base du taux de primes actuel, l'assurance « risques de guerre » représente par an quelque 30 millions de francs.

A ces frais s'ajoute l'augmentation des frais de port. Les administrations des ports, les administrations des pilotages, comme pendant la dernière guerre, augmenteront leurs tarifs pour tenir compte des frais généraux plus élevés et des charges spéciales de guerre. Au port d'Anvers, il est question d'une augmentation de 50 p. c. des tarifs.

Il faut ajouter à ces éléments de hausse, la nécessité d'amortir plus rapidement les navires de construction neuve ou achetés à des prix élevés. En effet, la différence entre la valeur d'avant-guerre et la valeur actuelle doit être amortie avant qu'une situation normale ne se rétablisse et qu'on n'assiste à une chute des frets et de la valeur des navires.

Même pour les navires anciens, la valeur d'assurance du risque maritime ordinaire doit être augmentée pour tenir compte de la nécessité de remplacement en cas de perte.

Cette hausse des frets, qui pourrait avoir une importance assez considérable sur notre économie, ne pourrait, en cas de nécessité, être arrêtée que par des mesures de réquisition, et uniquement sans doute pour les navires nationaux. Mais une telle limitation de la liberté commerciale ne pourrait aller de pair, semble-t-il, qu'avec d'autres mesures prises dans d'autres domaines qui touchent au commerce et à l'industrie. De toute façon, les taux fixés de commun accord entre Etat et armateurs, devraient tenir compte des éléments de hausse signalés ci-dessus.

* * *

Tant pour la capacité de transport que pour le montant des frets, le seul élément certain dont dispose la Belgique est sa marine nationale. Comme nous

l'avons vu, la part qu'elle peut prendre dans le trafic est limitée, mais on peut se demander s'il n'y aurait pas moyen d'augmenter ses possibilités.

Deux moyens peuvent être envisagés : l'achat immédiat de tonnage étranger et la construction.

Les possibilités d'achat sont réduites. La plupart des pays qui disposent encore d'un tonnage dépassant leurs propres besoins, n'autorisent plus ou rarement et seulement pour d'anciennes unités, le transfert sous pavillon étranger. Les licences d'exportation de navires ne sont plus accordées en Suède, en Norvège, au Danemark, en Hollande, que dans des cas exceptionnels et à des prix très élevés, pour de petits caboteurs. Une exception : un long-courrier norvégien a pu être transféré sous pavillon belge : il s'agit du *Ronald*, de 6.322 tonneaux b. et de 10.000 tonnes Dw. Deux caboteurs de 500 à 700 tonnes Dw. sont également passés sous pavillon belge récemment.

Une augmentation sérieuse immédiate du tonnage belge ne semble donc pas pouvoir provenir d'acquisitions à l'étranger.

Reste la construction sur chantiers belges. Ici également, les possibilités sont limitées. Il faut attendre de douze à quinze mois pour voir mettre en service les premiers navires commandés.

Un seul chantier peut construire des unités de tonnage important pour la navigation transatlantique ; sa capacité de production actuelle est estimée à 25.000 tonnes par an. Un autre peut envisager la construction de navires moyens de 3 à 4.000 tonnes ; ses possibilités sont de 12.000 tonnes par an. Trois chantiers peuvent produire des navires de petit tonnage, 600 et 400 tonnes ; leur production peut s'élever à 5.000 tonnes par an.

Trois navires de 5.800 T. b. sont sur chantier ; la construction de deux autres du même type est envisagée. Il en est de même de deux navires de 2.700 tonneaux et de deux d'environ 1.500 tonneaux.

Enfin, un tel programme de construction nécessite l'investissement d'un capital important. Il suffit de rappeler qu'un seul navire de 5.800 T. b. ou 8.000 tonnes Dw. coûte au moins 40 millions de francs.

IX. — LE COMMERCE EXTÉRIEUR.

La guerre a profondément modifié les conditions de l'activité économique et de l'exportation de la Belgique. Avant le 4 septembre, le problème essentiel qui se posait à nous dans ce domaine était le problème des débouchés. Il a été à maintes reprises traité dans ces colonnes. Les hostilités n'ont pu évidemment que le rendre plus grave et plus difficile. La tendance, qui se dessinait depuis de long mois déjà, au fractionnement de l'économie mondiale en économies fermées s'ignorant et même se combattant,

n'a fait évidemment que se renforcer du fait de la suppression radicale de toutes relations économiques entre les puissances en guerre. L'Allemagne, privée de ses débouchés d'outre-mer, resserrera davantage encore ses relations avec les pays qui sont dans sa zone d'influence naturelle : les pays conquis tels que la Bohême-Moravie et la Pologne, puis l'Europe centrale, les Balkans, l'U.R.S.S., et dans une certaine mesure le groupe des pays neutres du nord-ouest de l'Europe.

La Grande-Bretagne et la France, dans la mesure où elles auront une politique commerciale active — et l'on sait que telle est bien leur intention et d'ailleurs leur intérêt — accroîtront leur influence dans le bassin méditerranéen, le Proche-Orient, l'Afrique, l'Amérique. Leur union de plus en plus étroite et en particulier l'accord financier et monétaire qu'elles ont conclu au début de décembre, augmenteront leur capacité d'action. La position d'un petit pays comme la Belgique, devant cette accentuation de la politique d'exportation de ses grands voisins, devient évidemment très difficile.

Mais par-dessus tout, la guerre a encore multiplié et aggravé les mesures protectionnistes. La France a généralisé son système de prohibition à l'importation (décret du 1^{er} septembre). En outre, un contrôle des opérations de change a été institué dans le but de conserver sur le territoire national toutes les ressources qui y sont disponibles et d'empêcher que l'on s'enrichisse sur le malheur public en spéculant contre la monnaie nationale. Le système instauré n'a toutefois rien de la rigidité du régime allemand par exemple, et n'est pas en soi une entrave au commerce. Mais, doublant le système de restrictions, il permet de faire un choix dans les importations et de les diriger.

La Grande-Bretagne qui n'avait, jusque-là, de contingentement que pour quelques produits agricoles et encore, comme partie d'un *marketing scheme* s'étendant à la production nationale, a pris, récemment, des mesures de restriction étendues dont certaines, temporairement du moins, vont jusqu'à la prohibition. En outre, un contrôle des changes a également été institué en Grande-Bretagne, de forme très libérale et qui, jusqu'à présent, ne semble pas devoir faire obstacle aux transactions.

L'Allemagne avait déjà, depuis plusieurs années, un système parfaitement au point et qui lui permet, sans devoir prendre de nouvelles mesures, de contrôler, de diriger et de réduire à son gré l'ensemble de son importation.

Nous ne parlons ici que des pays belligérants. D'autres ont également pris des mesures de restriction qui, si elles ne nous touchent pas aussi directement que celles que nous venons de voir, auront, néanmoins, pour notre exportation des conséquences dommageables.

Mais ces obstacles nouveaux ne sont rien à côté des difficultés nouvelles surgies en ce qui concerne nos approvisionnements. Avant les hostilités, aucune entrave n'était à craindre dans ce domaine. Nos griefs étaient inexistantes. Il n'en est plus de même aujourd'hui. On peut dire que tous les pays européens, dans le but de sauvegarder leur patrimoine et d'assurer leur défense, ont prohibé, ou tout au moins restreint l'exportation des produits essentiels. Voilà une première entrave. Ce n'est pas la princi-

pal. Depuis l'ouverture des hostilités, la France et la Grande-Bretagne d'abord, l'Allemagne ensuite, ont pris des mesures contre la contrebande de guerre. Le résultat, pour nous, en a été de retarder et dans certains cas même de compromettre nos approvisionnements.

Ce n'est pas ici l'endroit de discuter la légitimité de ces mesures. Bornons-nous à dire qu'elles s'étendent pratiquement à tout notre commerce d'importation. On n'a jamais pu se mettre d'accord sur une définition unanimement acceptée de l'expression « article de contrebande » ni, partant, sur l'établissement d'une liste de contrebande. Il en résulte que chaque Etat dresse lui-même la liste des objets qu'il considère de contrebande et la modifie au cours des hostilités. Nous avons ainsi trois listes de contrebande rédigées en termes généraux et couvrant, en fait, presque la totalité des marchandises. Toutes trois font la distinction entre la contrebande absolue et la contrebande conditionnelle. Dans le premier cas, il suffit que la marchandise soit destinée au territoire ennemi pour qu'elle puisse être saisie. Dans le second, il faut qu'elle soit destinée non à un particulier de l'Etat ennemi, mais à l'Etat ennemi lui-même.

La contrebande absolue s'étend dans les trois listes aux armes et munitions, aux combustibles et à tous objets de transport, à tout moyen de communication, d'information, aux métaux précieux et monnaies ainsi qu'à tout instrument, outil, machine ou matière servant à fabriquer ou à utiliser les objets qui viennent d'être cités. Quant à la contrebande conditionnelle, elle couvre tous les objets d'alimentation et d'habillement en y comprenant tout ce qui sert à leur production. En fait donc, toute marchandise peut être réputée de contrebande.

La Belgique étant un des lieux de passage du trafic d'importation de l'Allemagne, ses importations furent étroitement surveillées et nombreux furent les navires destinés à nos ports que les organisations franco-britanniques retinrent longtemps aux points de contrôle.

La relaxe des marchandises ainsi arrêtées ne put être obtenue que moyennant l'engagement de l'importateur de ne pas expédier le produit en cause en Allemagne. Petit à petit, l'engagement exigé se compliqua et devint plus général. A l'heure actuelle, il s'agit de garantir la non-réexportation du produit en cause, non seulement dans son état, mais aussi sous la forme d'un produit élaboré quelconque. En outre, une importation ne peut avoir pour effet de libérer une partie du stock existant dans le pays en faveur de l'Allemagne. Quant à l'Allemagne, elle ne se contente pas seulement d'un engagement privé, mais exige un engagement officiel.

Il est naturel que le gouvernement belge, justement inquiet des conséquences de ce régime, ait, dès les

premières semaines de la guerre, essayé de normaliser les conditions d'importation des matières premières sur son territoire. L'existence du pays en dépend. Presque toutes les matières premières que nous travaillons, une partie des engrais et des produits nécessaires à notre agriculture et à notre élevage viennent de l'étranger et sont actuellement contrôlés par les belligérants. Il est évidemment impossible que leur trafic dépende de lois de guerre et n'ait pas quelque stabilité. Ce fut là l'objet des négociations menées principalement avec la France et la Grande-Bretagne. Celles-ci se heurtèrent, dès le début, à de grandes difficultés. Il ne pouvait évidemment être question pour la Belgique de s'associer aux mesures anglaises et françaises, ce qui eût constitué un manquement à la neutralité. La question se compliquait du fait que, dès le début des hostilités, le Reich nous signifia en quoi consistait, à son sens, les devoirs du neutre. Ceux-ci, comme le publièrent à l'époque différents communiqués, consistent à maintenir les courants d'échange normaux avec chacun des belligérants. Une pareille exigence — à supposer qu'elle soit justifiée — est évidemment difficile à satisfaire quand ce qu'on envoie vers le pays belligérant en cause est fait surtout à partir de matières premières provenant des pays en guerre avec lui ou contrôlées par ces derniers.

C'est dans ces circonstances que dut être édictée une politique économique de neutralité. Celle-ci tient en cinq points, qui sont :

1. Les principales marchandises nécessaires à la défense nationale ou à la sécurité de la population belge sont prohibées à l'exportation. On en trouvera la liste en annexe ;

2. La Belgique n'autorise la sortie d'une série de produits vers les trois pays belligérants que dans les limites des courants normaux. Nous donnons plus loin également la liste des marchandises dont il s'agit ;

3. Des discussions sont en cours au sujet de certains produits d'une importance particulière pour la conduite de la guerre et qui sont soit produits par les pays belligérants, soit contrôlés par eux. Ce sont notamment la laine, le coton, le caoutchouc, les minerais, les métaux non ferreux, les bois. En attendant l'issue de ces négociations, la Belgique interdit la réexportation de ces produits dans l'état où ils ont été importés. Elle n'autorise l'exportation que des produits élaborés à partir de ces marchandises et incorporant donc une main-d'œuvre nationale. La sortie est autorisée vers les pays belligérants dans la limite des courants normaux ;

4. Le transit par le territoire de la Belgique reste libre. C'est là une obligation qui dérive non seulement de notre politique de neutralité, mais aussi de la convention de Barcelone. Dans certains cas, des

licences de transit sont exigées. Le gouvernement belge, soucieux de maintenir à une hauteur satisfaisante les stocks nécessaires à l'économie nationale, pourra exiger de la part des importateurs une déclaration préalable lui permettant de se rendre compte si les marchandises dont l'importation est en vue sont destinées soit à la consommation, soit au transit. Le gouvernement veillera à ce que les intéressés se conforment aux termes de cette déclaration préalable ;

5. Le commerce avec les pays neutres reste libre. Toutefois, pour les produits visés au paragraphe 2, l'exportation vers les pays neutres n'est autorisée en principe que dans la limite des courants normaux. On n'accorde le dépassement que si le gouvernement belge a l'assurance que la marchandise dont il s'agit, ou tout autre produit qui en est dérivé, n'ira pas vers un pays belligérant. Pour les produits visés au paragraphe 3, l'exportation vers les pays neutres n'est en principe permise que pour autant qu'on ait l'assurance d'une non-réexportation vers les pays belligérants.

Liste des marchandises prohibées à l'exportation.

N° du tarif	DÉSIGNATION DES PRODUITS
1 sauf 1/ 2 sauf 2c3	Animaux vivants, sauf chevaux. Viandes fraîches, même réfrigérées ou congelées, sauf viande porcine fraîche.
14b, 15b, 16, 18a 2A	Graisses comestibles, huiles et graisses de baleine.
20	Corps gras.
51	Céréales.
105e	Noix palmiste.
Ex. 110	Kapok.
Ex. 110b	Coton blanchi.
110cl	Linters.
113	Ramie.
117c8A, 117c9	Huile de palme brute, huile de ricin.
118b3	Laque.
120	Caoutchouc et gutta-percha, balata et produits similaires.
121	Camphre.
128	Fourrage, paille, etc.
Ex. 149	Quartz.
151	Graphite brut.
164	Talc.
166	Mica brut.
167	Phosphate de chaux naturel.
170a	Soufre brut.
173	Borax brut.
182 sauf 182g	Minerais métalliques, sauf minerai de fer.
Ex. 182g	Pyrites grillées et « purple ore ».
Ex. 183	Condres, déchets et rebuts contenant les métaux repris à la position ex. 287.
195	Huiles de pétrole, de schiste, de lignite et autres huiles de graissage sans huiles de vaseline.
Ex. 215	Extraits de viandes solides.
245	Margarine et graisses comestibles préparées.
281	Brome liquide.
285	Mercur.
286	Phosphore rouge et blanc.
Ex. 287	Corps simples, non dénommés ni compris ailleurs :
	— Chrome ;
	— Manganèse ;
	— Molybdène et ses sels ;
	— Titane ;
	— Tungstène et ses sels ;
	— Uranium ;
	— Vanadium et ses sels ;
	— Sodium.
Ex. 313g 2	Tétrachlorure de titane.
384a	Borax raffiné.
384/	Tétrachlorure de carbone.
400, 401 sauf 400a	Matières tannantes, sauf écorces à tan de chêne.
422a	Noir de charbon.
426	Graphites conditionnés pour la vente au détail.

N° du tarif	DÉSIGNATION DES PRODUITS
457 sauf 457d	Savons, sauf savons de toilette et médicaux.
494	Soie dévidée ou moulinée.
495	Fils de bourre de soie, simple ou retors.
Ex. 634, Ex. 639, 640, 658	Bois de mines, billes et traverses, bois sciés autres que billes, bois de fusil.
Ex. 637	Charbons absorbants.
787	Mica.
867a	Ferro-alliages.
960 à 963	Nickel sauf anodes.

Liste des marchandises dont la sortie vers les pays belligérants n'est autorisée que dans la limite des courants normaux.

N° du tarif	DÉSIGNATION DES PRODUITS
4	Gibier vivant ou tué.
8	Laits et crèmes fraîches.
10	Fromages.
11	Miel.
13	Cire d'abeilles.
14a	Graisses provenant de l'espèce chevaline, comestibles.
15a	Graisses bovines, ovines, caprines, comestibles.
17	Graisses d'os et graisses de déchets.
19 sauf 19a 2A	Huiles et graisses de poisson, sauf de baleine à usage industriel.
23	Peaux de petits animaux.
26a	Poils d'lapaga.
47	Boyaux.
52 à 58	Sous-produits des céréales.
Ex. 59	Farine de moutarde.
62a	Cacao en fèves.
63	Café.
64	Épices.
72	Légumes secs.
105 à l'exception de 105e	Graines oléagineuses.
114c	Laine artificielle.
114d	Fibres de coco.
114e	Matières textiles non dénommées.
116	Beurre de cacao.
117 sauf 117cSA et 117c9	Huiles et graisses végétales.
118a	Gomme utilisée en médecine.
118b2	Térébenthine.
Ex. 118b3	Gommes non dénommées, excepté laque.
122	Essence de térébenthine.
150	Abrasifs.
165	Amiante brut.
171	Sels marins, de saline, sel gemme.
172	Magnésie brute.
Ex. 183	Scories, laitiers, etc., destinés à l'empierrement des routes.
190 à 192, 194	Produits de la distillation de la houille et des goudrons de houille.
Ex. 195d2	Huiles de vaseline.
202	Farines de céréales et féculés, etc.
203	Pâtes alimentaires.
204	Céréales, maïs pelliculé, etc.
205	Pain, biscuit de mer et autres produits de la boulangerie ordinaire.
209	Pâtés de foie de toute espèce, truffés ou non.
211	Gibiers conservés.
213	Viandes conservées non dénommées.
Ex. 215	Extraits de viandes, sauf de viandes solides.
220, 222	Cacao broyé, pelures et cacao en poudre.
223	Chocolat.

N° du tarif	DÉSIGNATION DES PRODUITS
235 à 243	Sucre de betterave et sucre de canne, mélasses.
Ex. 266	Alcool éthylique.
271 à 276	Résidus d'industries alimentaires.
279	Arsenic métallique.
284	Magnésium.
290	Chlore.
294	Ammoniaque anhydre.
297	Oxyde de magnésium.
303	Anhydride arsénieux.
307cl	Acide chlorhydrique ordinaire.
307gl et g2	Acide citrique ordinaire et concentré.
307h	Acide oléique.
307 l	Acide stéarique.
307ml	Acide sulfurique ordinaire à 60° Baumé et moins.
311	Soude caustique.
Ex. 315a	Hypochlorite de calcium.
Ex. 316c	Chlorate de soude.
322d	Aluns de chrome et autres aluns non dénommés.
326	Magnésie blanche.
328	Chromates et bichromates de potasse et de soude.
330	Sels de manganèse.
334	Nitrate de potasse raffiné.
341	Sels d'argent.
Ex. 346	Diméthylaniline.
Ex. 356	Alcool phtalique.
360	Ald hyde formique.
384c	Glycérine distillée ou raffinée.
Ex. 384h.	Nitrate d'ammoniaque raffiné : — Dinitrichlorobenzène; — Chlorobenzène; — Dinitrotoluène; — Diphénylamine; — Phtalate de butyl; — Phtalate d'éthyl.
407	Oxyde de cuivre.
418	Oxydes et protoxydes d'urane.
422B	Noir de fumée et noir minéral.
431	Vernis.
441	Colle d'os.
457d	Savons de toilette et savons médicaux.
458	Matières huileuses et produits de la distillation de goudron de houille alcalinisée.
461	Peaux de chevreux mégissées en croûtes.
462	Peaux tannées et corroyées en poils.
463	Peaux chamoisées.
464	Peaux parcheminées.
465	Peaux diverses.
466a, b, 1 et 2	Peaux teintées ou maroquinées.
467	Peaux vernies.
469	Cuir artificiels.
471 à 476	Ouvrages en peaux et en cuirs.
477	Bandes en cuir pour chapeaux.
478 à 482, 485 à 488	Ouvrages en cuir.
496	Fils de soie artificielle.
511	Autres tissus de soie naturelle non dénommés ailleurs.
578z1	Ouate pharmaceutique.
597	Toile émerisée.
Ex. 633, 638	Bois de construction (conifères), bois sciés.
700, 701	Caoutchouc en feuilles.
703 à 721 (sauf 704)	Ouvrages en caoutchouc sauf les bandages en caoutchouc pour roues de véhicules.
723	Pâte de bois et de chiffons.
737	Papiers émerisés.
793	Meules artificielles en émeri.
801 à 804	Tissus et ouvrages en amiante.
866a, 1B. Ex. 866a2 et ex. 866c2	Platine.
Ex. 960	Anodes en nickel.
1199a	Coton nitré.

LÉGISLATION ÉCONOMIQUE

Ces informations rappellent les lois et arrêtés ainsi que les avis officiels qui revêtent un intérêt particulier au point de vue de l'économie générale du pays et qui ont fait l'objet d'une publication au Moniteur au cours du mois précédant celui de la parution du Bulletin.

Seuls les lois et arrêtés les plus importants sont repris in extenso. Une simple mention accompagnée d'une notice explicative est consacrée aux autres textes législatifs.

Afin de faciliter la consultation de ces informations, ces lois et arrêtés sont groupés sous les rubriques suivantes :

- I. Législation économique et sociale générale.
- II. Législation financière publique et privée.
- III. Législation commerciale intérieure.
- IV. Législation commerciale extérieure.
- V. Législation industrielle.
- VI. Législation du travail.
- VII. Législation internationale.

I. — LEGISLATION ECONOMIQUE ET SOCIALE GENERALE.

Arrêté royal du 16 novembre 1939

portant réglementation de l'activité professionnelle des étrangers (Moniteur, 27-28 novembre 1939, p. 7925).

II. — LEGISLATION FINANCIERE PUBLIQUE ET PRIVEE.

Arrêté royal du 8 novembre 1939

autorisant la Société Nationale des Habitations et Logements à bon marché à émettre, sous la garantie de l'Etat, un quatrième emprunt au capital nominal de 300 millions de francs (Moniteur, 23 novembre 1939, p. 7826).

Vu la loi du 11 octobre 1919, instituant la Société nationale des Habitations et Logements à bon marché, modifiée par celle du 28 juillet 1921; — Vu la loi du 20 avril 1931, autorisant la Société nationale des Habitations et Logements à bon marché à émettre un troisième emprunt; — Vu la loi du 1^{er} mai 1939, attribuant au Roi certains pouvoirs en vue de réaliser l'assainissement et l'équilibre des finances publiques, de créer des conditions plus favorables au développement de l'économie nationale et de pourvoir à d'autres nécessités urgentes, spécialement en son article 1^{er}, I, d et e; — Sur la proposition de Notre Conseil des Ministres, — Nous avons arrêté et arrêtons :

Article 1^{er}. La Société nationale des Habitations et Logements à bon marché est autorisée à contracter, sous la garantie de l'Etat, aux conditions et par tranches à déterminer d'accord avec le gouvernement, un emprunt d'un capital nominal de 300 millions de francs, pour couvrir les dépenses engagées et celles à engager pendant les années 1939, 1940 et 1941 dans la lutte contre les taudis et dans la construction de logements pour des familles peu aisées.

Les dépenses à engager dans la lutte contre les taudis devront atteindre au moins les trois quarts du montant de l'emprunt, soit 225 millions.

Si, à la fin de l'année 1941, il reste un excédent non dépensé, celui-ci pourra être affecté à des paiements à faire en 1942.

Art. 2. Les coupons d'intérêt du dit emprunt et, éventuellement, la prime de remboursement sont exempts de tous impôts cédulaires présents et futurs au profit de l'Etat et de toutes taxes au profit des provinces et des communes.

De même, les titres de l'emprunt sont exempts du timbre.

Art. 3. Les signatures à apposer par la Société nationale sur les obligations à émettre en représentation de cet emprunt pourront être remplacées par des griffes.

Art. 4. L'annuité nécessaire au service des intérêts et de l'amortissement de cet emprunt sera inscrite chaque année au budget de la Dette publique.

En compensation partielle des charges ainsi prévues, la Société nationale versera au Trésor soixante-six annuités de 2,75 p. c., calculées au taux d'intérêt de 2 p. c. l'an, pour les capitaux engagés dans la lutte contre les taudis, et soixante-six annuités de 3,50 p. c., calculées au taux d'intérêt de 3 p. c. l'an, pour les capitaux affectés à des constructions pour le logement des familles peu aisées.

Les annuités incombant à la Société nationale prendront cours à partir du 1^{er} janvier de l'année suivant celle où elle aura reçu les fonds provenant de l'emprunt; celles à payer par les sociétés agréées, à compter du 1^{er} janvier de l'année suivant celle au cours de laquelle les avances leur auront été effectuées; les unes et les autres seront payables annuellement.

En outre, la Société nationale paiera à l'Etat un intérêt calculé au taux de 2 p. c. et de 3 p. c. l'an sur les sommes qu'elle aura prélevées sur le montant de l'emprunt, pour la période comprise entre la date de ces prélèvements et le 1^{er} janvier de l'année à partir de laquelle prendra cours l'annuité de remboursement.

Un même intérêt pour la même période sera payé par les sociétés agréées à la Société nationale sur les avances qui leur auront été consenties.

Art. 5. Notre Ministre des Finances et Notre Ministre de la Santé publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Arrêté royal du 14 novembre 1939

relatif à la liquidation des entreprises visées aux articles 37 et 43 de la loi du 25 juin 1930 (Moniteur, 19 novembre 1939, p. 7750).

Arrêté royal du 25 novembre 1939

relatif à l'octroi de la garantie de l'Etat à un emprunt de la Société Nationale des Chemins de fer vicinaux (Moniteur, 27-28 novembre 1939, p. 7923).

RAPPORT AU ROI.

Sire,

Les statuts modifiés de la Société nationale des Chemins de fer vicinaux autorisent cette institution à « contracter des emprunts par voie d'émission d'obligations ou sous toute autre forme en vue de la constitution du fonds de roulement nécessaire à l'exploitation directe des lignes vicinales ».

Le rapport au Roi qui accompagne l'arrêté n° 36 du 17 août 1939, approuvant cette disposition, formule l'intention « de faire usage de la faculté accordée par l'article 1^{er}, I, lettre e, de la loi du 1^{er} mai 1939, en garantissant, envers les tiers, la bonne fin des engagements à contracter par la Société nationale et dont celle-ci assumera effectivement la charge ».

Selon les prévisions, les disponibilités de trésorerie à créer dans le cadre de cette législation ne dépasseront pas 50 millions de francs.

Le projet d'arrêté que nous avons l'honneur de soumettre à l'approbation de Votre Majesté prévoit l'octroi de la garantie de l'Etat aux emprunts à émettre à concurrence de ce montant.

L'article 10 de la loi du 24 juin 1885 organique de la Société nationale des Chemins de fer vicinaux, stipule que le gouvernement détermine les conditions auxquelles il garantit l'intérêt et l'amortissement des obligations émises, mais porte que les engagements de l'Etat, comme garants d'obligations, seront limités par la loi.

La charge des emprunts amortissables en nonante ans que la Société nationale a émis jusqu'à présent en représentation des annuités qui lui sont dues par les pouvoirs publics, souscripteurs des capitaux des lignes, est déterminée d'avance pour la durée de l'emprunt et peut donc être limitée facilement par le législateur.

Il n'en sera pas de même en ce qui concerne la constitution du fonds de roulement.

Le montant de cet emprunt variera constamment selon les nécessités de caisse de la Société nationale sans dépasser 50 millions de francs; le taux de l'intérêt ou de l'escompte sera fixé, au moment de chaque placement, en tenant compte de la situation du marché des capitaux et de l'échéance du papier à émettre.

Dans ces conditions, il est souhaitable, en ce qui concerne ces emprunts spéciaux, de n'inscrire dans la loi que la limite de 50 millions de francs et de laisser au gouvernement le soin de déterminer le niveau des engagements que comporteront, pour l'Etat, les opérations financières que la Société nationale des Chemins de fer vicinaux effectuera conformément à l'arrêté royal n° 36 du 17 août 1939.

Vu la loi du 1^{er} mai 1939 attribuant au Roi certains pouvoirs en vue de réaliser l'assainissement et l'équilibre des finances publiques, de créer des conditions plus favorables au développement de l'économie nationale et de pourvoir à d'autres nécessités urgentes, et notamment l'article 1^{er}, I, lettre e, de cette loi, autorisant le Roi à accorder la garantie de l'Etat aux opérations de trésorerie et aux emprunts des établissements publics ou d'utilité publique, des organismes délégués ou contrôlés; — Vu l'article 10 de la loi du 24 juin 1885 sur les chemins de fer vicinaux; — Vu l'arrêté royal n° 36 du 17 août 1939 approuvant des modifications aux statuts de la Société nationale des Chemins de fer vicinaux; — Sur la proposition de Nos Ministres, qui en ont délibéré en Conseil. — Nous avons arrêté et arrêtons :

Article 1^{er}. Le gouvernement est autorisé à attacher la garantie de l'Etat, en principal et en intérêts, aux emprunts à contracter par la Société nationale des Chemins de fer vicinaux, pour un montant en principal ne dépassant pas cinquante millions de francs (50.000.000 de francs), en vue de la constitution du fonds de roulement nécessaire à l'exploitation directe des lignes vicinales.

Le gouvernement est autorisé à fixer le montant des engagements que l'Etat contractera du chef de cette garantie.

Art. 2. Notre Ministre des Finances et Notre Ministre des Communications sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

III. — LEGISLATION COMMERCIALE INTERIEURE.

Arrêté ministériel du 31 octobre 1939

organisant le recensement des stocks de bois en grume ou sciés (Moniteur, 1^{er} novembre 1939, p. 7249).

Toute personne, physique ou morale, qui détient des bois en grume ou sciés, est tenue d'en faire la déclaration dans les formes et suivant les modalités prévues aux articles 3 et 4 du présent arrêté.

Ces bois seront déclarés, par catégories, suivant les spécifications ci-dessous :

a) Les bois feuillus, comprennent les catégories de produits suivantes :

1° Bois de sciage et de construction : les chêne et frêne; le hêtre; le peuplier; les autres essences;

2° Bois de mines;

b) Les bois résineux, comprenant les catégories de produits suivantes :

1° Bois de sciage,

2° Pilots,

3° Bois de mines;

c) Les bois de pile à l'usage des mines.

La déclaration des stocks portera les indications suivantes :

1° Le nom, le domicile ou le siège social et la profession (objet de l'activité s'il s'agit d'une personne morale) du déclarant;

2° La date de la déclaration;

3° En ce qui concerne les bois feuillus et les bois résineux : le volume en mètres cubes; en ce qui concerne les bois de pile : le poids en tonnes. Pour ces trois produits, il y a lieu de déclarer, séparément, les bois se trouvant en magasin ou en entrepôt; les bois abattus déposés sur coupe ou dans les gares et les bois sur pied acquis par les marchands;

4° La provenance belge ou étrangère;

5° Le lieu d'emmagasinage.

La déclaration de stock se fera tous les deux mois et pour la première fois le 1^{er} novembre 1939.

Ne sont pas assujettis aux obligations prescrites par le présent arrêté, les propriétaires forestiers, ainsi que les détenteurs d'une quantité de bois inférieure à 25 mètres cubes.

Arrêté-loi du 9 novembre 1939

concernant la réglementation de la distribution des denrées alimentaires à usage humain et des produits de première nécessité, en cas de difficultés de ravitaillement (Moniteur, 11 novembre 1939, p. 7390).

Vu la loi du 7 septembre 1939, donnant au Roi des pouvoirs extraordinaires; — Vu Notre arrêté du 1er mai 1939, modifié par Nos arrêtés des 1er et 2 septembre 1939, créant le Département du Ravitaillement et des Secours civils; — Vu Notre arrêté du 3 septembre 1939, créant le Ministère du Ravitaillement; — Considérant qu'il est nécessaire et urgent de déterminer dès à présent la réglementation de la distribution des denrées alimentaires à usage humain et des produits de première nécessité, en cas de difficultés d'approvisionnement du pays; — Sur la proposition de Notre Ministre du Ravitaillement et de l'avis conforme de Notre Conseil des Ministres, — Nous avons arrêté et arrêtons :

TITRE I^{er}. — GÉNÉRALITÉS.

Article 1^{er}. En cas de difficultés de ravitaillement, Notre Ministre du Ravitaillement détermine les denrées alimentaires à usage humain et les produits de première nécessité dont la distribution est réglementée; il en organise le rationnement.

Art. 2. La distribution aux consommateurs des marchandises visées à l'article 1^{er} est réglementée au moyen de cartes et de timbres de ravitaillement.

La carte de ravitaillement est un document individuel qui établit le droit, pour son titulaire, d'acquies, contre paiement et au moyen de timbres de ravitaillement, des marchandises dont la distribution est réglementée.

Le timbre de ravitaillement est représentatif du taux de la ration.

Art. 3. L'approvisionnement des détaillants, grossistes, producteurs et importateurs en marchandises visées à l'article 1^{er} et l'approvisionnement des producteurs en matières premières peuvent être réglementés au moyen de bordereaux de ravitaillement.

Ces documents constituent pour les commerçants, dans les conditions fixées ci-après, le titre à l'obtention d'un approvisionnement. Pour les producteurs, ils constituent, dans les mêmes conditions, le moyen de justifier de la destination qu'ils ont donnée à leur stock de matières premières et de produits fabriqués.

Art. 4. Notre Ministre du Ravitaillement peut subordonner le transport des marchandises visées à l'article 1^{er} et le transport des produits servant à leur fabrication, à la délivrance d'un passavant accompagnant la marchandise ou le produit.

Art. 5. Notre Ministre du Ravitaillement fixe les modèles des cartes, timbres, bordereaux et passavants prévus par le présent arrêté.

Art. 6. Sont interdites l'offre en vente et la vente sur les marchés publics des marchandises visées à l'article 1^{er}.

Art. 7. Sauf exceptions arrêtées par Notre Ministre du Ravitaillement, l'offre en vente et la vente de porte en porte et sur la voie publique des marchandises visées à l'article 1^{er} sont interdites.

TITRE II. — RÉGLEMENTATION DE LA DISTRIBUTION.

CHAPITRE I^{er}. — La carte de ravitaillement.

Art. 8. Il ne peut être délivré qu'une carte de ravitaillement à toute personne inscrite aux registres de la population.

Il en est de même à l'égard de tout sujet étranger inscrit aux registres des étrangers ou titulaire d'un titre de séjour provisoire. La carte de ravitaillement délivrée à un sujet étranger est temporaire et est surchargée d'une diagonale rouge.

Sauf exceptions à déterminer par Notre Ministre du Ravitaillement, tout militaire rappelé sous les armes détenteur d'une carte de ravitaillement remet celle-ci au commandant de son unité administrative, qui la conserve pendant la durée de la présence sous les armes du titulaire.

Tout militaire régulièrement absent de son corps ou dispensé de participer au ménage de son unité pour une durée de plus de trente jours, peut se faire délivrer, sur la production de son titre de congé, de son ordre de marche ou d'une attestation spéciale, une carte de ravitaillement temporaire.

Art. 9. La carte de ravitaillement doit être présentée avec la carte d'identité ou avec un titre de séjour provisoire :

Du titulaire (personnes de quinze ans et plus);

Ou de la personne qui a la charge du titulaire (enfants de moins de quinze ans).

Toute personne ne peut faire usage que de la carte qui lui a été régulièrement délivrée.

Art. 10. Notre Ministre du Ravitaillement fixe la durée de validité de la carte de ravitaillement.

Art. 11. Notre Ministre du Ravitaillement détermine les conditions de délivrance, de renouvellement et de remplacement de la carte de ravitaillement.

Art. 12. Notre Ministre du Ravitaillement pourvoit les communes de cartes de ravitaillement.

Art. 13. Les administrations communales tiennent une comptabilité des cartes de ravitaillement établie suivant les instructions de Notre Ministre du Ravitaillement.

Art. 14. Les administrations communales sont pécuniairement responsables de la bonne conservation et de l'usage des cartes de ravitaillement qu'elles ont en dépôt.

Ces cartes sont conservées à l'abri du vol, dans des paquets scellés qui portent la mention apparente du nombre de cartes qu'ils renferment.

Les commissaires d'arrondissement vérifient périodiquement le nombre et l'état de conservation des cartes détenues par les communes de leur ressort.

Les paquets ouverts par le commissaire sont refermés par lui et scellés à son timbre.

Art. 15. Les cartes de ravitaillement sont dressées et délivrées par les soins de l'administration communale de la résidence principale du bénéficiaire, sur l'ordre du gouverneur de la province, dans les conditions et les délais déterminés par Notre Ministre du Ravitaillement.

CHAPITRE II. — Les timbres de ravitaillement.

Art. 16. A partir du jour fixé par Notre Ministre du Ravitaillement et sauf exceptions à déterminer par celui-ci, la vente au consommateur des marchandises visées à l'article 1^{er} du présent arrêté ne peut se faire que contre remise du timbre de ravitaillement par l'acheteur au vendeur; la quantité vendue ne peut être supérieure à la quantité représentée par le timbre.

Art. 17. Le timbre de ravitaillement représente une ou plusieurs rations journalières d'une marchandise déterminée.

Art. 18. Les timbres sont fournis aux administrations communales par les soins de Notre Ministre du Ravitaillement.

Les dispositions de l'article 14 du présent arrêté s'appliquent également à la conservation et à l'usage des timbres de ravitaillement par les administrations communales.

Les timbres de ravitaillement ne peuvent être délivrés que sur présentation de la carte d'identité ou d'un titre de séjour provisoire et dans les conditions fixées par Notre Ministre du Ravitaillement.

Sauf exceptions à déterminer par Notre Ministre du Ravitaillement, les timbres sont délivrés par l'administration communale qui a délivré la carte de ravitaillement.

Art. 19. Les administrations communales tiennent une comptabilité des timbres de ravitaillement établie suivant les instructions de Notre Ministre du Ravitaillement; elles envoient au Ministre précité un extrait de cette comptabilité arrêté au dernier jour de la période de trente jours écoulée.

CHAPITRE III. — Bordereaux de timbres et bordereaux d'expédition.

§ 1. — Détaillants.

Art. 20. Le détaillant appose sur des bordereaux spéciaux les timbres de ravitaillement qui lui sont remis par les acheteurs.

Ces bordereaux sont délivrés par les administrations communales aux conditions fixées par Notre Ministre du Ravitaillement.

Art. 21. L'approvisionnement de tout détaillant en marchandises dont la distribution est réglementée est soumis à une autorisation spéciale délivrée par l'administration communale.

Pour obtenir cette autorisation, le détaillant remet, contre reçu, le bordereau de timbres à l'administration précitée. Celle-ci annule les timbres et délivre au détaillant une autorisation d'approvisionnement pour les quantités de marchandises correspondant à celles représentées par les timbres apposés sur les bordereaux.

Art. 22. Les administrations communales envoient périodiquement au gouverneur de la province les bordereaux de timbres remis par les détaillants, avec copie des autorisations d'approvisionnement qu'elles leur ont délivrées.

Art. 23. Notre Ministre du Ravitaillement peut imposer au détaillant la tenue d'un livre indiquant, pour chacune des marchandises visées à l'article 1^{er}, les quantités pour lesquelles il a obtenu des autorisations d'approvisionnement ainsi que les quantités effectivement livrées par son fournisseur.

§ 2. — Grossistes.

Art. 24. Notre Ministre du Ravitaillement peut soumettre l'approvisionnement des grossistes en marchandises dont la distribution est réglementée à une autorisation spéciale.

Il peut également subordonner l'expédition de ces marchandises à l'utilisation d'un bordereau spécial d'expédition.

Art. 25. Le grossiste tient une comptabilité détaillée des quantités entrées et sorties de marchandises visées à l'article 1^{er} du présent arrêté.

§ 3. — Producteurs et importateurs.

Art. 26. Notre Ministre du Ravitaillement peut soumettre l'approvisionnement des producteurs et importateurs en marchandises dont la distribution est réglementée à une autorisation spéciale.

Il peut également subordonner l'expédition de ces marchandises à l'utilisation d'un bordereau spécial d'expédition.

CHAPITRE IV. — Mesures d'inspection et de contrôle.

Art. 27. La recherche, la constatation et la poursuite des infractions aux dispositions du présent arrêté, ainsi qu'à celles des arrêtés pris pour son exécution, sont organisées conformément aux articles 6 et 7 de l'arrêté-loi du 27 octobre 1939.

CHAPITRE V. — Pénalités.

Art. 28. Toute infraction aux dispositions du présent arrêté, ainsi qu'à celles des arrêtés pris pour son exécution, est punie conformément aux dispositions des articles 8, 9 et 10 de l'arrêté-loi du 27 octobre 1939.

Art. 29. Les dispositions du chapitre IV du titre III du livre II du Code pénal sont applicables à la contrefaçon et à la falsification des cartes, timbres, passavants, bordereaux et autorisations d'approvisionnement prévus par le présent arrêté.

Art. 30. Notre Ministre du Ravitaillement est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui entrera en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur belge* et qui cessera de produire ses effets le jour fixé par arrêté royal pour la remise de l'armée sur pied de paix.

Arrêté ministériel du 10 novembre 1939

pris en exécution de l'arrêté-loi du 9 novembre 1939, concernant la réglementation de la distribution des denrées alimentaires à usage humain et des produits de première nécessité, en cas de difficultés de ravitaillement (*Moniteur*, 11 novembre 1939, p. 7394).

Arrêté-loi du 10 novembre 1939

autorisant le Ministre des Affaires économiques et des Classes moyennes et le Ministre du Ravitaillement, chacun en ce qui le concerne, à exiger la justification des prix de gros ou de détail (*Moniteur*, 23 novembre 1939, p. 7823).

Vu la loi du 7 septembre 1939 et, notamment, les §§ 3^o, 4^o et 9^o de l'article 1^{er} de cette loi; — Considérant qu'il est nécessaire et urgent, en vue de pourvoir au ravitaillement régulier de la population, de prendre des dispositions de nature à permettre au Ministre des Affaires économiques et des Classes moyennes et au Ministre du Ravitaillement d'exiger la justification des prix pratiqués et cela en vue du contrôle des prix de gros et de détail; — Sur la proposition de Nos Ministres réunis en Conseil, — Nous avons arrêté et arrêtons :

Article 1^{er}. Jusqu'au jour fixé par arrêté royal pour la remise de l'armée sur pied de paix, le Ministre des Affaires économiques et des Classes moyennes et le Ministre du Ravitaillement peuvent, chacun en ce qui le concerne, exiger des producteurs, distributeurs ou commerçants la justification des prix de gros ou de détail réclamés par eux. Ils peuvent, à cet effet, procéder à toutes enquêtes, interrogatoires, se faire présenter tels livres, papiers et documents généralement quelconques qui leur semblent nécessaires.

Art. 2. Le refus de fournir les éléments justificatifs visés à l'article 1^{er} est puni d'un emprisonnement de quinze jours à trois mois et d'une amende de 100 à 100.000 francs ou d'une de ces peines seulement.

Toute fausse déclaration ou toute réticence dans les déclarations sera punie des mêmes peines.

Toutes les dispositions du livre I^{er} du Code pénal, y compris le chapitre VII et l'article 85, sont applicables à ces infractions.

Le tribunal peut, en outre, ordonner que le jugement soit affiché dans les lieux qu'il désigne et inséré, en entier ou par extrait, dans les journaux qu'il indique, le tout aux frais du condamné.

Art. 3. Le Ministre des Affaires économiques et des Classes moyennes et le Ministre du Ravitaillement désignent, chacun en ce qui le concerne, les fonctionnaires, agents ou toutes autres personnes chargés de procéder aux enquêtes, interrogatoires, etc., visés par l'article 1^{er} ci-dessus.

Art. 4. Tous officiers de police judiciaire, ainsi que les personnes visées à l'article 3, ont qualité pour constater les infractions au présent arrêté et aux arrêtés pris en exécution de celui-ci; leurs procès-verbaux font foi jusqu'à preuve contraire.

Art. 5. Notre Ministre des Affaires économiques et des Classes moyennes et Notre Ministre du Ravitaillement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui entrera en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur*.

Arrêté ministériel du 14 novembre 1939

désignant les marchandises qui ne peuvent être soustraites à la circulation (*Moniteur*, 15 novembre 1939, p. 7457).

Vu l'arrêté-loi du 27 octobre 1939, il est défendu de soustraire à la circulation les marchandises énumérées ci-après :

Le caoutchouc brut;
Le caoutchouc régénéré;
Les débris d'ouvrages en caoutchouc;
Les pneus usagés.

Arrêté ministériel du 23 novembre 1939

relatif au recensement mensuel des stocks de certaines denrées et marchandises de première nécessité (*Moniteur*, 25 novembre 1939, p. 7868).

Arrêté ministériel du 25 novembre 1939

organisant le recensement des stocks de laines (*Moniteur*, 26 novembre 1939, p. 7895).

IV. — LEGISLATION COMMERCIALE EXTERIEURE.

Arrêté royal du 10 novembre 1939

relatif à l'importation, à l'exportation ou au transit de certaines marchandises (*Moniteur*, 15 novembre 1939, p. 7455).

L'importation, l'exportation ou le transit des produits désignés ci-après est subordonné à la production préalable d'une autorisation délivrée conformément aux dispositions de l'article 2 de la convention du 23 mai 1935 :

Denrées coloniales;
Graines, semences et fruits divers;
Produits végétaux divers;
Corps gras et sucs végétaux;
Véhicules autres que pour voies ferrées.

Graines et semences de plantes fourragères, industrielles et forestières (n° 108 du tarif des douanes);
Fruits, bales, graines et semences non dénommés ni compris ailleurs (n° 108);
Gommes, gommés-résines et résines (n° 118);
Tôles étamées (fer-blanc) (n° 883b);
Tôles de fer, vernies ou imprimées (ex n° 883e);
Boîtes en tôle de fer, étamées, étamées-peintes et étamées-vernissées (ex n° 902c2);
Boîtes en tôle de fer imprimées (ex n° 902e);
Châssis de véhicules automobiles (n° 1100bis);
Essence de térébenthine (n° 122);
Radiateurs pour calorifères (n° 1060).

Art. 2. L'exportation et le transit des produits désignés ci-après ne sont plus subordonnés, à partir du 16 novembre 1939, à la production préalable d'une autorisation :

Poires fraîches (n° 93);
Pommes fraîches (n° 95a);
Raisins frais, autres qu'écrasés (n° 98a3).

Arrêté ministériel du 14 novembre 1939

relatif à l'exportation et au transit de certaines marchandises (*Moniteur*, 15 novembre 1939, p. 7456).

Article 1^{er}. L'exportation et le transit des produits désignés ci-après sont, à partir du 16 novembre 1939, subordonnés à la production préalable d'une autorisation délivrée conformément aux dispositions de l'article 2 de la convention du 23 mai 1935 :

Arrêté royal du 25 novembre 1939

relatif à l'exportation des pierres calcaires (*Moniteur*, 29 novembre 1939, p. 7943).

Est subordonnée à la production préalable d'une autorisation, l'exportation des calcaires et autres pierres destinées à la fabrication du ciment, de la chaux et similaires, non calcinés (n° 158 du tarif des douanes).

VI. — LEGISLATION DU TRAVAIL.

Arrêté royal du 23 novembre 1939

allouant à certaines catégories de chômeurs un secours spécial pendant la période d'hiver (*Moniteur*, 26 novembre 1939, p. 7901).

Arrêté royal du 24 novembre 1939

concernant la réadaptation professionnelle des travailleurs de l'industrie charbonnière (*Moniteur*, 26 novembre 1939, p. 7902).

Vu Notre arrêté du 25 mai 1936 organisant le placement public et gratuit des travailleurs; — Vu Notre arrêté du 2 septembre 1939 concernant la réadaptation professionnelle des chômeurs dans

l'industrie charbonnière; — Considérant la nécessité urgente de prendre des mesures exceptionnelles en vue d'assurer à l'industrie charbonnière la main-d'œuvre qualifiée qui lui est nécessaire; — Vu l'avis de l'Office national du placement et du chômage; — Sur la proposition de Notre Ministre du Ravitaillement, — Nous avons arrêté et arrêtons :

Article 1^{er}. L'Office national du placement et du chômage est autorisé à affecter une partie du crédit destiné au paiement des indemnités et allocations de chômage, à l'octroi de subsides aux employeurs de l'industrie charbonnière qui s'engagent à adapter à des métiers qualifiés du fond des travailleurs belges occupés au fond de la mine en qualité de manœuvres.

Art. 2. Pour bénéficier des subsides visés par le présent arrêté, les employeurs doivent prendre l'engagement :

1° D'accorder aux manœuvres à adapter un salaire au moins égal, dès le début de leur apprentissage, au salaire minimum des travailleurs qualifiés du fond;

2° De faire subir à ces manœuvres en apprentissage, à la fin de chaque mois, un examen de capacités professionnelles et d'éliminer ceux dont les aptitudes se révéleraient insuffisantes;

3° D'embaucher comme manœuvre du fond un chômeur complet choisi parmi les candidats présentés par l'Office national du placement et du chômage, pour tout manœuvre mis en apprentissage dans les conditions prévues par le présent arrêté.

Art. 3. Les subsides visés à l'article 1^{er} sont accordés pour chaque manœuvre du fond mis en apprentissage conformément aux dispositions du présent arrêté, à raison de dix francs par journée d'occupation et jusqu'à concurrence de septante-huit journées d'occupation.

Art. 4. Notre Ministre du Ravitaillement est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui entrera en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur*.

STATISTIQUES MENSUELLES COURANTES

(Table des matières, voir dernière page du Bulletin.)

STATISTIQUE DÉMOGRAPHIQUE DE LA BELGIQUE.

Source : Ministère de l'Intérieur — Office central de Statistique.

ÉPOQUES	Naissances	Décès	Excédent des naissances sur les décès	MIGRATIONS		Population à fin d'année	Nombre de mariages
				Immigrations	Émigrations		
1934.....	131.736	96.851	34.885	15.994	18.486	8.275.552	62.692
1935.....	126.304	102.132	24.172	16.397	16.240	8.299.940	63.160
1936.....	125.511	101.595	23.916	17.655	13.510	8.330.959	64.749
1937.....	125.495	104.163	21.332	22.185	14.199	8.361.220	63.435
1938.....	130.604	108.682	21.922	14.491	16.110	8.386.553	61.402
1938 Huit premiers mois.....	88.733	74.655	14.078				41.093
1939 Huit premiers mois.....	88.263	81.197	7.066				39.457
1939 Janvier.....	11.029	10.590	439				3.358
Février.....	10.658	13.189	— 2.531 *				4.380
Mars.....	11.688	14.001	— 2.313 *				2.257
Avril.....	11.192	10.164	1.028				7.209
Mai.....	11.259	9.285	1.974				6.085
Juin.....	10.594	8.579	2.615				4.609
Juillet.....	11.105	7.828	3.277				5.477
Août.....	10.738	7.561	3.177				6.082

(*) Excédent des décès sur les naissances.

LE MARCHÉ DE L'ARGENT.

I. — TAUX D'ESCOMPTE ET DE PRETS (en %).

ÉPOQUES	TAUX OFFICIELS DE LA BANQUE NATIONALE					TAUX « HORS BANQUE »	CALL MONEY	TAUX DES REPORTS (à la Caisse Générale de Rep. et de Dépôts)		TAUX DES REPORTS sur valeurs belges cotées à terme à la Bourse de Bruxelles (en % par an)			
	Escompte			Prêts et avances sur fonds publics nationaux	Avances sur fonds publics nationaux ayant max. 120 jours à courir			Papier commercial	Marché	Valeurs au comptant	Valeurs à terme	1 ^{re} quinz.	2 ^e quinz.
	acceptat. et warrants	traites sur l'étranger	traites non acceptées et promesses										
	(2)	(*)	(2)										
Moyennes annuelles :													
1937.....	2,—		2,50	3,—		1,157	0,552	5,50	4,63				
1938.....	2,61		3,20	3,70		2,386	0,760	5,82	4,96		4,57		
Données mensuelles :													
1938 Septembre.....	3,—		3,50	4,—		3,255	1,038	6,—	5,—	7,60	—		
Octobre.....	2,92 (3)		3,50	4,—		3,—	0,865	6,—	5,—	4,38	3,36		
Novembre.....	2,50		3,50	4,—		2,008	0,518	6,—	5,—	4,40	4,02		
Décembre.....	2,50		3,50	4,—		2,213	0,50	6,—	5,—	3,66	4,—		
1939 Janvier.....	2,50		3,50	4,—		2,—	0,50	6,—	5,—	3,52	4,07		
Février.....	2,50		3,50	4,—		1,98	0,52	6,—	5,—	4,42	3,64		
Mars.....	2,50		3,50	4,—		3,28	1,06	6,—	5,—	4,—	4,79		
Avril.....	3,28 (4)		4,28 (4)	4,78 (4)		4,28	2,125	6,—	5,—	8,53	15,48		
Mai.....	3,37		4,37	4,87		3,99	2,203	6,87	6,87	6,87	5,16		
Juin.....	3,—		4,—	4,50		2,794	1,38	6,—	5,—	4,24	3,39		
Juillet.....	2,58 (5)	1,50 (6)	3,58 (5)	3,66 (5)	2,50 (6)	2,297	1,142	6,—	5,—	3,33	3,65		
Août.....	2,50	1,50	3,50	3,50	2,50	2,242	1,026	6,—	5,—	4,11	—		
Septembre.....	2,50	1,50	3,50	3,50	2,50	3,222	1,4013	6,—	6,—	—	—		
Octobre.....	2,50	1,50	3,50	3,50	2,50	3,188	1,375	6,—	6,—	—	—		
Novembre.....	2,50	1,50	3,50	3,50	2,50	3,109	1,50	6,—	5,—	—	—		
Données hebdomad. :													
1939 Novembre 6..	2,50	1,50	3,50	3,50	2,50	3,0625	1,50	6,—	6,—	—	—		
13..	2,50	1,50	3,50	3,50	2,50	3,—	1,50	6,—	5,—	—	—		
20..	2,50	1,50	3,50	3,50	2,50	3,125	1,50	6,—	5,—	—	—		
27..	2,50	1,50	3,50	3,50	2,50	—	1,50	6,—	5,—	—	—		

(1) Taux des reports à la Caisse Générale de Reports et de Dépôts : taux à fin de mois; autres renseignements : moyennes mensuelles.

(2) Jusqu'au 26 octobre 1938 inclus, les traites non acceptées domiciliées dans une banque étaient escomptées au taux des effets acceptés. Depuis, elles sont escomptées au taux des effets non acceptés. Depuis le 2 janvier 1939, tous les effets représentatifs de ventes à tempérament sont escomptés au taux maximum.

(3) Du 1^{er} au 26 octobre : 3 %; du 27 octobre au 16 avril 1939 : 2,5 %.

(4) Du 17 avril au 10 mai, respectivement : 4 - 5 - 5,50 %.

(5) A partir du 11 mai, 3 - 4 - 4,50 %.

(6) Nouveaux taux depuis le 6 juillet 1939, 2,50-3,50-3,50 %.

(*) Traités acceptés ou documentaires et acceptations de banques représentatives de ventes à l'étranger de produits fabriqués en Belgique. (Ce taux n'est applicable qu'à des tirages libellés en francs belges.)

**II. — TAUX, EN %, DES ADJUDICATIONS DES CERTIFICATS DE TRESORERIE ET BONS
A COURT TERME.**

3

ÉPOQUES	ÉTAT (Certificats à 3 mois)		COLONIE (1) (3 mois)		INSTITUT DE RÉESCOMPTE ET DE GARANTIE				Régie des Télégraphes et des Téléphones (Bons de caisse à 3 mois)
					2 mois		3 mois		
	de	à	de	à	de	à	de	à	
<i>Données annuelles (taux extrêmes) :</i>									
1937.....	0,45	1,905	0,485	1,—	0,40	1,375	0,485	1,75	—
1938.....	1,316	2,81	3,—	3,25	1,375	1,75	1,625	1,70	—
<i>Données mensuelles (taux extrêmes) :</i>									
1938 Septembre.....	2,69	2,75	—	—	—	—	—	—	—
Octobre.....	2,18	2,6875	—	—	—	—	—	—	—
Novembre.....	1,61	2,02	—	—	—	—	—	—	—
Décembre.....	1,56	1,81	—	—	1,65	1,75	1,70	1,875	—
1939 Janvier.....	1,51	1,67	—	—	—	—	1,53	1,625	1,96
Février.....	1,48	1,54	—	—	—	—	—	—	—
Mars.....	1,91	2,49	—	—	—	—	—	—	—
Avril.....	2,49	2,50	—	—	—	—	—	—	—
Mai.....	2,48	2,49	—	—	—	—	—	—	—
Juin.....	2,475	2,50	—	—	—	—	—	—	—
Juillet.....	2,27	2,44	—	—	—	—	—	—	—
Août.....	2,23	2,50	—	—	—	—	—	—	—
Septembre.....	2,50	2,62	—	—	—	—	—	—	—
Octobre.....	2,73	2,75	—	—	—	—	—	—	—
Novembre.....	2,7444	2,75	—	—	—	—	—	—	—
<i>Adjudications récentes :</i>									
1939 6 octobre.....		2,73	—	—	—	—	—	—	—
13 —.....		2,75	—	—	—	—	—	—	—
27 —.....		2,74	—	—	—	—	—	—	—
3 novembre.....		2,7444	—	—	—	—	—	—	—
10 —.....		2,75	—	—	—	—	—	—	—
17 —.....		2,75	—	—	—	—	—	—	—
24 —.....		2,7475	—	—	—	—	—	—	—

(1) La dette flottante de la Colonie comporte des bons du Trésor émis par négociation directe ou par adjudication.

III. — TAUX DES DEPOTS EN BANQUE ET A LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE.

Taux, en %, nets d'impôts.

4

ÉPOQUES	BANQUES. — Comptes de dépôts :						CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE (dépôts sur livrets)			SOCIÉTÉ NATIONALE DE CRÉDIT A L'INDUSTRIE	
	vue	quinzaine	15 jours de préavis	1 mois	3 mois	6 mois	jusque 20.000 fr.	20.000 à 100.000 fr.	au delà de 100.000 fr.	1 an	2 ans
										et plus	
<i>Moyennes annuelles :</i>											
1937.....	0,50	1,046	1,02	1,40	1,60	1,75	3,—	1,75	1,25	2,29	2,29
1938.....	0,50	1,10	1,16	1,40	1,60	2,12	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
<i>Données mens. (1) :</i>											
1938 Septembre.....	0,50	1,20	1,15	1,40	1,60	2,50	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
Octobre.....	0,50	1,20	1,15	1,40	1,60	2,50	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
Novembre.....	0,50	1,20	1,15	1,40	1,60	2,50	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
Décembre.....	0,50	1,20	1,15	1,40	1,60	2,50	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
1939 Janvier.....	0,50	1,20	1,15	1,40	1,60	2,50	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
Février.....	0,50	1,20	1,15	1,40	1,60	2,50	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
Mars.....	0,50	1,15	1,13	1,40	1,60	2,50	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
Avril.....	0,50	1,20	1,15	1,40	1,60	2,50	3,—	1,50	0,50	2,— (*)	2,— (*)
Mai.....	0,50	1,30	1,18	1,40	1,60	2,50	3,—	1,50	0,50	3,—	3,—
Juin.....	0,50	1,30	1,18	1,40	1,60	2,50	3,—	1,50	0,50	3,—	3,—
Juillet.....	0,50	1,30	1,18	1,40	1,60	2,50	3,—	1,50	0,50	3,—	3,—
Août.....	0,50	1,30	1,25	1,40	1,60	2,50	3,—	1,50	0,50	3,—	3,—
Septembre.....	0,50	1,30	1,25	1,40	1,60	2,50	3,—	1,50	0,50	3,—	3,—
Octobre.....	0,50	1,30	1,25	1,40	1,60	2,50	3,—	1,50	0,50	3,—	3,—
Novembre.....	0,50	1,30	1,25	1,40	1,60	2,50	3,—	1,50	0,50	3,—	3,—

(1) DONNÉES MENSUELLES : Comptes de quinzaine : taux de la Caisse Générale de Reports et de Dépôts, deuxième quinzaine du mois ; comptes à vue, à 15 jours de préavis et à 1, 3 et 6 mois : moyennes des taux des principaux établissements de crédit.
(*) Depuis le 10 mai, taux modifiés comme suit : 3 p. c. net.

LE MARCHÉ DES CHANGES ET DES MÉTAUX PRÉCIEUX.

I. — COURS DES MÉTAUX PRÉCIEUX A LONDRES.

DATES	OR		ARGENT		Rapport or — argent
	En sh. et p. par once (1) d'or fin	En francs (3) par kg. d'or fin	En deniers par once (1) au titre stand. (222/240)	En francs par kg. (2) de fin	
1937 4 janvier	141/8	33.114,01	21 1/4	447,49	74, —
1938 3 janvier	139/5	33.043,32	19 1/4	411,03	80,39
1938 3 octobre	144/8 1/2	33.058,78	19 1/2	401,33	82,37
2 novembre	146/1 (4)	33.047,07	19 1/2	397,41	83,16
1 ^{er} décembre	148/6 1/2 (4)	33.065,92	20 1/16	402,34	82,18
1939 3 janvier	150/0 1/2 (4)	33.146,57	21 1/8	420,44	78,84
1 ^{er} février	148/7 1/2 (4)	33.063,57	19 15/16	399,58	82,75
1 ^{er} mars	148/5 (4)	33.225,99	20 7/16	412,19	80,61
1 ^{er} avril	148/6 (4)	33.211,82	20	402,97	82,42
1 ^{er} mai	148/6 (4)	32.871,64	20 3/16	402,58	81,65
1 ^{er} juin	148/5 (4)	32.811,44	19 15/16	397,09	82,65
1 ^{er} juillet	148/6 1/2 (4)	32.877,88	18 1/16	360,17	91,28
1 ^{er} août	148/6 1/2 (4)	32.898,77	16 13/16	335,46	98,07
6 septembre	168/0 (5)	31.827,31	21 1/16	359,48	88,54
3 octobre	168/0 (5)	32.171,64	21 5/8	373,08	86,23
1 ^{er} novembre	168/0 (5)	32.542,98	23 1/4	405,74	80,21
1 ^{er} décembre	168/0 (5)	32.779,29	23 1/2	413,08	79,35

- (1) L'once troy = 31,103481 grammes.
 (2) Conversion effectuée au cours de la livre sterling à Bruxelles à la date de la cotation. — A partir de novembre 1938, au cours du belga à Londres à 11 heures.
 (3) Conversion effectuée au cours de la livre sterling à Bruxelles, à la date de la cotation. — A partir de novembre 1938, cette conversion est effectuée sur la base du prix du « fixing » à Londres, à 11 heures, et du cours du belga à Londres, à la même heure. — A partir de septembre 1939, cette conversion est effectuée sur la base du cours de l'or fixé par la Banque d'Angleterre.
 (4) Cours du « fixing » à Londres, à 11 heures.
 (5) Cours fixé par la Banque d'Angleterre.

II. — COURS DES CHANGES AU COMPTANT A LA BOURSE DE BRUXELLES.

ÉPOQUES	LONDRES 1 £ = 48,6111 belgas	PARIS	New-York (câble) 1 \$ = 5,8996 belgas	AMSTERDAM 100 fl. = 401,6083 b.	ZURICH	BERLIN 100 Rm. = 237,946 b.	STOCKHOLM 100 Cr. = 267,6893 b.	Oslo 100 Cr. = 267,6893 b.	COPENHAGUE 100 Cr. = 267,6893 b.	(1)		LISBONNE	MONTREAL
										MILAN 100 lit. = 31,0492 b.	BUCAREST 100 lei = 5,9748 b.		
<i>Moyennes annuelles:</i>													
1937.....	29,2951	23,9985	5,9252	326,2083	135,9224	238,3191	151,0473	147,1945	130,8009	31,1857	4,3699	26,5989	5,9257
1938.....	28,9306	17,0488	5,9180	325,6103	135,3787	237,7908	149,1259	145,3616	129,1842	31,1373	4,3684	26,2705	5,8877
<i>Moyennes mensuelles:</i>													
1938 Septembre.....	28,4399	15,9302	5,9281	319,8391	134,0416	238,3489	146,7152	142,0068	127,0364	31,1790	4,37	25,8495	5,9000
Octobre.....	28,1938	15,7669	5,9139	321,6655	134,3598	236,9579	145,2869	141,6583	125,9000	31,1187	4,37	25,6102	5,8629
Novembre.....	27,8214	15,5754	5,9137	321,3200	133,9218	236,9026	143,3321	139,7882	124,2224	31,1049	4,37	25,2403	5,8701
Décembre.....	27,7277	15,6298	5,9360	322,6733	134,2512	238,0024	142,8190	139,2986	123,8179	31,2250	4,36	25,1800	5,8858
1939 Janvier.....	27,6259	15,6084	5,9205	320,9875	133,6693	237,4364	142,2561	138,7986	123,3455	31,1410	—	25,0564	5,8759
Février.....	27,7909	15,7043	5,9307	318,0237	134,4787	238,0137	143,1562	139,6235	124,0940	31,1865	—	25,2110	5,9027
Mars.....	27,8536	15,7505	5,9437	315,6504	134,4720	238,5304	143,4898	139,9480	124,3674	31,2047	—	25,2739	5,9252
Avril.....	27,8059	15,7357	5,9409	315,6094	133,2767	238,4097	143,2578	139,6944	124,1528	31,2603	—	25,1706	5,9157
Mai.....	27,5048	15,5630	5,8750	314,8821	132,0879	235,7619	141,6600	138,1733	122,7921	30,9192	—	24,9271	5,8555
Juin.....	27,5298	15,5773	5,8788	312,4907	132,5357	235,9216	141,7480	138,3098	122,8938	30,9313	—	24,9014	5,8663
Juillet.....	27,5517	15,5907	5,8845	313,3465	132,7065	236,2145	141,9237	138,4207	122,9975	30,9591	4,17	24,9770	5,8739
Août.....	27,1133	15,3652	5,8966	314,7900	132,8438	236,6357	141,8607	136,3586	121,3000	30,9834	—	24,8357	5,8769
Septembre.....	23,3810	13,1889	5,8809	312,6476	132,7684	231,9000	140,3524	133,4286	114,7286	30,2206	—	21,6829	5,2661
Octobre.....	24,0170	13,6156	5,9800	317,7375	134,1932	239,5602	142,5111	135,9966	115,8659	30,1395	—	21,8345	5,3820
Novembre.....	23,8170	13,4934	6,0654	322,0711	136,0803	243,8618	144,6355	137,8521	117,5474	30,6122	—	21,9284	5,2983
<i>Données journalières:</i>													
1939 Novembre 3..	24,006	13,6025	6,005	318,775	134,60	241,80	143,15	136,59	116,20	30,303	—	21,80	5,355
6..	23,73	13,45	5,98	317,625	134,25	241,50	142,75	135,90	115,75	30,3352	—	21,58	5,34
7..	23,805	13,49	6,01	319,10	134,70	241,50	143,125	136,40	116,05	30,2435	—	21,60	5,3125
8..	23,88	13,54	6,05	321,20	135,70	243,00	144,30	137,50	118,00	30,2435	—	21,73	5,385
10..	23,765	13,47	6,10	325,10	137,00	245,25	146,40	139,00	118,30	30,7456	—	21,80	5,355
13..	23,94	13,58	6,15	326,25	137,95	247,00	146,20	139,80	120,00	31,412	—	21,75	5,40
14..	24,20	13,72	6,15	326,30	137,925	247,00	146,65	140,00	120,00	30,888	—	22,05	5,4425
15..	24,0325	13,6275	6,10	323,70	136,925	246,00	145,40	138,65	118,00	30,9358	—	22,05	5,41
16..	24,0275	13,6225	6,10	323,90	137,20	245,40	145,55	138,80	118,00	30,793	—	22,05	5,41
17..	23,98	13,585	6,10	324,10	136,90	245,50	145,40	138,75	118,10	30,8404	—	22,20	5,3575
20..	23,72	13,44	6,09	323,35	136,60	244,95	145,15	138,65	117,90	30,7456	—	22,05	5,25
21..	23,75	13,46	6,04	320,75	135,40	242,90	143,90	137,05	117,00	30,6748	—	22,10	5,25
22..	23,79	13,48	6,05	321,10	135,90	243,50	144,20	137,65	117,00	30,395	—	22,04	5,23
23..	23,5925	13,38	6,05	321,25	135,60	242,90	144,20	137,70	117,00	30,5157	—	22,05	5,25
24..	23,64	13,37	6,04	320,75	135,50	242,90	144,00	137,30	117,20	30,5157	—	22,03	5,25
27..	23,60	13,325	6,05	321,20	135,80	243,15	144,70	137,45	117,40	30,41825	—	21,95	5,20
28..	23,78	13,4525	6,06	321,75	135,925	242,875	144,45	137,70	117,50	30,4971	—	21,98	5,20
29..	23,69	13,41	6,055	321,20	135,80	243,00	144,15	137,30	117,00	30,6044	—	21,98	5,13
30..	23,595	13,37	6,0625	321,95	135,85	243,25	144,40	137,00	117,00	30,525	—	21,95	5,14

- (1) Lire italienne : cours pour exécution de l'art. 3 de l'A. R. du 11 décembre 1935.
 (2) Sans affaires.

LE MARCHÉ DES CAPITAUX.

I — COURS COMPARÉS DE QUELQUES FONDS PUBLICS (*).

DÉSIGNATION DES TITRES	Cotation pour	COURS AU		
		2 octobre 1939	3 novembre 1939	1 ^{er} décem. 1939
A. — Dettes intérieures.				
I. — DETTE DIRECTE DE L'ÉTAT BELGE (Intérêts à bonifier).				
Dettes 2 1/2 %	100,—	50,—	48,30	48,10
Dettes 3 %, 2 ^e série	100,—	66,25	65,75	66,50
Dettes 3 1/2 %, 1937	100,—	68,—	68,50	66,—
Dettes Unifiées 4 %, 1 ^{re} série	100,—	72,50	71,50	71,—
Dettes Unifiées 4 %, 2 ^e série	100,—	72,50	71,50	71,—
Bons du Trésor 2 1/2 %, 1937, à 5 ans	100,—	—	—	—
Emprunt à lots 1932, 4 %	525,—	423,—	405,—	395,—
Emprunt à lots 1933, 4 %	1.050,—	860,—	830,—	800,—
Emprunt à lots (cert. prov.) 1938 (2)	500,—	381,—	391,—	387,—
II. — DETTE INDIRECTE ET DETTE GARANTIE PAR L'ÉTAT (Intérêts à bonifier).				
Dommages de guerre à lots 1921, 4 %	250,—	184,—	180,—	178,—
Dommages de guerre à lots 1922, 4 %	262,50	195,—	191,—	185,—
Dommages de guerre à lots 1923, 4 %	525,—	414,—	401,—	391,—
Société Nationale des Chemins de fer belges (tranche suisse) action privilégiée 6 %	500,—	481,—	483,—	482,—
Société Nationale des Chemins de fer belges (tranche hollandaise), action privilégiée 6 %	500,—	482,—	483,—	482,—
(*) Société Nationale des Chemins de fer belges (tranche belge) action privilégiée 4 %	500,—	357,—	350,—	350,—
(*) Société Nationale des Chemins de fer vicinaux, 3 %, coupon janvier-juillet	100,—	52,10	54,—	56,75
Société Intercommunale de la Rive Gauche de l'Escaut, 4 1/4 %	100,—	—	70,—	—
Société Nationale des Distributions d'Eau, 4 %	100,—	—	68,—	69,—
III. — DETTE DIRECTE DE LA COLONIE.				
Sans coupons d'intérêt : Congo belge, emprunt à lots 1888				
Intérêts à bonifier :	100,—	115,—	117,—	121,50
Dettes coloniales 1887, 2 1/2 %	100,—	—	—	—
Dettes coloniales 1904, 3 %	100,—	—	60,—	—
Dettes coloniales 1906, 4 %	100,—	70,—	68,50	—
Dettes coloniales 1936, 4 %	100,—	69,50	68,—	68,50
(*) Dettes coloniales 1937, 3 1/2 %	100,—	66,—	64,—	63,—
IV. — DETTE GARANTIE PAR LA COLONIE (Intérêts à bonifier).				
Congo Supérieur aux Grands Lacs (avec faculté d'échange), 6 % (1)	500,—	—	—	—
Congo Supérieur aux Grands Lacs (sans faculté d'échange), 4 %	500,—	—	337,—	328,—
(*) Transports fluviaux (Unatra) participantes, 4 %	500,—	—	462,—	—
(*) Kivu (Chemin de fer), cap., 4 %	1.000,—	—	—	—
(*) Vicinaux du Congo, priv., 4 %	500,—	—	—	357,—
V. — PROVINCES ET COMMUNES.				
Intérêts à bonifier :				
(*) Crédit Communal 1871 à 1879, 4 1/2 %	100,—	97,—	99,50	—
(*) " 1886 à 1911, 3 %	100,—	65,—	65,—	65,—
(*) " 1912 à 1918, 4 %	100,—	—	68,50	68,—
" 1927 à 1929, 4 %	100,—	—	68,—	68,—
" 1931 (janvier-juillet), 4 %	100,—	71,50	68,—	68,—
" 1932, 4 %	100,—	67,75	68,45	67,05
" 1937, 4 %	100,—	V.R. 71,50	—	67,05
" bons de caisse remboursables à 103 % 1934, 4 %	100,—	90,—	92,45	92,05
" " 100 % 1938, 4 %	100,—	85,—	83,—	81,50
" emprunt à lots 4 % (cert. prov.) 1938	500,—	—	413,—	425,—
Intérêts compris dans le cours :				
Province d'Anvers 1891, 3 %	100,—	—	75,10	—
Flandre Orientale 1936, 4 %	100,—	—	—	68,05
Ville d'Anvers 1930, 4 % (janvier-juillet)	100,—	68,30	68,30	68,55
" 1933, 4 %, remboursable à 103 %	100,—	87,—	89,05	87,30
" 1936, 4 % (coupon 31 décembre)	100,—	65,95	66,05	66,50
" 1937, 4 %	100,—	67,55	67,30	67,55
Bruxelles 1930, 4 %	100,—	66,75	67,05	A.R. 67,55
" 1936, 4 %, remboursable à 103 %	100,—	—	83,—	81,25
" 1938, 4 %	100,—	82,95	88,05	86,05
Gand 1929, 4 %	100,—	67,25	68,15	A.R. 68,15
" 1936, 4 %	100,—	—	65,95	66,35
Liège 1917, 4 1/2 %	100,—	69,—	73,50	73,—
" 1919, 4 %	100,—	68,55	67,—	67,30
" 1929, 4 %	100,—	68,40	67,30	67,55
" 1937, 4 %	100,—	—	68,05	68,35
" 1939, 4 1/2 % (bons de caisse)	100,—	94,85	96,30	96,05
Valeurs à lots, intérêts compris dans le cours :				
Anvers 1887, 2 1/2 %, remboursable à 110	100,—	57,50	62,25	Com.A. 65,25
Anvers 1903, 2 %, remboursable à 110	100,—	—	—	53,—
Bruxelles 1902, 2 1/2 %, remboursable à 110	100,—	56,—	61,—	62,—
Bruxelles 1905, 2 %, remboursable à 110	100,—	44,—	52,—	A.R. 50,—
(*) Canal et Installations Maritimes de Bruxelles 1897, 2 %	100,—	46,50	50,75	51,75
Gand 1896, 2 %	100,—	—	50,—	—
Liège 1897, 2 %	100,—	43,50	50,—	49,75
B. — Dettes extérieures de l'Etat.				
I. — EMPRUNTS LIBELLÉS EN \$.				
Dettes belges 6 % 1955	100 \$	—	(3) 86 1/2	—
" 6 1/2 % 1949	100 \$	—	(3) 90 1/2	—
" 7 % 1955	100 \$	—	(3) 96 3/4	—
II. — EMPRUNTS LIBELLÉS EN £.				
Emprunt 4 % 1936	100 £	52,—	59 1/2	60 3/8
Emprunt 4 % 1937	100 £	—	60 1/2	65 7/16
III. — EMPRUNTS LIBELLÉS EN FRANCS FRANÇAIS.				
Emprunt extérieur 5 1/2 % 1932 (francs français-or)	1.000 f.fr.	—	(3) 1.840 f.b.	2.755 f.fr.
Emprunt extérieur 5 1/2 % 1934 (francs français-or)	1.000 f.fr.	—	(3) 1.850 f.b.	2.755 f.fr.
Emprunt extérieur 5 % conversion 1934	1.000 f.fr.	—	(4) 859 f.fr.	780 f.fr.
IV. — EMPRUNTS LIBELLÉS EN FLORINS PAYS-BAS.				
Emprunt 3 1/2 % 1937	100 fl. PB	62 7/8	63 3/4	58 1/4

(*) En général, les coupons des emprunts sont nets d'impôts; ceux passibles d'un impôt de 2 p. c. sont marqués d'un astérisque.

(1) Intérêt garanti à concurrence de 4 p. c.

(2) Taux pendant les dix premières années : 3 1/2 p. c.; à partir de la onzième année, l'intérêt sera porté à 4 p. c.

(3) Cours au 8 novembre 1939.

(4) Cours au 19 octobre 1938.

II. — INDICE MENSUEL DE LA BOURSE DE BRUXELLES.

15

DATES	TITRES A REVENU FIXE (30)					TITRES A REVENU VARIABLE (120)												
	Indice global	Dette belge directe et indirecte	Emprunts provinces et communes	Obligations 4 % impôt 17,25 %	Obligations 6 % net d'impôts	Indice global	Assurances, banques et sociétés à portefeuille	Entreprises immobil., hypothéc. et hôtelières	Tramways, chem. de fer économiq. et vicinaux	Tramways et électricité (Trusts)	Gaz et électricité	Métallurgie	Charbonnages	Zinc, plomb, mines	Glaceries et verreries	Textiles et soieries	Coloniales	Divers

Indices par rapport aux cours du mois précédent.

1939 3 novembre....	99	98	101	98	100	101	96	101	100	100	102	104	102	105	99	97	103	103
1 ^{er} décembre....	98	99	99	98	98	95	93	98	96	99	94	95	91	96	89	93	97	101

Indices par rapport aux cours du 3 janvier 1938.

1938 3 octobre.....	118	114	126	141	102	38	29	24	28	23	58	79	117	21	56	23	30	31
3 novembre....	120	117	129	141	105	38	27	24	26	22	57	78	128	22	59	22	30	29
1 ^{er} décembre....	120	116	129	143	104	37	26	23	26	22	56	77	122	22	59	22	29	30
1939 3 janvier.....	119	114	128	141	104	35	25	23	25	21	55	72	119	21	56	21	27	29
1 ^{er} février.....	118	115	128	140	103	33	25	22	24	21	55	66	109	19	52	19	24	27
1 ^{er} mars.....	118	113	128	141	103	34	24	23	26	22	56	66	106	20	53	19	25	28
3 avril.....	118	111	125	140	100	32	24	22	25	21	54	60	101	19	49	17	24	26
1 ^{er} mai.....	114	109	123	137	101	31	23	21	25	20	52	64	97	17	45	17	23	26
1 ^{er} juin.....	116	110	125	138	103	33	24	22	25	20	55	74	115	18	49	18	24	26
3 juillet.....	116	109	125	138	103	30	21	20	23	19	52	62	103	15	44	16	22	23
1 ^{er} août.....	116	111	125	138	102	31	22	19	23	19	52	71	105	16	44	16	23	24
4 septembre....	114	110	122	135	101	29	19	19	21	17	50	62	96	13	40	16	21	22
2 octobre.....	106	96	116	130	95	27	18	18	18	14	40	54	110	12	35	17	25	16
3 novembre....	106	94	117	128	95	27	17	18	18	14	41	56	112	13	34	16	25	17
1 ^{er} décembre....	104	93	115	126	93	26	16	18	17	14	38	53	102	12	31	15	24	17

(*) Le taux de l'impôt est de 17,25 p. c. depuis le 21 janvier 1939. (Loi du 18 janvier 1939.)

III. — COURS, RENDEMENTS ET INDICES DES PRINCIPAUX TYPES D'OBLIGATIONS.

16

DATES	TYPES DOMINANTS								OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS Types divers		
	Cours				Rendement (eu égard au cours seulement)				Rendement net moyen	Valeur boursière moyenne	Indices valeur boursière moyenne 3-1-1938 = 100
	I Dette unifiée 4 %	II Dette coloniale 1936 4 %	III Provinces, villes et communes 4 %	IV Entrepr. industr. et comm. 4 ½ %	I Dette unifiée 4 %	II Dette coloniale 1936 4 %	III Provinces, villes et communes 4 %	IV Entrepr. industr. et comm. 4 ½ %			
1938 3 octobre....	86,75	85,50	82,86	88,72	4,61	4,68	4,83	5,07	5,08	91,70	91
3 novembre....	89,—	85,—	87,38	96,29	4,49	4,71	4,58	4,67	4,77	97,54	96
1 ^{er} décembre....	89,37	84,35	86,52	95,26	4,48	4,74	4,62	4,72	4,83	96,40	95
1939 3 janvier.....	88,80	84,—	85,36	94,23	4,52	4,75	4,69	4,78	4,87	95,03	94
1 ^{er} février.....	88,75	82,—	85,61	92,03	4,51	4,88	4,67	4,89	4,84	94,49	93
1 ^{er} mars.....	87,60	83,—	85,08	90,49	4,57	4,82	4,70	4,97	4,89	93,54	92
3 avril.....	86,50	81,25	83,08	86,43	4,62	4,92	4,81	5,21	5,09	89,90	89
1 ^{er} mai.....	85,25	82,—	81,19	85,87	4,69	4,88	4,93	5,24	5,10	89,69	89
3 juin.....	85,25	82,90	83,57	90,30	4,69	4,83	4,79	4,98	4,96	92,19	91
3 juillet.....	84,—	81,50	82,25	88,66	4,76	4,91	4,86	5,08	5,01	91,15	90
1 ^{er} août.....	86,15	84,50	83,06	88,19	4,64	4,73	4,82	5,10	5,04	90,72	90
4 septembre....	85,80	82,—	79,29	85,10	4,66	4,88	5,04	5,29	5,16	88,71	88
2 octobre.....	72,50	69,50	70,62	72,75	5,52	5,75	5,66	6,18	5,84	78,78	78
3 novembre....	71,50	68,—	71,12	69,27	5,59	5,88	5,82	6,50	6,07	76,24	75
1 ^{er} décembre....	71,—	68,50	70,88	67,71	5,63	5,84	5,64	6,65	6,23	74,29	73

N. B. — Méthode d'établissement : voir Bulletin de mars 1939, p. 187.

IV. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES
ET CONGOLAISES.

a) Tableau rétrospectif
(milliers de francs).

PÉRIODES	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS						AUGMENTATIONS DE CAPITAL (Sociétés anonymes) (Sociétés en commandite par actions) (Sociétés de personnes à responsab. limitée)			
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée			Nombre	Capital ancien	Augment. nominale	Montant libéré sur valeur nominale
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale				
1937.....	452	350.879	284.968	937	327.861	316.285	473	5.056.092	3.797.925	3.655.773
1938.....	367	243.321	210.138	1.263	331.881	324.532	321	1.506.970	1.354.377	1.275.638
1938 10 premiers mois.....	310	197.567	169.630	889	235.592	229.361	253	1.167.644	1.076.218	1.013.539
1939 10 premiers mois.....	281	179.858	156.177	952	225.286	218.394	197	672.096	544.175	439.302
1938 Août.....	14	2.790	2.593	70	31.587	31.208	14	109.775	80.174	74.849
Septembre.....	28	16.110	15.398	90	19.517	19.232	15	262.210	75.466	72.586
Octobre.....	30	11.806	10.246	96	22.893	22.873	16	39.090	27.983	27.586
Novembre.....	23	22.980	18.664	104	30.123	29.558	19	119.380	67.362	62.141
Décembre.....	34	22.774	21.844	270	66.166	65.613	49	219.946	210.797	199.958
1939 Janvier.....	28	26.035	21.335	121	31.059	29.029	26	65.042	40.572	36.706
Février.....	32	17.029	14.273	86	20.549	20.303	15	27.422	8.412	7.590
Mars.....	32	19.145	17.458	133	21.185	20.651	25	64.747	49.390	42.638
Avril.....	18	27.415	24.190	118	23.518	23.148	20	168.625	110.317	57.691
Mai.....	30	21.019	18.225	100	18.240	17.657	34	102.226	71.018	65.178
Juin.....	30	10.175	8.833	129	21.825	20.912	18	48.945	89.555	89.357
Juillet.....	28	23.979	21.202	124	38.123	37.187	21	37.092	55.173	55.155
Août.....	28	12.466	10.826	59	19.320	18.358	12	71.601	45.599	22.130
Septembre.....	9	6.600	5.000	27	6.900	6.582	13	28.200	31.625	30.825
Octobre.....	26	15.995	14.835	55	24.567	24.567	13	58.196	42.514	32.092

PÉRIODES	ÉMISSIONS D'OBLIGATIONS		Ensemble des émissions	PRIMES D'ÉMISSION (1)	LIBÉRATIONS AUTRES QU'EN ESPÈCES		ÉMISSIONS destinées au remboursem. d'anciens emprunts (4)	Emissions nettes (5)
	Nombre	Montant nominal			Montant nominal	Apports en nature (2)		
1937.....	47	2.021.650	6.498.215	400.495	721.690	2.331.933	2.370.828	1.254.620
1938.....	21	392.190	2.321.709	6.375	572.606	808.173	152.500	675.594
1938 10 premiers mois.....	20	390.190	1.899.567	6.375	432.476	738.351	152.500	485.768
1939 10 premiers mois.....	11	41.200	990.519	—	396.133	203.898	—	255.102
1938 Août.....	—	—	114.551	—	31.360	72.495	—	4.795
Septembre.....	2	34.500	145.593	—	60.555	19.125	10.000	52.036
Octobre.....	1	49.215	111.697	—	26.655	22.590	—	60.476
Novembre.....	1	2.000	122.465	—	47.533	44.375	—	20.455
Décembre.....	—	—	299.737	—	92.597	25.447	—	69.371
1939 Janvier.....	4	16.900	114.566	—	32.236	12.801	—	158.933
Février.....	—	—	45.990	—	22.135	3.350	—	16.681
Mars.....	2	3.200	92.920	—	38.154	24.692	—	21.101
Avril.....	2	12.500	173.750	—	53.718	8.750	—	55.061
Mai.....	1	3.000	113.277	—	30.238	46.450	—	27.372
Juin.....	—	—	121.555	—	28.907	80.650	—	9.545
Juillet.....	—	—	117.275	—	83.353	6.850	—	23.341
Août.....	1	5.000	82.385	—	39.257	1.655	—	15.402
Septembre.....	—	—	45.125	—	17.320	15.000	—	10.087
Octobre.....	1	600	83.676	—	50.820	3.700	—	17.574

- (1) Non comprises dans les montants libérés.
(2) Compris dans les constitutions et augmentations de capital.
(3) Comprises dans les augmentations de capital.
(4) Comprises dans les augmentations de capital et les émissions d'obligations.
(5) Comprennent les montants libérés sur souscriptions d'actions, les émissions d'obligations, les primes d'émission, moins les libérations autres qu'en espèces, ainsi que les émissions destinées au remboursement d'anciens emprunts.

IV. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES ET CONGOLAISES.

b) Détail des émissions

(milliers de francs).

OCTOBRE 1939.

RUBRIQUES	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS (1)						AUGMENTATIONS DE CAPITAL (sociétés anonymes) (sociétés en commandite par actions) (sociétés de personnes à responsabilité limitée)			ÉMISSIONS D'OBLIGATIONS			Primes d'émission (non com- prises dans les mon- tants libérés)	LIBÉRATIONS AUTRES QU'EN ESPÈRES				DISSOL. DE SOCIÉTÉS (1) (sociétés anonymes) (sociétés en commandite par actions) (sociétés de personnes à responsabilité limitée)				RÉDUCTIONS DE CAPITAL (sociétés anonymes) (sociétés en commandite par actions (sociétés de personnes à resp. limitée))		
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée			Nombre	Capital ancien	Augmen- tation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal		dont em- prunts de con- version	Apports en nature		Augmen- tation de capital	Incorporation de réserves (comprise dans les augmentations de capital)	Liquidations		Fusions		Nombre	Montant
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale									anonymes et en commandite par actions	de personnes à responsabilité limitée			Constitutions de sociétés	Nombre	Montant	Nombre		
							anonymes et en commandite par actions	de personnes à responsabilité limitée	anonymes et en commandite par actions	de personnes à responsabilité limitée														
1. Banques privées	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Assurances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Opérations financières	7	7.705	7.455	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Importations, exportations	—	—	—	1	50	50	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5. Commerce de métaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6. Comm. d'habil. et d'ameublem.	1	700	700	7	2.002	2.002	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7. Commerce de produits aliment.	2	1.100	1.100	10	613	613	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8. Commerces divers	8	2.995	2.245	17	1.972	1.972	4	860	3.145	2.993	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9. Sucreries	1	100	100	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10. Meuneries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
11. Brasseries	—	—	—	1	690	690	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
12. Distilleries d'alcool	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
13. Autres industries alimentaires	1	550	550	3	150	150	1	500	500	500	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
14. Carrières	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
15. Charbonnages	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
16. Mines et industries extractives	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
17. Gaz	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
18. Electricité	—	—	—	—	—	—	1	1.500	2.500	2.500	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
19. Constructions électriques	1	200	200	1	50	50	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
20. Hôtels, théâtres, cinémas	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
21. Imprimerie, publicité	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
22. Textiles (lin, coton, laine, soie) ..	—	—	—	1	725	725	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
23. Matériaux artificiels et céramiq.	—	—	—	1	15.000	15.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
24. Métallurgie et construct. mécaniq.	1	200	200	2	1.486	1.486	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
25. Construct. (bâtim. et trav. publ.)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
26. Papeteries (industries)	—	—	—	—	—	—	1	1.000	500	500	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
27. Plantations et sociétés coloniales	—	—	—	—	—	—	1	12.000	28.000	22.570	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
28. Produits chimiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
29. Industries du bois	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
30. Tanneries et corroiries	—	—	—	3	454	454	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
31. Automobiles	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
32. Verreries et cristalleries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
33. Glaceries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
34. Industries diverses	2	1.600	1.440	4	725	725	3	1.336	669	629	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
35. Chemins de fer	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
36. Chemins de fer vicinaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
37. Navigation et aviation	2	845	845	4	650	650	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
38. Télégraphes et téléphones	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
39. Tramways électriques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
40. Autobus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
41. Transports non dénommés	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
42. Divers non dénommés	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAUX	26	15.995	14.835	55	24.567	24.567	13	58.196	42.514	32.092	1	600	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(1) Coopératives et Unions du Crédit : 11 sociétés constituées au capital minimum de 241.700 francs; 6 sociétés dissoutes au capital minimum de 125.280 francs.

IV. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES ET CONGOLAISES.

c) Groupement des sociétés selon le lieu où s'exerce leur activité et selon l'importance du capital nominal émis ou annulé

(milliers de francs).

OCTOBRE 1939.

CLASSIFICATION	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS					AUGMENTATIONS DE CAPITAL (sociétés anonymes) (sociétés en commandite par actions) (soc. de pers. à respons. limitée)			ÉMISSIONS D'OBLIGATIONS		PRIMES D'ÉMISSION (non comprises dans les montants libérés)	LIBÉRATIONS AUTRES		DISSOLUTIONS		RÉDUCTIONS DE CAPITAL Montant
	anonymes et en commandite par actions		de personnes à responsabilité limitée			Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Montant nominal	dont emprunts de conversio. 1		Apports en nature (1)	Incorporations de réserves au capital (2)	Liquidations	Fusions	
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal											
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	dont emprunts de conversio. 1		Apports en nature (1)	Incorporations de réserves au capital (2)	Montant	Montant	

1. — Selon le lieu où s'exerce leur activité.

Belgique	26	15.995	14.835	55	24.567	24.567	12	46.196	14.514	9.522	1	600	—	—	32.436	3.700	10.268	—	31.876
Belgique et étranger	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	125.000	—	—
Congo	—	—	—	—	—	—	1	12.000	28.000	22.570	—	—	—	—	18.384	—	—	—	175
TOTAL...	26	15.995	14.835	55	24.567	24.567	13	58.196	42.514	32.092	1	600	—	—	50.820	3.700	135.268	—	32.051

2. — Selon l'importance du capital nominal émis ou annulé.

1 million et moins ..	22	7.450	6.540	54	9.567	9.567	8	3.646	2.364	2.172	1	600	—	—	11.039	—	3.795	—	5.251
de 1 à 5 millions ...	4	8.545	8.295	—	—	—	3	2.550	6.150	6.150	—	—	—	—	6.400	3.700	6.473	—	4.800
de 5 à 10 millions ...	—	—	—	—	—	—	1	40.000	6.000	1.200	—	—	—	—	—	—	—	—	6.000
de 10 à 20 millions ...	—	—	—	1	15.000	15.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
de 20 à 50 millions ...	—	—	—	—	—	—	1	12.000	28.000	22.570	—	—	—	—	15.000	—	—	—	16.000
de 50 à 100 millions ...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	18.384	—	—	—	—
plus de 100 millions ...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	125.000	—	—
TOTAL...	26	15.995	14.835	55	24.567	24.567	13	58.196	42.514	32.092	1	600	—	—	50.820	3.700	135.268	—	32.051

(1) Compris dans les constitutions et augmentations de capital.
(2) Comprises dans les augmentations de capital.

V. — RECOURS DES POUVOIRS PUBLICS ET DES ORGANISMES D'UTILITE PUBLIQUE A L'EMPRUNT.

VI. — INSCRIPTIONS HYPOTHECAIRES (1).

PÉRIODES	RECOURS DES POUVOIRS PUBLICS A L'EMPRUNT (2)		OPÉRATIONS BANCAIRES DU CRÉDIT COMMUNAL				PÉRIODES	Montants d'après les droits d'inscription perçus
			Avances et remboursements opérés sur emprunts consentis pour le paiement de :					
			Dépenses extraordinaires		Dépenses ordinaires			
	en Belgique	à l'étranger	Prélèvements sur compte	Remboursem. nets	Avances nettes	Remboursem. nets		
	(milliers de fr.)	(millions)	(milliers de fr.)					(milliers fr.)
1937.....	6.955.000	flor. P.-B. 48 £ 5	451.491	205.369	200.606	206.350	1937 Moyen. mens.	211.092
1938.....	2.534.875	—	699.505	258.243	231.272	237.796	1938 Moyen. mens.	232.768
1938 Septembre ..	—	—	63.467	26.997	22.348	18.015	1938 Août	207.602
Octobre....	1.000.000	—	36.289	17.849	13.619	36.747	Septembre....	231.656
Novembre..	675.000	—	52.109	11.470	11.426	38.898	Octobre.....	210.985
Décembre..	—	—	60.431	79.389	17.451	28.864	Novembre....	190.178
1939 Janvier....	—	—	29.424	26.897	24.142	28.237	Décembre....	223.407
Février....	—	—	43.892	19.221	25.173	17.517	1939 Janvier....	208.370
Mars.....	—	—	46.030	27.098	22.699	9.724	Février.....	173.873
Avril.....	50.000	—	33.182	15.771	45.992	10.356	Mars.....	244.488
Mai.....	—	—	36.735	11.211	27.813	8.152	Avril.....	234.217
Juin.....	—	—	56.715	12.256	26.336	6.056	Mai.....	223.450
Juillet....	—	—	59.545	19.432	20.544	20.395	Juin.....	209.628
Août.....	—	—	43.594	17.817	23.504	18.158	Juillet.....	163.723
Septembre..	—	—	41.636	8.300	37.715	11.142	Août.....	275.805
Octobre....	—	—	35.563	4.939	41.939	22.927	Septembre..	154.655
Novembre..	—	—	31.009	11.539	71.432	34.465	Octobre....	128.854

(1) Y compris les renouvellements au bout de quinze ans, qui se montent à environ 1 p. c. du total, mais non compris les hypothèques légales.

(2) Emprunts de l'Etat, de la Colonie, des provinces et des communes, des organismes d'utilité publique, tels que la Société Nationale des Chemins de fer belges, la Société Nationale des Chemins de fer vicinaux, la Société Nationale de Distribution d'Eau, le Crédit Communal, etc.

LES FINANCES PUBLIQUES.

I. — RENDEMENT DES IMPOTS (d'après le « Moniteur belge »).

a) Recettes fiscales sans distinction d'exercices (non compris les additionnels provinciaux et communaux)
(millions de francs).

25

PÉRIODES	Contributions directes	Douanes et accises	Enregistrement	Recettes globales pour la période	Recettes globales cumulatives de janvier au mois indiqué inclusivement
1937.....	2.998	3.027	3.653	9.679	—
1938.....	3.281	3.059	3.330	9.670	—
1938 Août.....	236	281	253	750	6.246
Septembre.....	253	255	285	793	7.039
Octobre.....	391	266	279	936	7.975
Novembre.....	337	255	251	843	8.817
Décembre.....	291	281	281	853	9.670
1939 Janvier.....	453	246	269	968	968
Février.....	197	214	254	665	1.633
Mars.....	217	273	296	786	2.419
Avril.....	283	245	259	787	3.206
Mai.....	295	244	257	796	4.002
Juin.....	221	277	269	767	4.769
Juillet.....	316	265	272	853	5.623
Août.....	212	257	264	734	6.356
Septembre.....	203	215	248	666	7.023
Octobre.....	268	236	289	793	7.816

b) Recettes totales effectuées jusqu'au 31 octobre 1939
(non compris les additionnels provinciaux et communaux)
(millions de francs).

	Exercice 1938 (2)		Exercice 1939		Octobre 1939	
	Recettes effectuées	Évaluations budgétaires	Recettes effectuées	Évaluations budgétaires	Recettes effectuées pour	
					l'exercice 1938 (2)	l'exercice 1939
I. Contributions directes.....	3.141	2.844	2.186	2.158	—	268
II. Douanes et accises.....	3.061	3.094	2.448	2.638	—	236
dont douanes.....	1.544	1.650	1.219	1.306	—	95
accises.....	1.297	(1) 1.430	1.076	(1) 1.323	—	128
III. Enregistrement.....	3.330	3.957	2.678	3.128	—	289
dont enregistrement et transcription.....	486	515	340	415	—	20
successions.....	244	200	222	257	—	32
timbre et taxes assimilées.....	2.561	3.225	2.085	2.421	—	235
Total...	9.532	9.905	7.312	7.925	—	793
Différence par rapport aux évaluat. budgétaires..	— 373		— 613			

NOTE. — Pour les impôts directs, la période de perception dépasse l'année civile; la remise des déclarations par le contribuable et l'établissement des rôles par l'administration prennent, en effet, un certain temps. Les chiffres pour cette catégorie d'impôts ne sont donc définitifs qu'à partir de la clôture de l'exercice.

(1) Accises et taxes spéciales de consommation.
(2) L'exercice 1938 s'est clôturé le 31 mars 1939.

	3 ^e trimestre 1938	4 ^e trimestre 1938	1 ^{er} trimestre 1939	2 ^e trimestre 1939
Opérations en deniers (millions de francs).				
RECETTES.				
Dotations ordinaires pour l'amortissement de la dette consolidée	175	126	256	145
Excédents non employés de la dotation du 6 ½ % américain à affecter à la constitution d'une réserve productive (article 16 de la loi du 24 juillet 1927)	—	—	1	—
Intérêts et coupons encaissés	3	—	2	—
Produit net de la réserve du 6 ½ % américain	4	0,4	5	0,5
Cession de titres du portefeuille	19	—	2	0,5
Cession de titres acquis en vertu de l'article 24 de l'arrêté royal du 11 mai 1935	164	302	218	180
Intérêts sur titres acquis en vertu de l'arrêté royal du 11 mai 1935	11	—	21	3
Cession de titres acquis en vertu de l'article 11, 2 ^e alinéa de la loi du 23 juillet 1926	—	1	—	—
Intérêts et amortissement du portefeuille des anciennes caisses de pensions (article 1 ^{er} des arrêtés royaux nos 221 et 222 du 27 décembre 1935)	13	8	26	5
Recettes du trimestre ...	389	438	531	334
DÉPENSES.				
Coût des titres de la dette consolidée rachetés ou remboursés pour l'amortissement	174	171	127	231
Remboursement au Trésor d'une partie de la dotation afférente aux emprunts américains convertis	—	0,2	—	—
Frais relatifs à l'amortissement de la dette consolidée	0,3	0,2	0,3	—
Frais généraux	0,1	0,1	0,1	—
Coût des titres acquis en vertu de l'article 24 de l'arrêté royal du 11 mai 1935	173	290	198	169
Coût des titres acquis en vertu de l'article 11, 2 ^e alinéa, de la loi du 23 juillet 1926	39	2	—	—
Versement au Fonds de régularisation par prélèvements sur le produit de 1938	—	—	31	4
Versement au Trésor du produit net de la réserve du 6 ½ % américain pour 1938	—	—	10	—
Versement au Trésor des intérêts et de l'amortissement du portefeuille des anciennes caisses de pensions	29	13	8	26
Prorata de coupons sur titres acquis par le Fonds de régularisation du marché des rentes	—	2	—	—
Coût des titres acquis pour le portefeuille	—	—	2	—
Dépenses du trimestre ...	416	479	376	430
Solde favorable à fin de trimestre ...	507	465	620	524
Opérations en titres (millions de francs).				
AMORTISSEMENT DE LA DETTE CONSOLIDÉE.				
Capital nominal des titres rachetés ou remboursés pour l'amortissement pendant le trimestre ..	169	129	143	251
CONVERSION DE LA DETTE FLOTTANTE.				
Montant des Bons du Trésor convertis en actions privilégiées de la Société Nationale des Chemins de fer belges jusqu'à la fin du trimestre	4.175	4.175	4.175	4.175
ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES.				
Capital nominal des titres : a) émis contre espèces	824	824	824	824
b) échangés contre Bons du Trésor non estampillés	4.175	4.175	4.175	4.175
Solde disponible à la fin du trimestre	4.999	4.999	4.999	4.999
Total de la première émission (article 2 de la loi du 24 décembre 1927)	5.000	5.000	5.000	5.000
Non émis	5.000	5.000	5.000	5.000
Capital nominal des titres remis au Fonds d'amortissement (art. 11 de la loi du 23 juillet 1926).	10.000	10.000	10.000	10.000
PORTEFEUILLE DE TITRES A LA FIN DU TRIMESTRE.				
Valeurs acquises en vertu de l'article 11, 2 ^e alinéa, de la loi du 23 juillet 1926	115	120	117	117
PORTEFEUILLE DE LA RÉSERVE DU 6 ½ % AMÉRICAIN A LA FIN DU TRIMESTRE.				
Valeurs acquises en exécution de l'article 16 de la loi du 24 juillet 1927	209	269	269	267
PORTEFEUILLE DU FONDS DE RÉGULARISATION DU MARCHÉ DES RENTES A LA FIN DU TRIMESTRE.				
Valeurs acquises en exécution de l'article 24 de l'arrêté royal du 11 mai 1935	1.012	1.001	1.012	1.005
PORTEFEUILLE DES ANCIENNES CAISSES DE PENSIONS A LA FIN DU TRIMESTRE.				
Valeurs déposées au Fonds d'amortissement en exécution de l'article 1 ^{er} des arrêtés royaux nos 221 et 222 du 27 décembre 1935	1.041	1.040	1.034	1.032
DÉPÔTS PAR DES FONDATIONS EN VUE DE LA DÉLIVRANCE D'INSCRIPTIONS NOMINATIVES 4 %, 3^e SÉRIE.				
Valeurs déposées au Fonds d'amortissement en vertu de l'arrêté royal n° 267 du 28 mars 1936.	335	335	335	335

II. — SITUATION TRIMESTRIELLE DU FONDS D'AMORTISSEMENT DE LA DETTE PUBLIQUE
(suite).

26

	Au 30 septemb. 1938	Au 31 décembre 1938	Au 31 mars 1939	Au 30 juin 1939
Bilan (milliers de francs).				
ACTIF.				
Banques, chèques postaux et caisse	199.743	191.452	210.191	154.230
Placements temporaires en devises étrangères	3.648	918	743	861
Provisions d'amortissement constituées chez les banquiers étrangers	53.201	38.066	127.431	38.269
Remboursement de titres amortissables par tirages, à ventiler	14.305	—	47.010	92.621
Dotations échues, restant à encaisser	891	142	—	4.757
Ordonnances en portefeuille	—	5	—	—
Intérêts avancés à récupérer	—	—	1	—
Taxes et frais avancés à récupérer	332	29	9	—
Placements de la réserve de l'emprunt 6 1/2 % américain	234.912	234.911	234.909	233.031
	507.032	465.524	620.294	523.770
Portefeuille-titres (au prix de revient)	104.717	105.786	105.455	105.117
Total actif...	611.749	571.310	725.749	628.887
PASSIF.				
Solde des dotations à affecter à l'amortissement :				
a) en francs belges	182.952	152.756	102.304	195.869
b) en devises	53.201	38.066	127.431	38.269
Réserve de l'emprunt 6 1/2 % américain	238.842	239.238	234.397	234.732
Fonds de régularisation du marché des rentes	14.606	25.063	35.297	45.230
Produit du portefeuille des anciennes caisses de pensions	13.117	8.128	26.405	4.998
Solde disponible :				
Partie non utilisée du produit net de l'émission d'actions privilégiées de la Société Nationale des Chemins de fer belges	54.083	54.083	54.083	54.083
Contributions volontaires	4.104	4.104	4.104	4.104
	58.187	58.187	58.187	58.187
Excédent des revenus sur les charges	50.844	49.872	51.728	51.552
	109.031	108.059	109.915	109.740
Total passif...	611.749	571.310	725.749	628.887

Compte de pertes et profits
(milliers de francs).

DOIT.				
Frais d'administration	102	95	119	101
Frais relatifs à l'amortissement	311	152	333	107
Prorata de coupons sur titres acquis en vertu de l'article 11, 2 ^e alinéa de la loi du 23 juillet 1926	—	724	—	—
	413	971	452	208
Excédent des revenus sur les charges pour le trimestre	2.234	—	1.856	—
Total...	2.647	971	2.308	208
AVOIR.				
Intérêts et coupons encaissés	2.647	—	2.308	32
Excédent des charges sur les revenus pour le trimestre	—	971	—	176
Total...	2.647	971	2.308	20
Solde favorable à fin de trimestre...	50.844	49.872	51.728	51.552

LES REVENUS ET L'ÉPARGNE.

I. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS ANONYMES BELGES.

a) Octobre 1939.

30

RUBRIQUES	NOMBRE DE SOCIÉTÉS			Capital versé	Réserves	RÉSULTATS NETS		Dividende brut mis en paiement	Dette obligataire (2)	Coupons d'obligations bruts (1)
	recensées	en bénéfice	en perte			bénéfice	perte			

A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique.

1a Banques privées	2	2	—	33.625	10.625	2.129	—	1.625	435	19
1b Banques d'intérêt public...	—	—	—	—	—	—	—	—	229.228	9.013
2. Assurances	4	3	—	18.322	4.127	5.261	—	2.219	—	—
3. Opérations financières	49	29	20	1.580.419	577.149	85.597	32.943	88.315	101.419	3.830
4. Exportations, importations.	6	3	3	34.280	7.381	4.246	—	197	—	—
5. Commerce de fer et métaux.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6. Comm. d'habil. et d'ameubl.	17	9	8	33.280	2.114	1.283	1.209	226	—	—
7. Comm. de prod. alimentaires	18	14	4	21.091	3.665	941	1.230	217	—	—
8. Commerces divers	81	56	25	83.161	28.352	27.550	1.240	11.173	2.900	114
9. Sucreries	5	3	2	43.879	8.825	1.188	1.693	2.746	2.982	179
10. Meuneries	7	7	—	62.835	17.740	8.391	—	7.239	—	—
11. Brasseries	6	6	—	11.500	6.991	937	—	594	4.500	180
12. Distilleries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
13. Autres industr. alimentaires.	14	10	4	50.345	21.605	8.120	2.083	2.494	2.379	107
14. Carrières	13	8	5	62.300	14.436	2.434	1.558	1.488	5.314	333
15. Charbonnages	3	3	—	34.732	16.061	—	—	2.838	22.804	1.025
16. Mines et autres industr. extr.	2	—	2	2.400	468	—	260	—	—	—
17. Gaz	1	1	—	9.600	1.804	1.788	—	1.056	3.344	201
18. Électricité	5	5	—	135.000	42.120	13.115	—	1.094	43.112	2.135
19. Constructions électriques	11	6	5	78.232	29.292	4.494	316	1.462	600	40
20. Hôtels, théâtres, cinéma	16	13	3	10.676	3.115	451	92	136	27.500	1.269
21. Imprimerie, publicité	18	16	2	11.851	29.129	2.004	195	1.079	—	—
22. Textiles	36	28	8	112.266	92.350	3.500	1.998	2.811	1.280	57
23. Mat. art. et prod. céramiques	8	4	4	14.709	17.219	2.044	554	1.311	34.711	1.735
24. Métallurg. et constr. mécan.	48	42	6	564.366	147.724	103.769	1.681	76.246	397.858	17.378
25. Construct. (bât. et tr. publ.)	8	4	4	5.201	472	54	616	—	6.737	337
26. Papeteries	4	4	—	176.200	35.002	8.810	—	8.112	—	—
28. Produits chimiques	12	8	4	89.230	15.447	13.221	445	10.667	74.718	3.395
29. Industries du bois	8	2	6	12.276	3.028	192	1.858	106	758	34
30. Tanneries et corroyeries	3	2	1	6.800	2.639	277	1.824	284	—	—
31. Automobiles	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
32. Verreries et cristalleries	10	6	4	33.300	9.817	2.047	449	1.283	—	—
33. Glaceries	1	1	—	61.730	8.121	22.827	—	20.605	—	—
34. Industries diverses	37	23	14	122.983	54.095	12.029	954	5.739	—	—
35. Chemins de fer	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
36. Chemins de fer vicinaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
37. Navigation et aviation	4	2	2	14.760	1.494	1.024	8	840	4.750	178
38. Télégraphe et téléphone	—	—	—	—	—	—	—	—	1.503	60
39. Tramways électriques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
40. Autobus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
41. Transports non dénommés	4	2	2	1.090	134	113	36	54	—	—
42. Divers non dénommés	2	1	1	4.500	645	1	644	—	—	—
TOTAL...	463	323	140	3.534.939	1.199.972	347.925	54.083	258.329	968.782	41.619

B. — Sociétés ayant leur principale exploitation au Congo belge.

1. Banques priv. et soc. financ.	3	2	1	54.734	13.288	5.975	237	5.404	—	—
2. Sociétés commerciales	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Sociétés industrielles	17	14	3	229.003	22.894	55.019	784	40.301	—	—
4. Sociétés agricoles	3	2	1	23.922	2.827	877	2	1.152	—	—
5. Services publics	2	2	—	96.760	40.521	10.933	—	8.521	—	—
TOTAL...	25	20	5	404.309	79.530	72.804	1.023	55.378	—	—

C. — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger.

1. Sociétés d'électricité	1	—	1	38.750	10.318	—	812	—	—	—
2. Chemins de fer	1	—	1	—	161.458	—	* 258.315	—	4.899	269
3. Tramways	1	1	—	125.000	17.186	11.538	—	10.260	27.394	596
4. Plantations et sociétés colon.	1	—	1	1.500	115	—	129	—	—	—
5. Sociétés diverses	7	5	2	287.000	61.998	17.313	1.929	3.542	18.831	1.034
TOTAL...	11	6	5	452.250	72.071	28.851	261.185	13.802	51.124	1.899
Total général...	499	349	151	4.391.498	1.207.431	449.580	316.291	327.509	1.019.906	43.518

(1) En outre il a été mis en paiement pendant le mois d'octobre (milliers de francs)

Coupons d'emprunts de l'État	97.074
Coupons d'emprunts de la Colonie	28.936
Coupons d'emprunts des provinces et des communes	30.946
Coupons d'emprunts d'organismes divers	44.164
TOTAL...	201.120

Coupons d'emprunts extérieurs de l'État

(2) Les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.

(*) Cette société n'ayant plus publié de bilan depuis 1938, cette perte se répartit sur trois exercices et a été amortie par annulation du capital de 125 millions.

I. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS ANONYMES BELGES (suite).

b) Tableau rétrospectif.

30

PÉRIODES	Nombre de sociétés			Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividende brut distribué	Dette obligataire (1)	Coupons d'obligat. bruts
	recensées	en bénéf.	en perte			bénéfice	perte			
(milliers de francs)										
1937.....	7.611	5.887	1.724	45.890.185	17.761.760	5.289.888	469.276	3.787.107	9.223.488	476.458
1938.....	7.694	5.879	1.815	48.321.151	17.837.626	6.179.386	435.372	4.296.989	8.134.066	384.070
1938 10 premiers mois.....	6.473	4.993	1.480	38.997.426	14.378.625	5.049.375	325.832	3.490.520	7.114.230	334.541
1939 10 premiers mois.....	6.446	4.611	1.835	39.796.093	13.836.339	4.069.691	704.621	3.154.299	6.909.120	311.732
1938 Août.....	170	125	45	1.168.178	343.321	99.087	12.180	68.757	494.033	22.256
Septembre.....	238	172	66	887.013	338.430	99.188	12.968	65.034	458.104	21.984
Octobre.....	539	404	135	4.448.324	1.218.677	524.528	68.168	355.354	1.007.432	43.252
Novembre.....	265	207	58	4.307.131	2.175.520	645.802	13.761	462.563	381.990	17.896
Décembre.....	286	211	75	3.206.246	1.133.301	306.146	28.479	232.467	637.836	31.633
1939 Janvier.....	115	95	20	945.378	241.946	126.774	4.347	77.723	980.310	45.922
Février.....	187	145	42	619.122	113.121	42.032	19.707	26.279	567.252	25.659
Mars.....	1.298	947	351	5.143.110	2.549.165	505.073	45.435	389.062	456.287	22.048
Avril.....	1.679	1.183	496	8.792.056	2.010.671	815.296	91.459	620.109	1.029.369	43.312
Mai.....	1.218	867	351	8.944.179	4.680.939	1.016.669	85.025	805.868	403.807	18.349
Juin.....	638	453	185	3.185.604	791.710	303.074	31.873	227.661	550.427	25.768
Juillet.....	426	295	131	5.803.852	1.726.228	646.262	47.697	563.657	937.177	44.340
Août.....	167	114	53	1.299.216	320.709	84.672	56.439	65.927	504.196	22.399
Septembre.....	219	163	56	712.078	194.419	80.259	6.348	50.504	460.399	20.417
Octobre.....	499	349	150	4.391.498	1.207.431	449.580	316.291	327.509	1.019.906	43.518

(1) En ce qui concerne les résultats mensuels, les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.

II. — CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE ET DE RETRAITE.

a) Dépôts sur livrets particuliers à la Caisse d'Épargne (1)

(milliers de francs).

31

PÉRIODES	Versements	Remboursements	Excédents	Solde des dépôts à fin de période (2)	Nombre de livrets à fin d'année
1937.....	3.501.365	2.800.663	700.702	12.489.170	5.844.595
1938.....	3.331.391	3.496.925	— 165.534	12.670.659	5.973.360
1938 Septembre.....	157.456	544.487	— 387.031	12.158.224	
Octobre.....	392.378	328.208	64.170	12.222.394	
Novembre.....	284.011	188.739	95.272	12.317.666	
Décembre.....	249.353	243.383	5.970	12.323.636	
1939 Janvier.....	317.844	200.562	117.282	12.787.841	
Février.....	207.216	215.326	— 8.110	12.779.731	
Mars.....	193.282	406.173	— 212.891	12.566.840	
Avril.....	131.289	442.557	— 311.268	12.255.572	
Mai.....	224.931	214.013	10.918	12.266.460	
Juin.....	258.622	186.882	71.740	12.338.200	
Juillet.....	216.926	188.497	28.429	12.366.629	
Août.....	162.863 (3)	363.512 (3)	— 200.629 (3)	12.161.998 (3)	
Septembre.....	75.447 (3)	450.184 (3)	— 374.737 (3)	11.790.211 (3)	
Octobre.....	94.370 (3)	173.622 (3)	— 79.252 (3)	11.710.959 (3)	
Novembre.....	93.744 (3)	170.971 (3)	— 77.227 (3)	11.633.732 (3)	

(1) Ces chiffres donnent les mouvements de l'épargne pure.

(2) Les soldes des années 1937 et 1938 comprennent les intérêts capitalisés de l'exercice.

(3) Chiffres approximatifs.

b) Versements inscrits aux comptes des affiliés à la Caisse de Retraite

(milliers de francs).

PÉRIODES	TRAVAILLEURS MANUELS et versements libres en dehors du cadre des lois d'assurances obligatoires (lois des 16 mars 1885 et 15 décembre 1937)	EMPLOYÉS (lois des 10 mars 1925 et 18 juin 1930)	OUVRIERS MINEURS (lois coordonnées par arrêté royal du 25 août 1937)	Total
1937.....	298.675	44.386	14.241	357.302
1938.....	317.907	48.116	18.114	384.137
1938 Avril.....	27.831	4.093		
Mai.....	27.031	3.898		
Juin.....	24.399	3.886	4.514	95.652
Juillet.....	25.398	3.867		
Août.....	25.367	3.840	4.575	92.342
Septembre.....	25.500	3.795		
Octobre.....	26.837	4.148		
Novembre.....	25.582	3.972	4.538	96.214
Décembre.....	26.814	4.323		
1939 Janvier.....	27.272	3.781		
Février.....	25.707	3.778	4.977 (1)	97.030
Mars.....	27.435	4.080		
Avril.....	26.146	3.914		
Mai.....	25.390 (1)	3.939	4.704 (1)	92.021
Juin.....	23.910 (1)	4.018 (1)		
Juillet.....	24.172 (1)	3.917 (1)		
Août.....	21.837 (1)	3.825 (1)	4.682 (1)	
Septembre.....				

(1) Chiffres approximatifs.

III. — INDICE TRIMESTRIEL DES SALAIRES. (Base : moyenne des salaires en 1933 = 100.)

PÉRIODES	INDICE GÉNÉRAL	INDICES PAR INDUSTRIES																						INDICES des salaires horaires moyens par catégorie d'industrie			
		Cocheries	Carières, cimenteries, marbreries	Métallurgie				Industries céramiques, briqueteries	Industries verrières	Industries chimiques	Industries alimentaires	Industries textiles			Construction et travaux publics	Bois et ameublement	Peaux et cuirs	Tabacs	Papier		Art et précision	Transports		Gaz et électricité	biens de production	biens de consommation	
				Sidérurgie	Métaux non ferreux	Fonderies, constructions mécan. et métalliques	Ensemble					Lin, coton, chanvre et jute	Laine, tapis, bonneterie, confection	Ensemble					Fabriques	Imprimerie et transformation		Travail des ports, camionneurs	Chemins de fer (1)				Ensemble (1)
a) Indice des salaires horaires moyens.																											
1937 Mars	106	111	102	116	112	103	109	101	104	107	103	104	100	102	103	99	109	108	107	102	101	121	97	101	102	108	103
Juin	109	114	104	125	114	104	113	108	105	109	105	105	100	102	106	101	112	104	—	104	105	122	105	108	106	111	104
Septembre	113	118	108	129	119	110	118	112	106	112	106	107	107	107	108	102	113	108	122	106	109	122	107	110	107	114	107
Décembre	115	121	108	129	121	112	119	115	108	114	108	109	108	109	111	105	115	109	115	106	114	130	113	116	110	110	109
1938 Mars	116	123	112	130	121	115	121	110	112	115	108	111	110	111	112	108	116	113	115	108	117	127	110	113	111	118	111
Juin	116	123	111	132	121	113	121	109	112	116	109	112	110	111	112	108	115	112	—	109	115	125	109	112	111	118	111
Septembre	117	123	108	132	121	113	121	110	110	117	109	112	111	111	114	109	115	113	—	110	115	125	115	115	111	118	110
Décembre	118	126	114	135	121	113	122	114	113	118	109	114	112	113	115	108	117	113	116	111	112	125	115	117	114	119	112
1939 Mars	118	123	110	133	120	113	122	114	111	116	109	117	114	116	115	109	117	111	—	109	113	124	116	118	115	119	112
Juin	118	122	109	135	119	113	122	110	112	115	108	114	111	112	116	109	117	105	—	110	114	122	109	112	113	118	111
Septembre	118	123	109	133	120	112	121	113	115	116	108	114	109	112	115	111	117	108	116	110	114	122	109	112	113	118	111
b) Indice des salaires des ouvriers qualifiés ou spécialisés.																											
1937 Mars	108	108	104	117	111	107	111	99	106	106	101	109	95	102	103	106	106	110	108	103	97	120	—	—	102	108	103
Juin	111	112	105	127	113	109	116	102	107	109	103	110	96	103	106	106	110	109	—	104	98	122	—	—	106	110	103
Septembre	115	115	111	136	117	115	123	104	109	111	106	112	101	107	108	107	112	113	124	106	102	126	—	—	107	110	105
Décembre	117	117	113	133	120	117	123	106	106	114	106	115	102	109	110	111	114	115	127	105	110	128	—	—	111	117	109
1938 Mars	118	116	114	132	120	120	124	107	112	114	106	116	104	110	111	116	115	115	127	106	112	125	—	—	112	118	111
Juin	118	114	114	136	120	117	124	106	110	116	107	116	105	111	113	112	114	115	—	107	110	127	—	—	112	117	111
Septembre	118	114	116	145	120	115	127	106	111	116	107	115	104	110	114	115	115	116	—	108	110	128	—	—	112	119	111
Décembre	120	117	118	142	120	115	126	108	113	117	108	117	106	111	115	114	116	115	126	108	110	129	—	—	113	120	112
1939 Mars	120	115	114	140	119	116	125	109	110	115	107	120	109	115	115	112	116	115	—	109	111	126	—	—	114	118	112
Juin	120	114	115	141	119	116	126	109	111	115	106	118	106	112	116	114	117	111	—	103	113	127	—	—	113	117	112
Septembre	120	114	115	137	119	116	124	111	113	116	107	117	106	111	115	114	117	115	126	107	115	127	—	—	113	118	111
c) Indice des salaires des ouvriers non qualifiés ni spécialisés.																											
1937 Mars	111	108	99	123	114	109	115	105	119	113	104	106	105	105	106	103	110	109	106	105	121	126	—	—	107	109	104
Juin	114	112	101	141	116	109	122	114	119	116	106	106	106	106	109	103	112	108	—	108	122	123	—	—	102	112	106
Septembre	118	115	106	147	121	114	127	116	117	119	108	108	109	108	112	107	115	113	122	110	127	125	—	—	103	115	110
Décembre	119	117	108	140	123	117	126	112	113	122	109	111	111	111	114	107	116	115	115	110	134	128	—	—	105	117	112
1938 Mars	120	116	110	142	123	120	128	116	118	122	109	113	111	112	115	109	118	115	115	114	136	123	—	—	116	119	114
Juin	120	114	107	145	122	118	128	118	116	123	109	112	112	112	116	109	116	115	—	114	133	124	—	—	114	119	113
Septembre	121	114	107	151	122	118	131	118	119	124	108	113	111	112	118	110	117	116	—	116	134	124	—	—	115	119	113
Décembre	121	116	110	143	123	119	128	112	119	125	110	115	112	114	118	110	121	116	116	114	133	126	—	—	116	120	114
1939 Mars	122	116	108	142	121	119	128	112	116	123	109	120	113	116	119	112	120	116	—	114	133	133	—	—	118	119	115
Juin	121	113	107	144	121	118	128	121	115	123	109	118	112	115	118	110	119	112	—	114	134	122	—	—	118	119	114
Septembre	121	112	107	144	120	118	128	121	116	122	108	115	113	114	118	111	119	115	116	105	134	121	—	—	118	119	114

VARIATIONS selon régimes (2)

	I	II	III
1937 Mars	109	104	102
Juin	112	106	103
Septembre	115	110	104
Décembre	117	112	106
1938 Mars	119	114	107
Juin	119	113	106
Septembre	119	113	108
Décembre	120	114	109
1939 Mars	119	115	109
Juin	119	114	108
Septembre	119	114	108

(1) Nous ne possédons pas d'éléments pour le calcul des indices des salaires des ouvriers qualifiés et non qualifiés des chemins de fer. Seul le salaire moyen nous est connu.
(2) Régime I : variations suivant indices des prix de détail ou barèmes des prix de vente.
Régime II : commissions paritaires ou autres organismes de conciliation.
Régime III : décisions patronales individuelles ou offre et demande.

LE MOUVEMENT DES AFFAIRES.

I. — ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION.

35

PÉRIODES	CHAMBRES DE COMPENSATION					Vitesse de circulation de la monnaie dans les banques (3)	CAISSE DE LIQUIDATION DE LA BOURSE DE BRUXELLES			
	BRUXELLES ET PROVINCE			BRUXELLES			COMPTANT			TERME
	Nombre de chambres à fin de période	Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)	Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)		Nombre de séances	Nombre de particip. à fin de période	Montant liquidé (millions de francs) (1)	Montant liquidé (millions de francs) (1)
1937 Moyenne mensuelle	38 (2)	343	31.057	167	22.648	5,45	20	320 (2)	1.152	174
1938 Moyenne mensuelle	38 (2)	332	32.201	164	24.275	6,56	21	305 (2)	513	82
1938 Septembre	38	320	34.021	157	24.430	7,36	22	300	386	86
Octobre	38	334	36.304	162	28.471	—	21	305	647	94
Novembre	38	320	28.223	157	19.469	—	19	305	409	54
Décembre	38	344	30.484	169	22.348	6,37	21	305	405	47
1939 Janvier	38	331	28.298	166	20.949	—	21	305	409	46
Février	38	300	25.700	147	19.039	—	19	305	332	79
Mars	38	345	36.907	170	28.302	6,60	23	305	617	49
Avril	38	314	32.919	163	24.757	—	18	305	361	40
Mai	38	331	31.921	162	24.691	—	20	305	351	34
Juin	38	330	33.174	159	25.742	7,10	22	305	304	27
Juillet	38	312	31.848	150	24.440	—	20	305	253	38
Août	38	300	31.322	142	22.202	—	21	300	276	59
Septembre	38	272	29.426	121	21.960	7,13	21	300	416	37
Octobre	38	299	34.694	140	27.256	—	22	295	256	25
Novembre	38	261	33.797	127	26.076	—	19	295	224	

(1) Dans ce montant, les achats ou les ventes ne sont comptés qu'une seule fois.

(2) Au 31 décembre.

(3) Rapport des capitaux compensés par trimestre au solde, à la fin du trimestre, des dépôts en comptes à vue et à moins de 30 jours.

II. — MOUVEMENT DES CHEQUES POSTAUX

(millions de francs).

36

PÉRIODES	Nombre de comptes à fin de période	Avoir global (moyenne journalière)	Avoir des particuliers	CRÉDIT		DÉBIT		Mouvement général	Opérations sans emploi de numéraire %	Vitesse de circulation (2)
				Versements	Virements	Chèques et divers	Virements			
1937 Moyenne mensuelle	(1) 412.126	3.666		4.925	12.393	4.900	12.409	34.627	89,0	4,72
1938 Moyenne mensuelle	(1) 433.553	3.594		5.041	12.494	5.016	12.508	35.060	89,0	4,80
1938 Septembre	426.460	3.484	2.602	5.492	13.044	5.813	13.055	37.404	93,8	5,21
Octobre	428.217	3.504	2.452	5.990	14.215	5.829	14.208	40.242	87,9	5,50
Novembre	430.500	3.621	2.587	4.511	11.763	4.471	11.783	32.528	88,3	4,68
Décembre	433.553	3.654	2.678	5.297	12.921	4.833	12.941	35.993	88,5	4,50
1939 Janvier	437.067	4.006	2.896	5.193	13.742	5.106	13.755	37.797	88,7	4,53
Février	439.587	3.964	2.967	4.021	11.541	4.133	11.553	31.249	89,0	4,12
Mars	441.743	3.888	2.920	4.952	13.025	4.875	13.045	35.896	87,7	4,27
Avril	442.776	4.003	3.008	5.192	13.721	5.269	13.737	37.919	88,5	4,95
Mai	443.009	3.940	2.921	4.548	12.633	4.656	12.637	34.474	89,4	4,39
Juin	443.620	3.746	2.845	4.642	12.504	4.597	12.513	34.259	89,3	4,39
Juillet	443.620	3.819	2.867	5.006	13.013	4.885	13.018	35.921	89,1	4,88
Août	444.243	3.603	2.800	5.485	14.153	5.686	14.177	39.501	89,7	5,51
Septembre	445.125	3.523	2.544	4.603	12.213	4.755	12.207	33.779	88,3	4,63
Octobre	445.969	3.747	2.839	5.551	14.032	5.168	14.031	38.783	88,8	4,93
Novembre	446.209	3.874	2.786	5.006	13.343	5.014	13.346	36.708	89,7	4,94

(1) Au 31 décembre.

(2) Rapport par mois-type de 25 jours, du mouvement du débit à l'avoir journalier moyen.

III. — DEMANDES EN AUTORISATION D'ETABLISSEMENTS CLASSES.

Source : *Revue du Travail*.

37

ÉPOQUES	Royaume	Brabant	Anvers	Limbourg	Flandre orientale	Flandre occidentale	Hainaut	Namur	Luxembourg	Liège
1937.....	4.272	1.135	722	92	786	480	413	151	42	451
1938.....	3.744	976	704	100	378	408	472	114	28	564
1938 Juillet.....	329	82	59	14	21	51	56	6	3	37
Août.....	336	85	66	7	16	34	70	10	2	47
Septembre.....	277	80	52	3	17	25	39	14	1	46
Octobre.....	276	81	42	13	31	21	35	7	2	44
Novembre.....	248	62	59	9	8	23	44	5	4	34
Décembre.....	249	76	59	1	27	23	17	10	—	36
1939 Janvier.....	258	80	42	12	25	35	19	4	3	38
Février.....	231	50	38	12	25	27	27	9	3	40
Mars.....	334	73	39	16	47	43	61	11	6	38
Avril.....	323	100	45	3	31	38	45	2	2	57
Mai.....	315	80	43	15	44	37	50	5	6	35
Juin.....	331	83	32	9	44	43	66	5	3	46
Juillet.....	255	56	40	9	27	42	43	2	1	35
Août.....	307	59	65	7	42	35	62	10	5	37
Septembre.....	212	68	36	2	16	33	16	7	—	34

**IV. — RAPPORT DES EFFETS IMPAYES AUX EFFETS PRESENTES A L'ENCAISSEMENT
PAR LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE.**

PÉRIODES	NOMBRE DES			MONTANT DES		
	Effets présentés	Effets impayés	%	Effets présentés	Effets impayés	%
				<i>(milliers de francs)</i>		
1937.....	1.117.161	69.857	6,25	4.644.274	99.390	2,14
1938.....	1.473.634	100.463	6,82	8.145.032	157.898	1,94
1938 Août.....	121.944	7.950	6,52	807.139	11.972	1,48
Septembre.....	121.865	11.417	9,37	554.951	19.701	3,55
Octobre.....	152.369	10.462	6,87	877.433	17.178	1,96
Novembre.....	128.356	7.950	6,19	849.872	13.569	1,60
Décembre.....	113.350	8.406	7,42	674.074	12.114	1,80
1939 Janvier.....	80.260	5.934	7,39	379.226	8.810	2,32
Février.....	72.894	5.704	7,83	298.515	7.828	2,64
Mars.....	98.952	7.470	7,70	629.823	14.042	2,23
Avril.....	117.728	9.226	7,84	893.051	19.598	2,19
Mai.....	127.107	9.305	7,32	1.124.731	21.386	1,90
Juin.....	114.856	7.991	6,96	957.359	19.723	2,06
Juillet.....	90.607	5.748	6,34	662.459	12.148	1,83
Août.....	78.142	10.065	13,22	372.922	16.145	4,33
Septembre.....	129.434	17.504	13,52	666.883	40.194	6,03
Octobre.....	101.886	12.297	12,07	655.952	33.162	5,06

**V. — DECLARATIONS DE FAILLITE,
HOMOLOGATIONS DE CONCORDATS PREVENTIFS, MISES SOUS GESTION CONTROLÉE,
PUBLIÉES AU « MONITEUR DU COMMERCE BELGE ».**

a) Tableau rétrospectif.

PÉRIODES (13 semaines)	Faillites			Concordats homologués			Gestions contrôlées		
	1937	1938	1939	1937	1938	1939	1937	1938	1939
Première période.....	165	180	175	39	29	43	11	—	—
Deuxième période.....	138	145	207	23	35	43	—	—	—
Troisième période.....	111	118	140	17	23	42	—	—	—
Quatrième période.....	146	179	—	29	44	—	—	—	—
Total...	560	622	—	108	131	—	11	—	—

b) Détail par catégories d'industries.

NOVEMBRE 1939.

GROUPES	NOMBRE DE											
	DECLARATIONS DE FAILLITE						CONCORDATS HOMOLOGUÉS					
	Personnes physiques	Sociétés de personnes	Sociétés anonymes	Sociétés de personnes à responsabilité limitée	Sociétés coopératives	Total	Personnes physiques	Sociétés de personnes	Sociétés anonymes	Sociétés de personnes à responsabilité limitée	Sociétés coopératives	Total
A. Opérations commerciales.....	38	—	1	—	2	41	5	—	—	—	—	5
B. Opérations bancaires et financières.....	2	3	1	—	—	6	—	—	—	—	—	—
C. Industries.....	10	—	—	—	1	11	3	—	1	—	—	4
D. Sociétés ayant leur principale exploitation au Congo belge.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total...	50	3	2	—	3	58	8	—	1	—	—	9

LES PRIX.

I. — INDICES DES PRIX DE GROS.

a) Indice officiel en Belgique. — Indice général et par groupe de produits.

Base : Avril 1914 = 100.

Source : Ministère des Affaires économiques, des Classes moyennes et de l'Agriculture.

45

PÉRIODES	Indice général	Produits destinés à l'alimentation	Combustibles	Goudron et dérivés	Produits des industries métallurg.	Pétroles et dérivés	Produits des industries céramiq.	Produits des industries verrières	Produits chimiques	Engrais chimiques	Matières grasses
Nombre de produits	125	16	4	3	15	7	9	2	12	4	7
1937 Moyenne mensuelle	684	632	839	648	759	1.000	871	549	599	448	570
1938 Moyenne mensuelle	630	559	873	605	695	967	865	549	617	503	463
1938 Septembre	622	544	858	581	682	922	858	549	620	509	460
Octobre	617	529	837	571	689	910	859	549	609	519	442
Novembre	610	514	837	560	685	906	859	549	602	520	436
Décembre	607	528	855	538	678	905	847	549	591	524	419
1939 Janvier	604	515	855	534	667	906	852	549	578	527	414
Février	599	508	855	527	666	908	849	549	573	529	414
Mars	600	509	855	512	671	907	854	549	573	532	416
Avril	602	518	835	512	673	914	852	549	571	533	417
Mai	599	511	835	513	664	914	855	549	571	521	415
Juin	597	504	833	504	668	914	860	549	569	521	416
Juillet	594	499	841	498	671	915	864	614	565	503	411
Août	594	502	843	498	691	915	859	614	565	500	404
Septembre	706	653	871	683	779	1.115	859	628	615	527	627
Octobre	735	639	871	729	807	1.266	864	626	632	530	706
Novembre	762	638	969	712	842	1.467	846	626	637	531	651

PÉRIODES	PRODUITS DES INDUSTRIES TEXTILES					Matériaux de construction	Produits résineux	Produits des industries des peaux et cuirs	Tabac	Produits des industries du papier	Caoutchouc brut
	Indice général	Laines	Lins	Jutes	Cotons						
Nombre de produits	19	5	5	2	7	13	2	9	1	1	1
1937 Moyenne mensuelle	704	781	877	407	657	768	692	599	492	902	164
1938 Moyenne mensuelle	592	606	842	365	520	774	534	476	513	736	125
1938 Septembre	591	593	898	371	497	774	505	465	455	655	136
Octobre	583	583	852	386	493	771	530	478	500	650	141
Novembre	567	579	821	361	490	773	520	468	500	650	138
Décembre	571	572	857	357	488	772	520	461	545	644	133
1939 Janvier	583	560	929	400	480	775	532	466	545	644	130
Février	567	547	852	439	469	773	538	462	545	644	133
Mars	593	548	826	449	465	773	555	465	545	644	134
Avril	570	530	826	558	463	772	548	461	545	644	133
Mai	563	530	788	501	476	772	526	471	545	644	133
Juin	557	529	755	484	483	772	506	471	545	644	135
Juillet	549	538	715	472	480	765	485	471	545	644	138
Août	534	533	668	472	472	768	510	472	545	644	140
Septembre	672	674	815	585	613	822	722	576	636	715	143
Octobre	722	686	973	585	613	842	894	626	727	747	152
Novembre	842	754	1.196	964	627	841	856	643	727	756	188

b) Indices des prix de gros à l'étranger.

PÉRIODES	ANGLETERRE (Board of Trade) Base : 1930	FRANCE (Statistique Générale de la France) Base : juillet 1914	PAYS-BAS (Centraal Bureau voor de Statistiek) Base : 1913	SUISSE (Office fédéral de l'industrie des arts et métiers et du travail) Base : juillet 1914	SUÈDE (Kommerskollegium) Base : 1913	ALLEMAGNE (Statistisches Reichsamt) Base : 1913	ÉTATS-UNIS (Bureau of Labor) Base : 1926
1937 Moyenne mens.	109	563	97	111	137	106	86
1938 Moyenne mens.	101	640	92	107	130	106	79
1938 Août	99	644	90	105	128	106	78
Septembre	98	646	91	106	127	106	78
Octobre	99	654	91	106	128	106	78
Novembre	98	657	91	106	127	106	78
Décembre	98	666	92	106	127	106	77
1939 Janvier	97	676	91	106	127	106	77
Février	97	677	91	105	127	106	77
Mars	97	681	91	105	127	107	77
Avril	97	682	92	106	128	106	76
Mai	98	693	92	107	129	106	76
Juin	98	685	91	106	130	107	76
Juillet	98	677	91	107	131	107	75
Août	98	672	90	107	133	107	
Septembre	105		98	117			
Octobre	111			120			

II. — INDICES DES PRIX DE DETAIL ET DU COUT DE LA VIE.

a) Indices des prix de détail en Belgique.

Base : Avril 1914 = 100.

Source : Ministère des Affaires économiques, des Classes moyennes et de l'Agriculture.

DATES	Le Royaume	Anvers	Bruxelles	Gand	Liège
1937 Moyenne mensuelle	735	778	791	733	732
1938 Moyenne mensuelle	761	801	828	760	766
1938 15 août	755	794	819	755	760
15 septembre	764	804	828	766	769
15 octobre	769	810	839	771	776
15 novembre	772	813	838	772	776
15 décembre	768	807	835	766	773
1939 15 janvier	769	807	835	768	774
15 février	759	798	826	758	763
15 mars	754	795	822	755	758
15 avril	751	791	817	752	753

b) Nouveaux indices des prix de détail en Belgique.

Base : Années 1936-1938 = 100.

Source : Ministère des Affaires économiques, des Classes moyennes et de l'Agriculture.

DATES	Royaume	Brabant		Anvers		Liège		Flandre Orientale		Flandre occidentale	Hainaut	Limbourg	Luxembourg	Namur
		Province	Ville de Bruxelles	Province	Ville d'Anvers	Province	Ville de Liège	Province	Ville de Gand					
1939 15 janvier	105,8	105,9	105,6	104,5	103,9	107,0	106,9	105,5	105,8	104,3	106,9	106,8	105,6	106,4
15 février	104,4	104,2	104,0	103,5	103,1	105,2	104,8	104,2	104,5	103,3	105,5	105,1	104,4	105,0
15 mars	103,6	103,5	103,4	102,8	102,5	104,4	104,0	103,6	104,1	102,5	104,6	104,4	103,6	103,7
15 avril	103,1	103,0	102,8	102,4	102,2	103,6	103,3	103,1	103,8	102,1	103,9	104,1	103,1	103,1
15 mai	102,9	102,9	102,7	102,3	102,1	103,5	103,3	102,9	103,8	102,0	103,9	103,8	102,6	102,5
15 juin	103,1	102,8	102,5	102,5	102,4	103,8	103,8	103,2	104,1	102,5	104,0	104,3	102,4	102,5
15 juillet	103,5	103,0	102,7	102,8	102,5	103,8	103,7	103,6	104,5	102,9	104,5	104,6	102,8	102,9
15 août	103,3	102,9	102,6	102,7	102,5	103,7	103,6	103,2	104,2	102,8	104,2	104,6	102,8	103,4
15 septembre	103,9	103,5	103,2	103,6	103,7	103,9	103,2	104,1	105,6	103,8	104,6	105,5	102,6	103,7
15 octobre	110,1	110,0	109,6	110,2	110,0	110,4	109,9	110,0	111,0	109,1	110,6	110,9	108,8	110,0
15 novembre	112,4	112,4	112,1	112,5	112,7	112,4	111,9	112,4	113,2	111,2	113,0	114,1	110,9	112,5

c) Indices du coût de la vie en Belgique.

Budgets ouvriers, 3^e catégorie : ménages disposant d'un revenu de 30 à moins de 40 francs, par unité de consommation et par quinzaine.

Base : 1921 = 100.

Source : Ministère des Affaires économiques, des Classes moyennes et de l'Agriculture.

PÉRIODES	Indice général	Nourriture	Habitations, mobilier	Chauffage, éclairage	Vêtements	Besoins hygiéniques, sociaux et moraux
1937 Moyenne mensuelle	199	175	404	186	239	181
1938 Moyenne mensuelle	205	180	405	194	246	183
1938 Août	202	176	405	194	247	183
Septembre	205	180	405	195	246	183
Octobre	207	183	405	196	246	183
Novembre	209	188	405	196	247	183
Décembre	208	184	405	198	247	183
1939 Janvier	209	186	405	199	247	183
Février	205	180	406	199	247	183
Mars	203	176	407	199	247	183
Avril	200	172	407	195	247	183
Mai	198	168	407	196	249	184
Juin	199	170	406	197	249	184
Juillet	200	171	406	196	249	184
Août	199	170	407	198	249	184
Septembre	199	170	407	201	250	184
Octobre	206	179	408	204	257	185
Novembre	210	183	410	218	261	185

d) Indices du coût de la vie et des prix de détail, à l'étranger.

ÉPOQUES	GRANDE-BRETAGNE (Ministry of Labour)	FRANCE (Statistique Générale de la France)		PAYS-BAS (Centraal Bureau voor de Statistiek)	SUISSE (Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail)	SUÈDE	ALLEMAGNE (Statistisches Reichsamt)	ÉTATS-UNIS (National Industrial Conference Board)
	Coût de la vie	Prix de détail (ind. pond. de 34 articles Moyen.p ^r 300 villes)	Coût de la vie (budgets-types uniformisés)	Coût de la vie	Coût de la vie (34 villes)	Coût de la vie (49 villes)	Coût de la vie	Coût de la vie
	Base : juillet 1914 = 100	Base : juillet 1914 = 100	Base : 1930 = 100	Base : période 1911/13 = 100	Base : juin 1914 = 100	Base : juillet 1914 = 100	Base : 1913/14 = 100	Base : 1923 = 100
1937 Moyenne	154	572	102,4	137,3	137	162	125,1	88,5
1938 Moyenne	156	658	116,6	138,6	137	166	125,6	86,4
1938 Août	156	657	117,2	138,4	136	—	126,5	85,9
Septembre	155	—	—	138,7	137	—	125,2	85,9
Octobre	156	—	—	138,3	137	167	124,9	85,8
Novembre	156	690	120,3	137,4	137	—	125,0	85,6
Décembre	155	—	—	138,3	137	—	125,3	85,8
1939 Janvier	155	—	—	—	137	167	125,8	85,4
Février	153	709	122,3	—	136	—	125,7	85,1
Mars	153	—	—	138,2	136	—	126,0	84,9
Avril	153	—	—	—	136	168	125,9	85,—
Mai	153	698	122,5	—	137	—	126,1	84,8
Juin	156	—	—	136,0	137	—	126,5	84,7
Juillet	155	—	—	—	138	169	127,3	84,9
Août	155	—	—	136,5	137	—	—	—
Septembre	165	—	—	139,1	138	—	—	—
Octobre	165	—	—	—	140	—	—	—

III. — PRIX DE GROS DE QUELQUES PRODUITS INDUSTRIELS.

Sources : Charbons : Office belge des Charbons (O.B.C.). — Sidérurgie : Prix intérieurs : Echo de la Bourse. — Prix à l'exportation : Cosbel.

PÉRIODES	Prix intérieurs (en francs par tonne métrique).										Prix à l'exportation (en £-or par tonne anglaise).									
	CHARBONS						SIDÉRURGIE (*)				SIDÉRURGIE									
	Fines grasses à gaz et à coke	Criblés gras domestiques	Type C État belge	Fines lavées vapeur 0/10	Criblés 1/2 gras domestiques	Fousiers maigres bruts pour pulvériser	Grains lavés vapeur maigres 5/10	Gaillétins maigres domestiques 50/80	Billettes	Largets	Aciers marchands	Profilés	Tôles fortes	Tôles fines recuit four ouvert	Billettes	Largets	Aciers marchands	Profilés	Tôles fortes	Tôles fines
1937 Moy. mens.	131	179	136	121	202	85	137	227	869	901	1.014	1.014	1.248	1.666	4-1-2	4-1-1	5-0-5	4-12-8	—	—
1938 Moy. mens.	147	188	151	126	209	93	142	237	877	988	1.100	1.100	1.300	1.720	4-0-1	3-15-8	4-17-10	5-0-7	5-15-7	7-7-8-9
1938 Août	144	190	149	123	209	89	138	236	860	950	1.100	1.100	1.300	1.720	3-19-2	3-18-4	4-15-8	4-15-6	5-9-5	7-6-9
Septembre	139	192	149	122	212	88	139	242	860	950	1.100	1.100	1.300	1.720	3-18-0	3-14-1	4-16-8	4-13-2	5-8-8	7-1-2
Octobre	143	191	149	123	212	90	139	243	860	950	1.100	1.100	1.300	1.720	3-12-10	3-13-11	4-16-8	4-13-9	5-4-7	6-8-8
Novembre	143	192	149	123	213	91	139	243	860	950	1.100	1.100	1.300	1.720	3-11-2	3-9-2	4-16-0	4-12-4	5-7-7	7-2-8
Décembre	148	196	149	128	216	95	143	244	860	950	1.100	1.100	1.300	1.720	3-8-5	3-10-8	4-14-10	4-13-9	5-5-4	7-7-10
1939 Janvier	148	196	149	128	216	95	143	244	860	950	1.100	1.100	1.300	1.720	3-7-9	3-6-7	4-10-10	4-10-1	5-2-8	7-6-4
Février	148	195	149	128	216	96	143	242	860	950	1.100	1.100	1.300	1.720	3-5-8	3-5-1	4-7-11	4-8-9	4-19-5	7-3-5
Mars	148	194	149	128	216	94	143	242	860	950	1.100	1.100	1.300	1.720	3-7-3	3-7-8	4-6-3	4-5-0	4-17-5	7-7-1
Avril	149	187	154	128	202	95	143	227	860	950	1.100	1.100	1.300	1.720	3-4-0	3-7-0	4-5-8	4-3-2	4-17-8	7-6-9
Mai	149	187	154	128	206	95	142	229	860	950	1.100	1.100	1.300	1.720	3-6-6	3-6-2	4-6-6	4-0-3	4-16-1	7-5-6
Juin	149	194	154	129	211	95	143	233	860	950	1.100	1.100	1.300	1.720	3-6-6	3-4-6	4-6-5	3-19-11	4-15-8	7-8-7
Juillet	150	193	154	129	214	95	143	237	860	950	1.100	1.100	1.300	1.720	3-6-8	3-5-5	4-6-7	4-1-8	4-16-7	7-5-5
Août	149	199	154	129	216	95	143	240	860	950	1.100	1.100	1.300	1.720	3-6-0	3-4-9	4-4-0	3-19-10	4-18-3	7-4-6
Septembre	—	—	—	—	—	—	—	—	860	950	1.100	1.100	1.300	1.720	—	—	4-17-10	4-11-4	4-5-8	1-7-7-11
Octobre	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1.250	1.250	1.475	1.910	—	—	5-16-3	5-10-2	6-17-2	8-5-1
Novembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1.250	1.250	1.475	1.910	—	—	—	—	—	—

(*) A partir d'octobre 1939, prix minima.

IV. — PRIX DES PRODUITS AGRICOLES.

a) Prix moyens des grains et autres denrées agricoles vendus sur les marchés régulateurs de Belgique (« Moniteur belge »).

PÉRIODES	FROMENT	SEIGLE	AVOINE	ORGE D'HIVER	POMMES DE TERRE		COSSETTES SÈCHES DE CHOORÉE (dernière récolte)	PAILLE DE FROMENT	LIN BRUT	BEURRE DE FERME NON SALÉ (vendu par kilo)	LAINES EN SUINT	ŒUFS FRAIS
	(dernière récolte)				Gelder-sche-muizen	Industrie						
	en francs par 100 kilos											
1937 Moyenne mensuelle .	135,62	123,44	114,66	117,21	40,38	39,05	117,02	25,63	97,47	22,66	23,72	0,56
1938 Moyenne mensuelle .	121,57	90,23	98,47	93,80	39,07	43,10	85,80	23,49	104,44	23,—	16,44	0,63
1938 Août	113,98	76,25	94,09	78,76	30,75	38,18	85,57	21,91	116,19	20,90	15,35	0,68
Septembre	112,67	67,60	78,93	76,12	24,88	31,71	75,87	19,49	108,30	22,84	16,06	0,74
Octobre	111,41	64,43	77,40	75,13	25,62	31,63	81,62	18,89	102,43	24,89	15,12	0,84
Novembre	109,98	62,54	75,83	73,31	25,29	30,84	68,20	19,09	104,83	25,28	14,81	0,84
Décembre	109,32	64,17	76,57	74,89	26,76	31,28	67,—	18,81	103,80	26,23	14,25	0,75
1939 Janvier	110,63	63,96	78,85	74,52	31,53	35,34	66,12	19,07	109,28	25,03	13,94	0,70
Février	111,62	61,52	76,31	73,61	32,35	35,48	67,50	20,09	113,13	24,80	14,37	0,49
Mars	116,63	59,93	75,92	74,35	31,55	35,33	71,60	20,92	108,06	22,87	14,40	0,45
Avril	119,73	60,47	79,13	75,92	35,65	39,28	76,72	20,37	104,41	19,94	13,50	0,46
Mai	119,69	58,92	81,31	75,89	29,12	34,68	74,75	20,53	104,90	18,48	13,—	0,46
Juin	118,23	59,04	80,—	75,38	23,97	30,57	73,30	19,62	101,89	18,87	12,90	0,52
Juillet	117,06	59,40	78,06	73,66	35,25	35,05	75,16	19,44	101,98	18,67	13,31	0,55
Août	117,17	53,77	84,13	68,04	29,09	37,08	77,25	18,04	91,88	18,94	13,20	0,56
Septembre	123,71	106,70	86,15	117,05	31,30	35,44	106,04	22,27	104,21	19,10	15,69	0,67
Octobre	134,72	117,93	89,33	143,96	31,66	36,38	106,—	27,70	120,01	19,75	17,—	0,85

b) Prix moyens des grains aux Bourses aux Grains de Courtrai, Bruxelles, Charleroi, Namur et Liège.
Source : Ministère de l'Agriculture.

PÉRIODES	FROMENT (bonne qualité commerciale)	SEIGLE	AVOINE	ORGE	EPEAUTRE
	en francs par 100 kilos				
1937 Moyenne mensuelle	133,43	119,99	113,22	116,45	96,49
1938 Moyenne mensuelle	120,97	79,50	95,92	91,84	91,59
1938 Septembre	116,94	64,98	75,65	74,80	81,71
Octobre	114,16	62,15	73,08	74,06	80,66
Novembre	112,10	60,29	72,33	71,73	81,85
Décembre	111,65	61,94	73,94	73,36	83,55
1939 Janvier	113,17	61,41	76,02	72,67	82,37
Février	114,90	57,70	72,45	71,26	78,87
Mars	121,71	57,31	73,35	72,23	76,—
Avril	123,65	58,63	77,60	73,74	76,—
Mai	123,65	57,70	79,18	74,18	76,50
Juin	122,35	56,81	77,02	73,12	—
Juillet	121,74	58,—	74,83	73,—	—
Août	105,—	52,33	60,65	68,24	—
Septembre	122,63	106,05	85,22	122,78	86,83
Octobre	134,11	115,56	87,41	148,19	99,—
Novembre	134,20	108,—	83,14	139,87	94,87

V. — INDICES AGRICOLES (1).
Base : 1936 = 100.

a) Indices du Royaume.

Source : Ministère de l'Agriculture.

PÉRIODES	INDICE DES PRIX DE VENTE DES PRODUITS DES CULTURES														Indice général cultures		
	INDICE SIMPLE								INDICE APRÈS ÉLIMINATION DE LA VARIATION SAISONNIÈRE								
	Froment	Seigle	Escourgeon et orge	Avoine	Paille	Lin (paille)	Cossettes de chicorées	Betteraves sucrières	Pommes de terre	Froment	Seigle	Escourgeon et orge	Avoine	Paille		Betteraves sucrières	Pommes de terre
1937	122,0	147,5	133,0	127,0	136,5	115,0	151,0	122,0	87,5	122,0	147,5	133,0	127,0	136,5	117,0	87,5	112,4
1938	107,4	108,4	105,6	107,8	124,9	125,4	109,9	113,9	90,4	107,4	108,4	105,6	107,8	124,9	110,5	90,4	104,4
1938 Août	105,2	90,2	88,7	104,6	116,5	139,4	110,3	112,3	75,8	104,2	88,4	91,4	107,8	122,6	109,6	77,3	98,2
Septembre	95,6	80,2	86,0	85,0	103,7	128,8	100,4	113,6	62,3	97,5	81,2	88,7	91,4	112,7	110,3	67,7	90,0
Octobre	93,9	76,7	85,1	82,1	100,5	114,2	99,2	112,8	62,9	96,8	78,3	86,8	87,3	106,9	109,9	70,0	88,4
Novembre	92,5	74,4	82,4	81,3	101,5	114,9	88,0	118,0	61,7	95,4	76,7	84,1	84,1	106,8	112,5	68,6	87,4
Décembre	91,9	76,5	84,3	83,1	100,0	114,2	86,4	121,3	63,8	94,7	78,9	85,2	87,5	101,0	114,1	70,9	88,0
1939 Janvier	92,3	75,8	83,5	85,4	101,4	121,2	85,2	118,9	73,6	95,2	79,0	84,5	89,0	98,4	112,9	76,7	90,5
Février	93,5	71,2	81,9	81,4	106,9	125,5	87,0	118,0	74,6	95,4	74,2	82,9	84,8	103,8	112,5	74,6	89,8
Mars	101,0	70,7	83,0	82,4	111,3	116,7	92,3	122,7	73,6	102,0	72,9	83,0	84,1	107,0	114,8	74,3	90,7
Avril	101,9	72,4	84,8	87,2	108,4	112,3	97,7	132,6	82,4	100,9	69,6	80,8	81,5	103,2	119,8	77,0	91,2
Mai	101,6	71,2	85,3	89,0	109,2	113,7	96,3	137,3	70,2	98,6	67,8	80,5	81,7	104,0	122,1	64,4	86,5
Juin	100,5	70,1	84,0	86,5	104,4	105,2	94,5	131,8	60,0	95,7	66,8	80,8	78,6	100,4	119,4	51,7	79,8
Juillet	100,5	71,6	83,9	84,1	103,4	109,0	96,9	133,2	77,3	93,9	68,8	85,6	77,1	102,4	120,1	68,4	86,2
Août	99,1	68,6	83,1	73,2	95,9	99,6	99,6	135,5	72,8	98,1	67,3	85,7	75,5	100,9	121,2	74,3	88,3
Septembre	112,5	130,9	141,1	95,7	118,5	110,0	136,7	138,2	73,4	114,8	132,2	145,5	102,9	128,8	122,6	79,8	104,5
Octobre	123,0	142,7	170,3	98,2	147,3	132,5	136,6	131,9	74,8	126,8	145,6	173,8	104,5	156,7	119,5	83,1	112,5

PÉRIODES	INDICE DES PRIX DE VENTE DES PRODUITS DE L'ÉLEVAGE												Indice général culture et élevage		
	INDICE SIMPLE						INDICE APRÈS ÉLIMINATION DE LA VARIATION SAISONNIÈRE								
	Beufs	Vaches	Veaux	Porcs	Beurre	Œufs	Chevaux	Beufs	Vaches	Veaux	Porcs	Beurre		Œufs	
1937	107,9	105,5	111,5	94,0	120,0	102,0	110,0	107,0	105,5	111,5	94,0	120,0	102,0	108,4	109,4
1938	105,4	106,5	120,8	131,2	122,6	114,3	96,1	105,4	106,5	120,8	131,2	122,6	114,3	118,8	115,2
1938 Août	103,4	103,7	107,6	143,2	108,2	128,4	86,8	101,4	102,7	112,0	136,4	109,8	131,0	116,8	112,2
Septembre	100,0	102,4	118,5	152,6	119,6	139,2	86,8	100,0	103,4	122,5	146,7	112,3	116,0	117,4	110,5
Octobre	100,8	105,1	128,5	152,1	134,5	158,8	86,8	102,8	107,1	129,8	146,2	126,9	108,6	121,9	113,5
Novembre	103,4	106,5	140,2	141,6	135,8	145,1	75,3	106,6	108,7	138,8	137,5	129,3	92,4	119,2	111,2
Décembre	105,9	109,2	139,7	139,9	140,8	123,5	62,9	109,2	110,3	131,8	135,8	131,6	99,6	120,8	112,6
1939 Janvier	103,6	103,7	120,6	138,0	129,3	115,7	63,4	106,8	105,8	113,8	130,6	120,8	110,2	117,4	110,7
Février	103,2	103,1	108,6	123,4	133,5	84,3	63,4	106,4	106,3	105,4	125,9	124,8	93,7	113,3	107,5
Mars	104,6	105,3	113,6	120,6	117,4	82,4	75,5	105,6	106,3	111,4	124,3	115,1	117,7	114,4	108,5
Avril	109,5	110,8	127,1	113,8	104,5	87,6	75,5	106,3	109,7	125,8	118,5	113,6	134,8	117,0	110,6
Mai	115,4	111,8	125,3	111,2	100,4	80,4	77,2	109,9	108,5	126,6	115,8	115,4	121,8	115,1	108,0
Juin	115,6	111,6	115,5	108,9	101,6	97,1	78,2	111,2	106,3	121,6	115,9	114,2	131,2	116,1	107,0
Juillet	114,5	111,4	113,4	113,0	101,2	100,9	73,2	111,1	109,2	119,4	114,1	110,0	123,0	112,8	106,1
Août	110,5	107,3	105,5	113,0	98,7	109,8	74,6	108,3	106,2	109,9	107,6	99,7	112,0	104,8	100,7
Septembre	103,2	102,0	89,2	112,0	99,3	127,4	79,9	103,2	103,0	91,9	107,7	92,8	106,2	99,7	100,9
Octobre	98,1	103,1	91,1	124,7	94,4	153,9	79,9	100,1	105,2	92,0	119,9	89,0	103,3	100,0	103,2

(1) La méthode d'élaboration de ces indices a été exposée dans nos bulletins d'information et de documentation de septembre et d'octobre 1939, pages 254 et 352.

Source : Ministère de l'Agriculture.

PÉRIODES	INDICE DES FRAIS DE PRODUCTION								
	Fermeage	Salaires	Engrais	Aliments pour bétail	Plants et semences	Matériel	Impôts	Frais généraux	Indice général frais de production
1937.....	102,1	107,3	102,8	121,7	98,0	106,3	104,9	107,1	108,1
1938.....	102,3	109,4	108,5	127,7	95,1	108,5	107,5	111,0	111,0
1938 Août.....	102,5	110,8	108,0	118,8	96,5	108,5	108,2	110,0	110,0
Septembre.....	102,5	110,8	109,1	116,6	91,8	108,5	108,2	111,4	109,7
Octobre.....	102,5	110,8	110,2	113,2	91,8	108,5	105,3	112,1	109,2
Novembre.....	102,5	110,8	110,0	109,6	91,8	108,5	105,3	112,5	108,6
Décembre.....	102,5	110,8	109,7	117,6	91,8	108,5	105,3	112,0	109,9
1939 Janvier.....	106,1	112,1	109,1	117,8	91,8	108,5	103,8	110,6	110,8
Février.....	106,1	112,1	108,7	110,7	83,9	108,5	103,8	109,8	109,3
Mars.....	106,1	112,1	109,6	107,2	83,9	108,5	103,8	109,4	108,7
Avril.....	106,1	112,1	111,1	111,9	83,9	108,5	103,4	109,0	109,6
Mai.....	106,1	112,1	108,5	109,1	83,9	108,5	102,9	108,7	108,9
Juin.....	106,1	112,1	107,3	111,1	83,9	108,5	102,9	109,4	109,1
Juillet.....	105,4	112,9	106,1	99,3	83,9	108,5	103,3	109,8	107,2
Août.....	105,4	112,9	106,2	95,3	83,9	108,5	103,1	109,6	106,5
Septembre.....	105,4	112,9	109,0	135,8	87,4	108,5	110,2	110,2	114,2
Octobre.....	105,4	112,9	114,0	145,2	87,4	108,5	113,6	116,8	117,0

b) Indices régionaux.

Source : Ministère de l'Agriculture.

PÉRIODES	INDICE DES PRIX DE VENTE																				
	PRODUITS DES CULTURES					PRODUITS DE L'ÉLEVAGE					CULTURE ET ÉLEVAGE										
	Région limonnoise de moyenne Belgique	Région sablonneuse des Flandres	Polders	Campine	Région herbagère	Condroz	Région ardennaise	Région limonnoise de moyenne Belgique	Région sablonneuse des Flandres	Polders	Campine	Région herbagère	Condroz	Région ardennaise	Région limonnoise de moyenne Belgique	Région sablonneuse des Flandres	Polders	Campine	Région herbagère	Condroz	Région ardennaise
1937.....	114,9	110,9	110,2	110,4	96,7	117,0	109,7	108,3	106,5	106,5	109,2	110,5	109,5	109,4	110,4	107,6	107,4	109,4	110,0	111,4	109,5
1938.....	107,1	102,0	104,8	99,8	95,1	106,4	101,7	118,2	119,7	118,7	119,5	118,9	117,6	118,0	114,7	115,3	115,2	115,3	118,1	114,8	114,3
1939 Janvier.....	95,4	85,7	91,6	80,6	82,5	90,3	84,6	116,1	118,8	117,5	118,7	117,9	115,3	116,3	109,6	110,5	110,9	110,2	116,7	109,0	109,1
Février.....	95,3	84,7	91,2	78,7	80,9	89,2	82,8	111,8	113,0	112,1	115,3	115,9	112,4	113,7	106,6	105,8	106,8	107,2	114,8	105,5	106,7
Mars.....	97,1	84,5	91,7	78,9	82,1	90,2	83,0	113,8	116,0	114,7	115,1	114,0	112,7	113,0	108,5	108,0	108,9	107,1	113,0	107,0	106,2
Avril.....	97,6	85,1	91,8	79,1	84,0	89,3	82,8	116,9	119,2	117,6	117,2	115,5	114,9	114,7	110,8	110,6	111,1	108,7	114,4	108,4	107,4
Mai.....	94,7	78,5	87,0	71,3	74,5	86,1	77,0	114,7	116,1	115,1	115,6	115,0	113,8	114,0	108,3	106,6	108,0	105,8	113,6	106,8	105,5
Juin.....	89,0	70,5	79,7	63,2	64,7	80,6	69,5	115,9	117,8	116,4	116,3	115,0	114,2	114,1	107,4	105,9	107,1	104,5	113,3	105,8	103,9
Juillet.....	93,2	79,7	86,5	73,5	70,7	84,4	77,0	112,4	114,2	113,2	113,1	112,1	111,2	111,4	106,4	105,5	106,4	104,3	110,2	104,5	103,5
Août.....	95,0	81,8	88,3	76,5	81,8	85,5	79,2	104,5	106,0	105,5	104,9	104,2	103,7	103,9	101,5	99,9	101,2	98,6	103,4	99,1	98,3
Septembre.....	108,7	101,6	102,8	100,6	90,8	105,2	96,9	99,6	101,2	100,8	99,5	98,5	98,5	98,7	102,5	101,3	101,3	99,8	98,3	100,2	98,3
Octobre.....	117,0	109,8	112,1	109,7	96,0	113,8	103,7	99,8	102,3	102,0	99,8	98,3	98,5	98,9	105,2	104,2	104,6	102,0	98,2	102,3	100,0

PÉRIODES	INDICE DES FRAIS DE PRODUCTION																				
	ENGRAIS					ALIMENTS					ENSEMBLE DES FRAIS DE PRODUCTION										
	Région limonnoise de moyenne Belgique	Région sablonneuse des Flandres	Polders	Campine	Région herbagère	Condroz	Région ardennaise	Région limonnoise de moyenne Belgique	Région sablonneuse des Flandres	Polders	Campine	Région herbagère	Condroz	Région ardennaise	Région limonnoise de moyenne Belgique	Région sablonneuse des Flandres	Polders	Campine	Région herbagère	Condroz	Région ardennaise
1937.....	103,7	102,7	103,3	100,0	98,0	101,0	95,7	122,3	122,6	122,3	120,7	118,5	122,7	124,6	108,3	108,6	107,8	108,4	108,4	108,0	105,6
1938.....	108,2	107,3	108,5	107,9	108,0	109,1	107,3	128,3	128,8	131,3	125,5	123,7	127,3	131,8	111,0	111,7	111,1	111,5	111,3	110,7	108,5
1939 Janvier.....	108,4	107,8	109,0	110,0	110,9	110,6	111,2	118,1	119,9	122,0	115,7	115,0	116,6	120,9	110,6	111,2	111,1	110,8	110,6	110,6	110,2
Février.....	108,0	107,4	108,6	109,5	110,2	110,1	110,4	110,8	112,7	115,1	108,5	108,3	109,1	113,4	109,1	109,5	109,7	108,8	108,7	109,0	109,5
Mars.....	108,7	108,3	109,5	110,8	112,2	111,4	112,8	107,3	108,6	110,3	105,7	105,6	106,0	109,0	108,5	108,8	109,0	108,3	108,1	108,6	109,4
Avril.....	109,6	109,6	110,7	113,6	115,7	113,7	117,4	111,8	112,1	112,6	111,6	112,0	111,3	111,3	109,3	109,6	109,5	109,9	109,8	109,6	109,9
Mai.....	106,5	106,7	107,8	110,8	112,4	111,1	113,8	108,8	109,8	111,4	108,3	109,1	107,6	109,2	108,4	108,8	108,9	108,8	108,9	108,7	109,4
Juin.....	105,6	105,7	107,4	108,5	110,4	109,7	111,2	111,0	111,0	111,3	111,2	111,6	110,7	110,6	108,7	108,9	108,8	109,2	109,4	109,2	109,3
Juillet.....	105,5	104,9	106,0	105,9	106,7	107,3	106,6	99,0	99,2	100,0	99,4	100,7	98,3	98,1	106,8	106,8	107,1	106,5	106,7	107,1	106,7
Août.....	106,2	105,2	106,7	104,8	104,3	106,4	103,0	95,1	96,2	98,1	94,4	95,3	93,6	95,6	106,1	106,3	106,8	105,1	105,2	106,2	108,1
Septembre.....	108,1	107,6	108,9	109,8	110,8	110,6	111,0	136,4	139,7	143,4	131,9	130,3	133,9	141,9	114,1	115,2	114,7	114,6	114,7	113,6	111,5
Octobre.....	113,5	112,4	114,7	113,0	113,5	115,1	112,6	145,7	150,7	157,0	139,5	138,3	141,3	152,9	117,1	118,6	118,3	117,5	117,6	116,0	112,9

LA PRODUCTION.

I. — PRODUCTIONS CHARBONNIÈRE ET MÉTALLURGIQUE.

Source : Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale.

55

PÉRIODES	MINES DE HOUILLE										
	NOMBRE MOYEN D'OUVRIERS (milliers)		PRODUCTION PAR BASSIN (milliers de tonnes)							Nombre moyen de jours d'extraction	Stock à fin de mois (milliers de tonnes)
	du fond	fond et surface	Mons	Centre	Charleroi	Namur	Liège	Campine	TOTAL		
1937 Moyenne mens.	86,5	124,9	421	364	652	34	450	552	2.473	24,6	605
1938 Moyenne mens.	91,4	130,3	408	355	665	33	459	545	2.465	24,1	1.934
1938 Août	89,3	127,4	380	315	615	32	383	510	2.234	22,4	2.380
Septembre	87,8	125,9	371	346	669	34	464	502	2.386	24,4	2.351
Octobre	91,1	130,4	427	367	670	34	470	558	2.526	24,8	2.204
Novembre	94,3	134,1	407	364	678	33	480	568	2.531	24,0	2.234
Décembre	92,1	131,5	421	358	690	33	481	583	2.566	24,8	2.222
1939 Janvier	94,5	133,8	441	387	704	34	503	595	2.664	25,4	2.333
Février	91,0	130,2	385	320	632	31	452	537	2.357	22,8	2.506
Mars	92,8	132,3	451	379	717	36	511	630	2.724	25,9	2.696
Avril	93,6	134,0	400	352	644	31	456	569	2.452	23,2	2.524
Mai	93,6	133,9	422	358	677	32	468	613	2.569	24,0	2.274
Juin	93,8	133,4	403	386	712	33	491	638	2.662	24,9	2.311
Juillet	90,1	129,6	339	308	606	33	469	567	2.322	22,7	2.275
Août	88,8	127,1	310	343	640	27	375	598	2.293	22,3	2.212
Septembre	81,4	116,8	349	356	648	31	433	591	2.408	25,6	1.923
Octobre	83,3	120,0	376	375	665	32	451	614	2.513	25,9	1.645

PÉRIODES	COKES		AGGLOMÉRÉS		Hauts fourneaux en activité (à la fin de la pér.)	PRODUCTION MÉTALLURGIQUE (milliers de tonnes)					
	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers		Fonte	Aciers bruts	Pièces d'acier moulées	Aciers finis	Fers finis	Fer-blanc
1937 Moyenne mens.	489	3.974	155	893	47 (1)	320	315	7,7	231	3,0	—
1938 Moyenne mens.	392	3.775	142	870	37 (1)	205	184	6,0	145	2,5	0,2
1938 Août	363	3.696	125	839	35	196	176	5,6	149	2,2	—
Septembre	356	3.625	139	848	35	197	180	6,6	156	2,8	—
Octobre	384	3.685	136	862	36	216	201	6,3	179	2,9	0,2
Novembre	380	3.685	136	839	36	222	213	5,7	188	2,3	0,2
Décembre	406	3.768	136	836	37	232	214	5,5	176	2,6	0,3
1939 Janvier	406	3.745	132	818	37	231	204	5,9	162	3,2	0,3
Février	360	3.681	105	814	37	203	193	5,9	162	2,5	0,6
Mars	371	3.673	123	772	35	222	217	7,5	174	3,1	0,6
Avril	362	3.647	110	782	37	225	213	6,0	169	2,5	0,6
Mai	417	3.662	121	803	42	270	274	6,7	195	2,7	0,7
Juin	436	3.741	117	793	44	286	298	7,0	200	2,7	0,7
Juillet	471	3.836	96	758	46	295	291	5,4	196	2,1	0,8
Août	470	3.860	110	754	45	280	277	5,8	185	2,4	—
Septembre	419	3.761	126	735	38	206	206	6,1	145	10,6	—
Octobre	474	3.813	155	836	39	256	255	6,0	196	10,8	—

(1) Au 31 décembre.

II. — PRODUCTIONS DIVERSES.

56

PÉRIODES	Coron Production semestrielle de filés (tonnes)	LAINE		BRASSERIES Quantités de farines déclarées (tonnes)	DISTILLERIES Production d'alcool (hectolitres)	MARGARINE ET GRAISSES PRÉPARÉES		
		Conditionnem. de Verviers de Dison et de l'Est (laine condition- née ou simple- ment pesée) (tonnes)	Stocks de peignés dans les peignages à façon (fin de mois) (tonnes)			Production	Déclarations en consom- mation (tonnes)	Déclarations à l'exportation
1937 Moyenne mensuelle	36.300 (1) 36.200 (2)	2.511	2.952	16.829	32.904	4.558	4.516	17
1938 Moyenne mensuelle	29.100 (1) 32.600 (2)	2.274	3.801	16.087	38.730	5.089	5.072	17
1938 Août	32.600 (2)	2.027	3.753	18.171	37.539	4.282	4.228	23
Septembre		2.316	3.525	14.489	40.379	5.558	5.910	23
Octobre		2.836	3.626	16.771	30.674	5.311	5.263	30
Novembre		2.674	3.879	15.869	42.032	5.779	5.597	12
Décembre		2.631	3.951	13.698	48.340	6.452	6.553	17
1939 Janvier	34.500 (1)	2.607	4.264	15.407	45.055	6.126	6.158	10
Février		2.671	3.765	13.699	41.533	5.092	5.086	7
Mars		2.825	3.785	17.911	43.619	5.473	5.395	10
Avril		2.617	3.323	16.732	41.054	4.568	4.569	7
Mai		2.692	3.314	16.966	37.676	4.312	4.071	7
Juin		3.021	3.551	18.190	25.919	4.546	4.422	19
Juillet		2.439	3.399	16.943	40.047	4.363	4.503	5
Août		2.539	3.648	15.642	43.303	5.497	5.629	22
Septembre		2.787	4.468	11.088	32.023	4.772	4.681	4
Octobre		3.185	4.177	11.837		5.581	5.266	7

PÉRIODES	SUCRE				PÊCHE		ALLUMETTES		
	Production		Stocks (sucres bruts et raffinés) (fin de mois) (tonnes)	Déclarations en consom- mation	Vente à la minque d'Ostende		Fabrication	Consomma- tion	Exportation (avec décharge de l'accise)
	Sucres bruts	Sucres raffinés			Quantités (tonnes)	Valeurs (milliers de francs)			
1937 Moyenne mensuelle	18.875	15.938	111.567	17.210	2.286	7.164	4.703	1.830	2.739
1938 Moyenne mensuelle	15.099	18.745	124.816	17.612	2.481	7.445	3.956	1.725	2.334
1938 Août	9	17.797	69.211	16.773	3.061	8.246	3.423	1.915	2.422
Septembre	17	17.211	49.212	19.191	4.071	7.705	4.121	2.096	2.482
Octobre	50.708	22.248	68.435	21.263	3.031	8.128	5.302	2.810	3.489
Novembre	120.898	27.371	161.138	18.841	2.812	7.208	4.893	1.522	2.302
Décembre	8.949	19.236	158.699	15.193	2.179	7.453	3.992	1.513	2.105
1939 Janvier	552	17.929	152.301	14.641	2.258	8.362	3.963	1.453	2.447
Février	292	15.843	141.351	12.899	2.352	7.792	4.325	1.555	2.065
Mars	86	19.969	128.891	19.211	2.658	9.814	5.118	1.764	3.820
Avril	123	20.241	113.897	20.708	2.289	6.719	4.823	2.161	2.518
Mai	—	21.821	93.829	17.722	2.464	6.395	4.780	1.575	3.639
Juin	3	20.461	74.464	17.026	2.077	5.595	5.637	1.571	3.366
Juillet	—	19.024	53.389	23.579	2.077	5.695	4.515	1.830	2.609
Août	7	21.677	25.579	20.112	2.662	7.067	5.109	2.000	3.695
Septembre	91	17.462	9.655	27.823	7.665	2.556	5.515	2.827	3.854
Octobre	72.752	19.771	50.384	28.780	12.083	5.141	5.744	3.856	3.225

(1) Production du semestre du 1^{er} février au 31 juillet.
(2) Production du semestre du 1^{er} août au 31 janvier.

III. — ACTIVITE DE LA CONSTRUCTION.

57

PÉRIODES	AUTORISATIONS DE BATIR DÉLIVRÉES DANS LES AGGLOMÉRATIONS URBAINES (53 agglomérations — 114 communes)		
	Constructions	Reconstructions et transformations	Total
1937 L'année	8.198	18.002	26.198
1938 L'année	8.585	16.416	25.001
1938 Août	816	1.379	2.195
Septembre	576	1.438	2.013
Octobre	566	1.024	1.590
Novembre	533	1.072	1.605
Décembre	424	1.012	1.436
1939 Janvier	505	951	1.456
Février	721	1.149	1.870
Mars	940	1.628	2.468
Avril	646	1.261	1.907
Mai	573	1.259	1.832
Juin	572	1.282	1.854
Juillet	454	1.208	1.662
Août (1)	442	1.113	1.555
Septembre (1)	110	501	611
Octobre (2)	79	388	467

(1) Chiffres incomplets (113 communes sur 114).
(2) Chiffres incomplets (112 communes sur 114).

IV. — PRODUCTION D'ENERGIE ELECTRIQUE.

PÉRIODES	PRODUCTION TOTALE (Centrales de 100 kw. et plus) Source : Ministère des Travaux publics et de la Résorption du Chômage						PRODUCTION des 121 centrales industrielles dites de référence Source : Association des Centrales électriques industrielles de Belgique	
	Total des centrales	PRODUCTION (milliers de kw.)					Production totale (milliers de kw.)	Production moyenne p ^r jour ouvr. (millions de kw.)
		Union des exploitat. électriques de Belgique	Association des centrales électriques industrielles	Sociétés non affiliées	Régies communales	Total		
1937 Moyenne mensuelle	343 (1)	198.932	213.803	28.234	21.424	462.393	—	—
1938 Moyenne mensuelle	338 (1)	194.288	198.624	26.321	20.616	439.848	—	—
1938 Août	338	184.379	186.630	24.640	17.509	413.157	168.155	6,46
Septembre	338	194.731	196.347	25.724	18.251	435.048	177.218	6,81
Octobre	338	204.253	213.638	27.740	22.782	468.413	187.878	7,22
Novembre	338	207.337	214.280	28.483	24.364	474.464	189.212	7,88
Décembre	338	218.200	216.357	28.107	27.447	490.111	189.698	7,02
1939 Janvier	355	217.255	214.820	29.772	26.635	488.482	186.775	7,18
Février	355	195.481	192.896	27.778	22.632	438.787	170.454	7,10
Mars	354	218.876	214.559	31.550	23.918	488.903	190.151	7,31
Avril	354	192.663	200.359	28.857	19.996	441.875	177.113	6,81
Mai	354	182.439	218.713	29.710	18.155	449.017	192.685	7,70
Juin	354	178.536	227.097	28.831	18.017	452.481	199.800	7,68
Juillet	354	173.089	222.932	27.476	15.720	439.217	195.995	7,54
Août	354	189.844	216.505	28.318	18.411	453.077	189.417	7,58
Septembre	353	177.409	209.001	29.159	18.512	434.081	183.616	7,06
Octobre	352	206.819	227.810	32.182	22.123	488.934	201.140	7,73

(1) A fin d'année.

V. — DISTRIBUTION DU GAZ (1)

(milliers de mètres cubes).

Source : Ministère des Travaux publics et de la Résorption du Chômage.

PÉRIODES	RÉGIES COMMUNALES		SOCIÉTÉS DE DISTRIBUTION		SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES productrices de gaz alimentant directement des établissements consommateurs	TOTAL
	produisant elles-mêmes partiellement ou totalement le gaz qu'elles distribuent (gaz produit)	achetant le gaz qu'elles distribuent (gaz acheté)	produisant elles-mêmes partiellement ou totalement le gaz qu'elles distribuent (gaz produit)	achetant partiellement ou totalement le gaz qu'elles distribuent (gaz acheté)		
1937 Moyenne mensuelle	5.894	468	1.238	40.170	16.317	64.086
1938 Moyenne mensuelle	5.915	463	1.208	39.810	9.876	57.273
1938 Août	6.294	801	1.492	41.447	7.900	57.934
Septembre	6.173	536	1.322	41.301	5.066	55.298
Octobre	6.222	402	1.179	39.702	9.277	56.782
Novembre	5.815	358	1.103	38.283	9.378	54.937
Décembre	6.419	386	1.255	42.688	9.494	60.242
1939 Janvier	6.209	398	1.116	41.226	9.758	58.707
Février	5.490	356	996	37.663	9.082	53.687
Mars	5.720	384	1.054	41.497	9.716	58.371
Avril	5.265	438	1.006	38.404	11.231	56.344
Mai	5.422	449	1.098	39.790	13.297	60.056
Juin	5.959	515	1.333	42.600	14.498	64.905
Juillet	5.904	632	1.423	43.799	17.886	69.645
Août	5.979	722	1.438	43.753	18.395	70.287
Septembre	5.540	407	1.217	39.884	15.632	62.680
Octobre	5.274	317	1.023	37.271	19.005	62.890

(1) Cette statistique se rapporte à la distribution du gaz provenant de la distillation pyrogénée de la houille. Elle ne comprend donc pas le gaz de l'espèce produit dans les cokeries minières, métallurgiques et chimiques et dans les autres industries et utilisé pour les besoins propres des producteurs.

LA CONSOMMATION.

NOTE. -- Pour les consommations de sucre, margarines et graisses préparées et allumettes,
voir tableau n° 56.

I. — INDICES DES VENTES A LA CONSOMMATION.

Base : moyenne mensuelle de 1927 = 100 (1).

65

PÉRIODES	GRANDS MAGASINS						Magasins à succursales		COOPÉRATIVES ET MAGASINS PATRONAUX					
	Vêtements		Ameublement		Articles de ménage et divers (1)		Alimentation		Boulangerie		Alimentation		Vêtements	
	1937	1938	1937	1938	1937	1938	1937	1938	1937	1938	1937	1938	1937	1938
Novembre.....	85	76	118	101	147	121	142	135	80	66	136	140	158	155
Décembre.....	86	76	138	118	182	182	162	164	87	72	167	180	164	174
	1938	1939	1938	1939	1938	1939	1938	1939	1938	1939	1938	1939	1938	1939
Janvier.....	85	74	129	103	123	127	132	133	74	63	148	154	158	162
Février.....	72	65	117	110	101	99	123	128	73	59	140	143	127	119
Mars.....	109	95	129	129	125	130	136	146	81	71	150	163	166	165
Avril.....	100	89	130	100	123	126	140	146	73	64	153	161	184	176
Mai.....	99	99	136	119	124	134	136	139	71	64	146	152	167	163
Juin.....	88	86	114	105	128	130	137	138	72	67	148	150	142	141
Juillet.....	77	81	120	108	138	148	141	149	72	64	147	158	130	127
Août.....	55	50	96	84	124	142	137	158	67	61	142	176	114	123
Septembre.....	76	99	114	71	137	171	150	202	69	65	175	212	164	237
Octobre.....	99	96	116	66	126	138	140	(*) 171	68	63	140	166	220	222

(1) Pour les indices des grands magasins (articles de ménage et divers), la base est la moyenne mensuelle de 1934.

(*) Chiffre provisoire.

II. — CONSOMMATION DE TABAC.

(Fabrication et importation.)

66

PÉRIODES	Cigares	Cigarillos	Cigarettes	Tabac à fumer, priser et mâcher
	(millions de pièces)			(tonnes)
1937.....	192	584	5.258	12.945
1938.....	195	615	5.108	13.201
1937 2 ^e trimestre.....	43	140	1.395	3.283
3 ^e id.....	46	163	1.406	3.420
4 ^e id.....	57	159	1.262	3.274
1938 1 ^{er} id.....	47	152	1.263	3.223
2 ^e id.....	48	200	1.444	3.246
3 ^e id.....	42	133	1.312	3.299
4 ^e id.....	57	129	1.089	3.433
1939 1 ^{er} id.....	45	117	1.070	3.152
2 ^e id.....	40	135	1.376	3.436
3 ^e id.....	39	130	1.404	3.654

III. — ABATAGES DANS LES 13 PRINCIPAUX ABATTOIRS DU PAYS.

67

PÉRIODES	Gros bétail (Bœufs, taureaux, vaches, génisses)	Chevaux	Veaux	Porcs, porcelets	Moutons, agneaux chèvres
1937 Moyenne mensuelle.....	16.561	656	12.727	29.991	6.957
1938 Moyenne mensuelle.....	16.457	778	10.957	23.066	6.304
1938 Août.....	18.004	761	13.252	23.308	2.882
Septembre.....	16.057	788	9.578	18.897	3.853
Octobre.....	18.822	1.002	9.333	23.356	10.229
Novembre.....	17.740	856	9.665	23.217	13.537
Décembre.....	15.260	919	8.904	21.624	13.636
1939 Janvier.....	16.012	917	12.212	22.581	8.968
Février.....	15.186	822	13.043	20.001	6.588
Mars.....	18.069	871	16.844	23.553	5.573
Avril.....	14.831	770	14.353	18.357	3.701
Mai.....	19.493	903	16.135	25.312	3.330
Juin.....	15.120	767	13.323	22.733	2.117
Juillet.....	16.003	871	11.685	24.663	2.231
Août.....	19.068	975	13.045	25.295	2.308
Septembre.....	26.433	1.075	10.910	24.704	3.399
Octobre.....					

LES TRANSPORTS.

I. — ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES.

a) Recettes et dépenses d'exploitation

(millions de francs).

70

PÉRIODES	RECETTES				DÉPENSES	EXCÉDENT	COEFFICIENT D'EXPLOITATION
	Voyageurs	Marchandises	Recettes extraordinaires	Total			
1937 Moyenne mens. .	69,8	149,4	4,9	224,1	221,0	3,1	98,63
1938 Moyenne mens. .	70,2	136,7	5,0	211,9	226,2	— 14,4	106,78
1938 Août	99,9	126,9	4,4	231,2	221,8	9,4	95,94
Septembre	79,9	143,3	4,8	227,9	220,7	7,2	96,84
Octobre	67,3	151,6	4,7	223,6	220,1	3,5	98,43
Novembre	54,5	148,8	4,2	207,5	219,9	— 12,4	105,95
Décembre	57,8	141,5	5,5	204,8	225,7	— 20,9	110,20
1939 Janvier	66,8	139,2	8,5	214,7	226,8	— 12,2	105,62
Février	53,9	126,5	6,0	186,5	217,6	— 31,2	116,70
Mars	62,4	145,9	0,2	214,5	229,0	— 14,5	106,76
Avril	70,8	142,3	5,8	218,8	220,9	— 2,0	100,92
Mai	71,9	151,9	6,6	230,4	220,2	10,2	95,57
Juin	69,3	151,7	6,0	227,0	220,4	6,6	97,10
Juillet	94,2	141,0	6,2	241,4	220,6	20,9	91,36
Août	89,0	139,7	6,4	235,2	218,7	16,5	92,98
Septembre	50,4	144,3	6,6	201,4	217,8	— 16,4	108,12
Octobre	48,4	154,0	8,0	210,4	213,6	— 3,2	101,51

PÉRIODES	b) Nombre de wagons fournis à l'industrie (1).				c) Statistique du trafic. 1° Trafic général.						
	A	B	C	A + C	VOYAGEURS		GROSSES MARCHANDISES				
					Nombre (milliers)	Voyageurs- Km. (millions)	Tonnes transport. (milliers)	Tonnes-km. (millions)			
								Service interne belge	Service internat.	Transit	Total
1937 Moyenne mens..	438.774	132.576	108.493	547.267	16.870	512	6.090	205	204	110	519
1938 Moyenne mens..	388.982	114.745	90.664	479.647	16.234	497	5.250	186	154	88	429
1938 Août	377.312	101.951	87.807	465.119	16.818	653	4.911	175	139	73	386
Septembre	399.858	118.692	96.075	495.933	16.173	530	5.440	196	165	86	447
Octobre	433.676	135.446	97.584	531.260	16.004	485	5.907	204	171	93	468
Novembre	424.833	122.017	94.742	519.575	16.093	475	5.940	205	167	105	477
Décembre	382.513	134.608	91.991	474.504	15.068	450	5.228	177	176	118	471
1939 Janvier	368.597	130.560	89.095	457.692	16.780	496	4.990	170	167	97	434
Février	339.856	108.450	79.899	419.755	14.292	417	4.573	155	148	82	385
Mars	392.725	118.072	87.221	479.946	15.660	461	5.246	179	167	85	431
Avril	376.007	128.090	84.736	460.743	14.966	463	5.237	186	167	83	436
Mai	400.619	140.343	95.620	496.239	16.125	505	5.727	191	196	109	496
Juin	406.538	129.738	100.441	506.979	15.105	493	5.848	190	204	120	514
Juillet	368.714	112.613	94.553	463.267	15.346	569	5.310	172	200	84	456
Août	379.086	114.627	92.876	471.962	15.274 (2)	563 (2)	5.283	178	184	86	448
Septembre	390.057	143.102	71.524	461.581							
Octobre	441.757	149.098	83.058	524.815							

A. — Nombre de wagons fournis pour transports taxés au départ des stations belges, y compris ceux pour le transport de houille, coke et briquettes.

B. — Nombre de wagons fournis spécialement pour le transport de houille, coke et briquettes.

C. — Nombre de wagons chargés en provenance des réseaux étrangers et destinés soit à des stations du réseau de la Société, soit à des stations d'autres réseaux situés au delà.

(1) Wagons chemins de fer et particuliers.

(2) Non compris les militaires rappelés.

I. — ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES (suite).

c) Statistique du trafic (suite).

2° Transport des principales grosses marchandises.

A. — Ensemble du trafic.

70

PÉRIODES	(milliers de tonnes)										
	Total	Produits agricoles et aliment.	Combustibles	Minerais	Produits métallurg.	Matér. de construct., verres et glaces	Produits des carrières, sables, silix et terres	Textiles, tanneries et vêtement	Produits chimiques et pharmaco.	Graisses et huiles industriell. pétrole brais et goudrons	Divers
1937 Moyenne mens.	6.090	379	2.434	572	653	556	777	65	202	82	370
1938 Moyenne mens.	5.250	347	2.161	401	439	476	794	54	191	66	320
1935 Septembre	5.251	258	2.117	416	492	493	845	131	143	59	297
Décembre	5.055	326	2.236	449	564	378	525	47	162	61	307
1936 Mars	5.563	298	2.276	453	536	541	734	50	215	68	392
Juin	3.767	227	1.486	328	355	366	556	29	128	53	239
Septembre	5.492	281	2.152	435	542	534	822	104	192	63	367
Décembre	5.942	385	2.679	511	609	443	629	67	188	72	359
1937 Mars	6.147	341	2.472	536	672	592	726	64	255	98	391
Juin	6.316	243	2.515	567	826	594	898	53	175	61	384
Septembre	6.251	289	2.434	584	664	630	869	100	198	71	412
Décembre	5.985	330	2.370	674	608	456	747	49	275	106	370
1938 Mars	5.547	301	2.110	424	428	555	996	51	228	81	373
Juin	5.000	207	1.954	388	422	509	983	39	125	58	317
Septembre	5.440	284	2.232	378	429	496	864	81	268	63	345
Décembre	5.226	315	2.506	408	547	374	450	52	200	70	304
1939 Mars	5.246	307	2.180	368	517	455	727	55	216	68	353
Juin	5.848	244	2.446	550	639	495	872	46	155	55	346

B. — Service interne belge.

PÉRIODES	(milliers de tonnes)										
	Total	Produits agricoles et aliment.	Combustibles	Minerais	Produits métallurg.	Matér. de construct., verres et glaces	Produits des carrières, sables, silix et terres	Textiles, tanneries et vêtement	Produits chimiques et pharmaco.	Graisses et huiles industriell. pétrole brais et goudrons	Divers
1937 Moyenne mens.	3.527	253	1.692	11	186	350	610	13	94	30	288
1938 Moyenne mens.	3.250	231	1.523	10	130	312	673	12	85	26	248
1938 Juillet	3.013	125	1.327	9	116	317	779	6	74	23	237
Août	3.071	143	1.373	13	130	317	694	38	89	23	251
Septembre	3.384	183	1.566	12	134	322	737	26	98	26	280
Octobre	3.700	532	1.734	11	136	295	640	9	83	25	235
Novembre	3.766	804	1.648	11	131	277	550	8	71	24	242
Décembre	2.962	177	1.743	7	133	212	353	8	75	23	231
1939 Janvier	2.909	148	1.795	8	130	201	369	9	82	25	232
Février	2.729	131	1.468	13	122	231	410	9	98	23	224
Mars	3.225	162	1.574	12	146	283	623	9	119	24	268
Avril	3.259	135	1.711	21	130	270	641	8	87	27	229
Mai	3.321	115	1.741	10	136	297	684	8	67	25	238
Juin	3.384	118	1.679	10	154	314	750	9	71	27	252
Juillet	3.050	123	1.515	22	122	296	617	8	76	28	243
Août	3.166	149	1.569	21	134	296	614	33	95	27	228
Septembre											

II. — MOUVEMENT DES PORTS.

a) Port d'Anvers.												
Sources : Administration du Port d'Anvers et « Bulletin du Commerce avec les pays étrangers ».												
PÉRIODES	NAVIGATION MARITIME						NAVIGATION FLUVIALE					
	ENTRÉES			SORTIES			ENTRÉES			SORTIES		
	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de navires		Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de stères)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de bateaux		Marchandises (milliers de tonnes métriques)
				chargés	sur lest					(milliers de stères)	(milliers de tonnes métriques)	
1937 Moyenne mens..	1.032	2.093	1.193	864	167	1.177	4.129	1.422	469	3.994	1.378	422
1938 Moyenne mens..	980	2.012	989	846	134	975	3.699	1.222	382	3.562	1.187	368
1938 Septembre	1.025	2.142	1.012	855	139	993	3.921	1.252	368	3.589	1.135	405
Octobre	1.012	2.042	926	915	132	1.042	3.916	1.220	376	3.757	1.198	318
Novembre	987	1.987	1.000	838	143	1.166	3.780	1.234	399	3.463	1.148	314
Décembre	1.007	2.097	1.027	870	153	1.145	3.195	1.064	399	3.207	1.045	355
1939 Janvier	1.018	2.240	1.004	847	155	952	3.910	1.245	269	3.662	1.224	302
Février	939	1.931	924	841	119	932	3.664	1.126	392	3.503	1.134	331
Mars	1.046	2.124	903	901	136	1.002	4.054	1.284	361	3.950	1.246	285
Avril	1.040	2.107	926	926	132	921	3.960	1.290	399	3.852	1.253	346
Mai	1.093	2.212	994	954	122	1.084	3.996	1.373	438	3.721	1.297	342
Juin	1.066	2.233	1.137	931	131	1.199	4.266	1.397	444	3.876	1.279	432
Juillet	1.018	2.051	937	894	126	1.168	3.836	1.259	344	3.834	1.266	407
Août	983	1.950	990	858	139	1.135			421			380
Sepembre	(*) 258	(*) 523										
Octobre	(*) 346	(*) 666										
Novembre	(*) 377	(*) 564										

PÉRIODES	a) Port d'Anvers (suite).					b) Port de Gand.							
	Source : Administration du Port d'Anvers.					Source : Administration du Port de Gand et Bulletin du Commerce avec les pays étrangers.							
	NAVIGATIONS DÉSARMÉS (à fin de mois)					NAVIGATION MARITIME						NAVIGATION FLUVIALE	
	Nombre de navires		Tonnage (milliers de tonnes de jauge)			ENTRÉES			SORTIES			MARCHANDISES (milliers de tonnes métriques)	
total	belges	total	belge		Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Entrées	Sorties	
1937 Moyenne mens.	(1) 5	(1) —	(1) 19	(1) —	185	189	243	186	190	94	212	186	
1938 Moyenne mens.	(1) 15	(1) 3	(1) 37	(1) 3	151	162	191	151	162	87	170	127	
1938 Septembre ...	22	5	57	11	157	201	196	146	180	75	172	99	
Octobre	18	4	44	7	147	160	174	151	175	101	163	116	
Novembre	16	3	38	3	163	172	241	161	156	77	150	124	
Décembre	15	3	37	3	158	163	204	162	174	103	152	106	
1939 Janvier	12	2	33	2	141	153	151	141	157	116	144	82	
Février	12	2	31	2	131	124	171	134	134	88	133	128	
Mars	10	2	25	2	161	137	139	160	134	78	124	142	
Avril	9	2	17	2	153	141	161	154	138	59	131	125	
Mai	5	2	5	2	148	144	152	149	147	76	131	120	
Juin	5	2	5	2	177	165	133	172	157	116	140	122	
Juillet	4	2	4	2	168	184	220	166	183	117	146	165	
Août	4	2	4	2	181	171	227			112	117	154	
Sepembre					58	75							
Octobre					59	51							
Novembre					64	71							

(*) Chiffres publiés par le *Moniteur des Intérêts Matériels*.

(1) A fin d'année.

II. — MOUVEMENT DES PORTS (suite).

71

PÉRIODES	c) Ports de Bruges et Zeebrugge.						d) Port du Grand-Bruxelles.						
	Sources : Compagnie des Installations maritimes de Bruges et « Bulletin du Commerce avec les pays étrangers ».						Source : Société anonyme du Canal et des Installations maritimes de Bruxelles.						
	NAVIGATION MARITIME			NAVIGATION FLUVIALE			NAVIGATION MARITIME				NAVIGATION FLUVIALE		
	Navires entrés	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	MARCHANDISES (milliers de tonnes métriques)		MARCHANDISES (milliers de tonnes métriques)		ENTRÉES		SORTIES		MARCHANDISES entrées et sorties (milliers de tonnes métriques)		
Entrées			Sorties	Entrées	Sorties	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	March. (milliers de tonnes métriques)	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	March. (milliers de tonnes métriques)		
1937 Moyenne mensuelle	172	189	59	34	21	4	72	37	32	73	38	39	579
1938 Moyenne mensuelle	131	163	37	26	13	2	52	28	22	52	28	29	492
1938 Septembre	133	165	41	26	10	3	44	23	23	45	24	21	492
Octobre	127	150	33	31	10	2	58	30	19	52	25	29	492
Novembre	130	145	35	28	15	2	66	36	26	67	36	42	450
Décembre	166	208	34	36	16	1	58	38	35	60	39	43	387
1939 Janvier	146	185	27	39	16	3	60	40	25	63	41	39	462
Février	134	162	38	33	19	3	45	23	15	46	27	33	453
Mars	146	183	26	27	15	3	48	22	17	47	22	23	543
Avril	133	166	21	30	11	2	50	30	17	49	27	33	481
Mai	134	191	31	37	14	3	65	30	27	61	30	32	498
Juin	128	156	42	28	15	4	63	32	27	62	31	29	504
Juillet	159	235	65	19	13	3	84	39	38	85	40	31	489
Août	123	174	44	29	10	2	80	41	30	79	38	40	499
Septembre	27	46					40	29	20	45	32	36	485
Octobre	25	33					46	26	16	46	29	33	559
Novembre	15	19					30	13	8	30	13	13	510

PÉRIODES	e) Port d'Ostende.															
	NAVIGATION MARITIME						NAVIGATION INTÉRIEURE						PAQUEBOTS DE L'ÉTAT			
	ENTRÉES			SORTIES			ENTRÉES			SORTIES			ENTRÉES		SORTIES	
	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	March. (milliers de tonnes métrig.)	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	March. (milliers de tonnes métrig.)	Nombre de navires	Tonnage	March. (milliers de tonnes métrig.)	Nombre de navires	Tonnage	March. (milliers de tonnes métrig.)	Nombre de navires	Nombre de voyag. (milliers)	Nombre de navires	Nombre de voyag. (milliers)
1937 Moyenne mens.	71	39	10	71	39	21	107	20	8	109	3	—	100	32	101	33
1938 Moyenne mens.	69	41	10	69	41	20	88	16	7	86	3	—	95	27	95	27
1938 Septembre	85	62	2	84	61	21	92	17	9	89	3	—	127	27	127	47
Octobre	55	31	13	56	31	22	80	14	7	80	2	—	63	7	62	8
Novembre	54	31	11	56	32	26	83	16	8	85	2	—	62	5	62	6
Décembre	71	33	19	68	33	20	63	11	6	66	2	—	64	11	64	7
1939 Janvier	68	31	10	62	32	19	69	12	6	62	1	—	63	7	63	11
Février	47	27	21	46	25	14	66	12	7	65	3	—	56	5	56	6
Mars	52	32	12	54	35	11	74	11	3	89	7	—	63	6	63	7
Avril	49	32	3	48	31	17	86	17	8	79	1	—	74	19	75	20
Mai	52	33	11	52	33	17	93	17	7	82	3	—	71	16	71	16
Juin	79	67	6	76	64	18	112	21	8	114	6	—	92	18	93	21
Juillet	111	94	26	115	97	20	109	20	9	95	3	—	154	51	154	43
Août	121	105	20	116	103	27	110	22	13	107	9	3	173	58	174	73
Septembre	22	14		24	16		52	10		59	3		34	2	34	3
Octobre	12	12		12	12		72	16		66	6		14	1	14	2
Novembre	16	10		17	11		57	13		55	1		11	1	11	1

LE COMMERCE EXTERIEUR DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE AVEC LES PAYS ETRANGERS.

I. — RESUME D'APRES LES CINQ CATEGORIES DE LA NOMENCLATURE COMMUNE
ADOPTÉE PAR LA CONVENTION DE BRUXELLES DU 31 DECEMBRE 1913.

75

PÉRIODES	QUANTITÉS (milliers de tonnes)					VALEURS (millions de francs)						PRIX MOYEN PAR TONNE (francs)	EXCÉDENT (+) OU DÉFICIT (-) DE LA BALANCE COMMERCIALE (millions de francs)	RAPPORT DES EXPORTATIONS AUX IMPORTATIONS EN P. C.
	Anim. vivants	Objets d'ali- menta- tion et boissons	Matières brutes ou simple- ment préparées	Produits fabriqués	Totaux	Anim. vivants	Objets d'ali- menta- tion et boissons	Matières brutes ou simple- ment préparées	Produits fabriqués	Or et argent non ouverts et monnaies	Totaux			
IMPORTATIONS.														
1937 L'année	12,0	4.076	34.063	835	38.986	36,0	5.419	15.869	6.163	405,5	27.893	715		
1938 L'année.....	8,6	3.777	27.110	659	31.556	28,2	4.660	12.612	5.395	471,7	23.167	734		
1938 Juillet	0,7	289	2.219	54	2.562	2,1	370	943	417	54,3	1.786	697		
Août	0,9	321	2.202	56	2.579	3,2	395	1.127	389	46,4	1.961	760		
Septembre ..	0,7	344	2.267	47	2.659	2,2	401	1.001	409	32,6	1.845	694		
Octobre.....	0,3	372	2.226	57	2.655	1,7	414	999	423	18,6	1.855	699		
Novembre...	0,3	382	2.249	52	2.683	1,4	408	1.004	425	56,7	1.895	706		
Décembre ..	0,3	337	2.234	51	2.622	2,0	381	1.161	424	17,6	1.986	757		
1939 Janvier	0,1	296	2.283	54	2.633	0,9	334	1.224	441	70,8	2.071	787		
Février	0,3	304	2.098	54	2.456	1,5	319	1.061	459	41,3	1.841	750		
Mars	0,3	359	2.166	65	2.590	1,4	367	1.120	519	40,4	2.047	791		
Avril	0,2	307	2.150	62	2.519	1,-	318	927	425	38,7	1.709	679		
Mai	0,2	347	2.489	63	2.897	1,6	365	995	443	33,5	1.839	633		
Juin	0,1	416	2.381	59	2.857	0,7	388	962	418	29,-	1.798	619		
Juillet.....	0,8	272	2.533	56	2.862	3,2	260	885	397	41,-	1.587	572		
Août	0,9	279	2.469	52	2.802	3,2	261	1.057	399	56,2	1.777	614		
Septembre..	0,6	171	1.495	31	1.693	2,0	210	455	198	37,7	904	551		
EXPORTATIONS.														
1937 L'année	6,3	730	18.516	5.758	25.010	67,4	1.364	11.252	12.523	310,0	25.516	1.020	- 2.377	91,5
1938 L'année.....	5,5	604	17.209	4.189	22.008	67,4	1.134	9.790	10.502	231,1	21.724	987	- 1.443	93,8
1938 Juillet	0,5	35	1.352	331	1.719	5,5	73	704	825	15,5	1.623	944	- 164	90,8
Août	0,5	29	1.429	321	1.780	6,3	61	858	788	11,0	1.725	969	- 236	88,0
Septembre ..	0,4	36	1.499	343	1.879	5,6	72	829	849	20,0	1.776	945	- 68	96,3
Octobre.....	0,4	52	1.665	360	2.078	4,3	91	905	941	18,2	1.959	943	+ 103	105,6
Novembre...	0,5	56	1.546	404	2.007	6,1	99	892	923	26,0	1.946	969	+ 50	102,6
Décembre...	0,3	90	1.331	383	1.805	4,4	137	919	963	23,4	2.047	1.134	+ 61	103,0
1939 Janvier	0,3	51	1.277	338	1.667	4,2	98	802	823	21,8	1.749	1.050	+ 322	84,5
Février	0,5	42	1.289	317	1.649	5,3	92	907	823	23,4	1.851	1.122	+ 9	100,5
Mars	0,5	39	1.345	368	1.752	5,6	80	900	881	25,5	1.892	1.079	+ 155	92,4
Avril	0,5	35	1.356	359	1.750	5,1	69	725	838	20,0	1.656	946	+ 53	96,9
Mai	0,4	41	1.656	406	2.103	4,9	79	940	979	16,8	2.020	960	+ 178	109,7
Juin	0,5	52	1.870	451	2.374	4,8	88	886	1.056	25,8	2.061	868	+ 261	114,6
Juillet.....	0,7	30	1.695	425	2.151	7,4	61	812	989	19,6	1.889	869	+ 224	113,6
Août	0,6	41	1.715	427	2.184	5,0	74	958	969	24,7	2.031	930	+ 254	114,3
Septembre..	0,2	10	1.123	266	1.399	2,6	25	657	774	5,7	1.464	1.049	+ 530	156,4

II. — RESUME D'APRES LE DEGRE D'ACHEVEMENT DES PRODUITS
(classification adoptée par le Conseil de la Société des Nations du 17 septembre 1935).

76

PÉRIODES	QUANTITÉS (milliers de tonnes)				VALEURS (millions de francs)			
	Articles bruts	Articles ayant subi une transformation		Totaux (1)	Articles bruts	Articles ayant subi une transformation		Totaux (1)
		simple	plus avancée			simple	plus avancée	
IMPORTATIONS.								
1937 L'année	29.755	8.557	752	39.065	13.754	7.641	5.860	27.662
1938 L'année	24.452	6.432	670	31.555	11.207	6.267	5.163	23.167
1938 Juillet	1.988	526	48	2.562	844	550	399	1.786
Août	2.005	521	53	2.580	1.063	436	349	1.939
Septembre	2.100	516	43	2.658	890	535	388	1.845
Octobre	2.039	533	83	2.655	900	531	404	1.855
Novembre	2.054	552	77	2.683	937	483	418	1.895
Décembre	1.946	626	50	2.623	1.011	545	372	1.987
1939 Janvier	1.979	602	52	2.633	1.022	558	421	2.071
Février	1.873	511	51	2.455	976	428	393	1.839
Mars	1.961	568	60	2.589	962	522	504	2.048
Avril	1.914	544	59	2.517	774	478	415	1.708
Mai	2.240	598	59	2.898	856	501	447	1.839
Juin	2.198	604	55	2.867	844	515	409	1.798
Juillet	2.245	543	53	2.840	708	446	395	1.592
Août	2.233	545	50	2.828	794	523	402	1.776
Septembre								

PÉRIODES	QUANTITÉS (milliers de tonnes)				VALEURS (millions de francs)			
	Articles bruts	Articles ayant subi une transformation		Totaux (1)	Articles bruts	Articles ayant subi une transformation		Totaux (1)
		simple	plus avancée			simple	plus avancée	
EXPORTATIONS.								
1937 L'année	11.462	11.716	1.833	25.011	5.021	11.846	8.666	25.689
1938 L'année	11.041	9.281	1.682	22.008	4.394	9.321	7.873	21.724
1938 Juillet	846	742	131	1.719	317	686	614	1.623
Août	939	717	123	1.779	344	682	701	1.734
Septembre	963	775	142	1.875	362	780	624	1.777
Octobre	1.103	829	143	2.077	413	857	682	1.960
Novembre	1.023	840	144	2.007	382	869	669	1.945
Décembre	857	789	157	1.805	411	866	761	2.040
1939 Janvier	787	761	118	1.667	368	794	575	1.749
Février	761	767	121	1.649	374	710	753	1.851
Mars	971	636	145	1.752	398	750	724	1.888
Avril	910	697	141	1.749	339	731	576	1.656
Mai	1.139	801	163	2.103	409	917	683	2.017
Juin	1.244	961	168	2.374	378	840	728	2.053
Juillet	1.051	961	127	2.147	326	884	662	1.832
Août	830	1.197	155	2.184	263	1.030	581	1.889
Septembre								

(1) Y compris les articles non classables ou soumis à des conditions spéciales.

LE CHOMAGE.

I. — RENSEIGNEMENTS MENSUELS.

Source: Office national du Placement et du Chômage.

80

MOIS	Assurés ayant chômé au cours du mois								Journées perdues			
	Chiffres absolus				Moyennes par 100 assurés				par 1.000 assurés et par semaine		en % des journées de travail possible	
	en chômage complet		en chômage intermittent		en chômage complet		en chômage intermittent		1937	1938	1937	1938
	1937	1938	1937	1938	1937	1938	1937	1938	1937	1938	1937	1938
Octobre	91.993	135.847	81.504	154.827	10,1	14,1	8,9	16,1	686	958	11,4	15,9
Novembre	115.564	150.892	110.176	156.470	12,7	15,5	12,1	16,1	872	1.123	14,5	18,7
Décembre	136.298	167.145	147.510	232.788	14,9	16,9	16,1	23,6	1.114	1.420	18,6	23,7
	1938	1939	1938	1939	1938	1939	1938	1939	1938	1939	1938	1939
Janvier	146.678	173.299	178.668	218.334	15,9	17,4	19,4	21,9	1.213	1.318	20,2	22,0
Février	141.499	168.851	164.444	178.051	15,3	16,7	17,8	17,8	1.195	1.208	19,9	20,1
Mars	131.007	152.735	136.510	148.688	14,2	15,1	14,8	14,7	1.038	1.092	17,3	18,2
Avril	121.734	144.932	136.141	145.062	13,1	14,3	14,7	14,3	992	1.036	16,5	17,6
Mai	121.763	150.021	171.217	157.655	13,1	14,8	18,4	15,6	1.014	1.073	16,9	17,9
Juin	115.382	144.188	158.064	146.928	12,3	14,2	16,8	14,5	956	1.010	15,9	16,8
Juillet	114.555	144.651	152.286	156.804	12,1	14,3	16,1	15,4	936	999	15,6	16,5
Août	118.750	150.791	149.096	163.355	12,5	14,9	15,7	16,1	899	1.021	15,0	17,0
Septembre	124.010	183.292	144.074	158.385	13,0	18,2	15,1	16,7	950	1.259	15,8	21,0

STATISTIQUES BANCAIRES.

I. — BELGIQUE ET CONGO BELGE.

a) Banque Nationale de Belgique.

Principaux postes des situations hebdomadaires.

(millions de francs).

85

PÉRIODES	Encaisse-or	Devises étrangères et valeurs-or	Portefeuille		Avances sur fonds publics belges	Créances sur l'État	Fonds publics	Billets en circulation	Comptes courants		Total des engagements à vue	Rapport p. c. de l'encaisse-or aux engagements à vue	Taux d'escompte des traites acceptées (1)	Taux des prêts sur fonds publics (2)
			effets sur la Belgique	effets sur l'étranger					Divers	Trésor public				
Moyenne annuelle :														
1938.....	15.945	4.717	1.486	16	286	742	1.144	21.812	2.118	227	24.157	66,01	2,61	3,70
Moyennes mensuell. :														
1938 Septembre	15.664	4.877	1.412	14	414	735	1.147	22.681	1.202	76	23.959	64,96	3,—	4,—
Octobre	16.393	5.057	2.335	13	276	735	1.153	23.334	1.962	456	25.752	63,66	2,92	4,—
Novembre	17.065	4.512	1.632	11	242	735	1.152	22.547	2.016	605	25.168	67,80	2,50	4,—
Décembre	17.207	4.580	1.103	11	227	735	1.152	22.076	2.137	641	24.854	69,23	2,50	4,—
1939 Janvier	17.157	4.618	952	11	181	729	1.163	21.941	2.286	413	24.640	69,63	2,50	4,—
Février	17.341	4.604	873	11	190	722	1.173	22.122	2.363	256	24.741	70,09	2,50	4,—
Mars	15.659	3.775	1.433	11	464	722	1.170	21.604	1.362	95	23.061	67,91	2,50	4,—
Avril	15.318	2.807	2.392	15	729	722	1.191	22.152	791	51	22.994	66,62	3,20	4,70
Mai	15.428	2.480	2.877	19	530	722	1.269	22.300	685	90	23.075	66,86	3,32	4,82
Juin	15.828	3.313	1.970	16	311	722	1.210	22.167	914	106	23.187	68,26	3,—	4,50
Juillet	16.585	3.981	1.214	13	313	712	1.222	22.741	1.037	51	23.829	69,60	2,58	3,66
Août	17.810	4.385	1.190	17	489	709	1.265	24.048	1.542	32	25.622	69,51	2,50	3,50
Septembre	18.162	4.664	2.254	21	1.089	709	1.634	27.186	1.065	23	28.274	64,24	2,50	3,50
Octobre	18.089	4.393	2.582	10	758	709	1.668	27.032	934	12	27.978	64,65	2,50	3,50
Novembre	17.993	3.701	3.540	18	944	709	1.580	27.403	824	7	28.234	63,73	2,50	3,50
Données hebdomad. :														
1932 Novembre 2... ..	18.020	4.093	2.777	18	1.038	709	1.596	27.144	854	9	28.007	64,34	2,50	3,50
8... ..	18.029	3.926	3.296	19	761	709	1.597	27.195	881	7	28.083	64,20	2,50	3,50
16... ..	18.037	3.602	3.699	18	1.076	709	1.561	27.558	887	6	28.451	63,40	2,50	3,50
23... ..	17.931	3.499	3.837	17	862	709	1.577	27.416	766	7	28.189	63,61	2,50	3,50
30... ..	17.947	3.383	4.089	18	982	709	1.568	27.700	734	7	28.441	63,10	2,50	3,50

(1) Depuis le 6 juillet 1939, les traites acceptées ou documentaires et acceptations de banque représentatives de ventes à l'étranger de produits fabriqués en Belgique sont escomptées au taux de 1,50 p. c.

(2) Depuis le 6 juillet 1939, les avances sur fonds publics nationaux ayant moins de 120 jours à courir, sont effectuées au taux de 2,50 p. c.

b) Banque du Congo belge.

Principaux postes des situations mensuelles

(millions de francs).

PÉRIODES	ENCAISSE			Encaisses diverses et avoirs en banque	Effets sur la Colonie, la Belgique et l'étranger	Débiteurs	Circulation (billets et monnaies métalliques)	CRÉDITEURS		Proportion de l'encaisse à la circulation %
	Lingots et monnaies d'or	Devises-or	Totale					à vue	à terme	
1937 Moyenne annuelle.....	98,3	67,4	165,7	344,1	174,4	168,3	342,6	559,5	58,6	48,39
1938 Moyenne annuelle.....	155,9	17,1	173,0	246,3	226,4	169,3	377,2	502,5	64,5	45,85
1938 31 juillet	165,9	—	165,9	360,4	173,7	163,1	380,1	565,0	61,6	43,64
31 août.....	165,9	—	165,9	254,8	240,0	158,3	374,4	519,0	61,2	44,32
30 septembre.....	165,9	—	165,9	190,0	292,0	155,6	369,0	497,6	61,0	44,96
31 octobre.....	165,9	—	165,9	134,2	319,9	150,2	363,1	481,0	50,9	45,68
30 novembre.....	165,9	—	165,9	149,8	293,8	184,9	364,6	503,8	52,9	45,49
31 décembre.....	165,8	—	165,8	193,0	244,7	188,9	395,8	488,1	46,9	41,90
1939 31 janvier.....	165,8	5,0	170,8	212,2	267,4	167,6	398,4	504,1	49,7	42,88
28 février.....	165,8	5,0	170,8	232,6	262,1	164,4	401,3	523,0	48,2	42,58
31 mars.....	165,8	—	165,8	267,8	211,6	167,1	387,6	530,6	51,3	42,79
30 avril.....	165,8	—	165,8	275,6	197,0	171,6	376,9	529,1	42,0	44,—
31 mai.....	165,8	—	165,8	282,2	221,9	172,4	380,7	562,7	41,2	43,56
30 juin.....	170,9	—	170,9	261,9	249,5	162,8	389,8	546,7	44,6	43,83
31 juillet.....	170,9	—	170,9	207,9	327,5	190,0	394,1	596,8	51,2	43,35
31 août.....	170,9	—	170,9	250,4	336,4	186,5	389,0	636,1	49,6	43,92
30 septembre.....	170,9	—	170,9	225,1	331,8	200,6	385,2	595,0	48,2	44,36

c) Situations trimestrielles globales des banques belges (1)
publiées par les soins de la Banque Nationale de Belgique
(millions de francs).

RUBRIQUES	30 sept. 1938	31 déc. 1938	31 mars 1939	30 juin 1939	30 sept. 1939
ACTIF.					
A. Opérations d'épargne (article 15, arrêté royal 42).....	—	—	—	—	—
B. Disponible et réalisable :					
Caisse, Banque Nationale, Chèques postaux	1.493	2.106	1.263	978	1.281
Prêts au jour le jour	314	579	524	785	388
Banquiers	3.040	2.686	3.320	3.006	2.622
Maison-mère, succursales et filiales	294	517	477	409	359
Autres valeurs à recevoir à court terme	1.509	1.539	1.693	1.617	1.285
Portefeuille-effets	2.190	3.747	3.283	3.365	3.682
Reports et avances sur titres	1.347	1.202	1.322	1.135	862
Débiteurs par acceptations	895	872	1.017	956	936
Débiteurs divers	5.447	5.272	5.604	5.475	5.207
Portefeuille-titres	5.174	4.838	4.926	4.607	5.094
a) Valeurs de la réserve légale	141	144	148	149	149
b) Fonds publics belges	4.025	3.710	3.770	3.498	3.590
c) Fonds publics étrangers	58	44	66	34	308
d) Actions de banques	334	335	334	324	333
e) Autres titres	616	605	608	602	714
Divers	286	163	204	226	241
Capital non versé	50	52	52	54	53
<i>Total disponible et réalisable...</i>	22.040	23.668	23.685	22.613	22.010
C. Immobilisé :					
Frais de constitution et de premier établissement	4	5	5	5	7
Immeubles	335	329	333	331	328
Participation dans les filiales immobilières	171	171	171	171	170
Créances sur les filiales immobilières	117	116	100	98	96
Matériel et mobilier	15	13	13	13	13
<i>Total de l'immobilisé...</i>	642	634	622	618	614
<i>Total général actif...</i>	22.682	24.302	24.307	23.231	22.624
PASSIF.					
A. Opérations d'épargne (article 15, arrêté royal 42).....	—	—	—	—	—
B. Exigible :					
Créanciers privilégiés ou garantis	297	128	413	219	687
Emprunts au jour le jour	26	10	50	23	35
Banquiers	1.215	1.473	1.336	1.209	1.175
Maison-mère, succursales et filiales	230	300	259	227	174
Acceptations	895	873	1.019	958	937
Autres valeurs à payer à court terme	459	389	850	538	485
Créditeurs pour effets à l'encaissement	878	819	800	801	766
Dépôts et comptes courants	14.610	16.313	15.635	15.286	14.423
a) à vue et à un mois au plus	12.868	14.592	13.993	13.798	12.983
b) à plus d'un mois	1.742	1.721	1.642	1.487	1.440
Obligations et bons de caisse	61	55	32	29	29
Montants à libérer sur titres, et participations	261	255	247	246	252
Divers	441	380	357	268	359
<i>Total de l'exigible...</i>	19.373	20.995	20.998	19.899	19.322
C. Non exigible :					
Capital	2.686	2.685	2.676	2.678	2.650
Fonds indisponible par prime d'émission	64	64	64	64	64
Réserve légale (article 13, arrêté royal 185)	145	146	151	152	151
Réserve disponible	371	376	377	393	391
Provisions	42	36	41	46	46
<i>Total du non exigible...</i>	3.309	3.307	3.309	3.333	3.302
<i>Total général passif...</i>	22.682	24.302	24.307	23.231	22.624

(1) Vitesse de circulation de la monnaie dans les banques, voir tableau no 55.

II. — BANQUES D'EMISSION ETRANGERES.

a) Taux d'escompte des principales banques d'émission.

86

	Depuis le	%		Depuis le	%
Allemagne	22 septembre 1932	4,—	Hongrie	29 août 1935	4,—
Belgique	6 juillet 1939	2,50	Indes	30 novembre 1935	3,—
Bulgarie	15 août 1935	0,—	Italie	18 mai 1936	4,50
Danemark	10 octobre 1939	5,50	Japon	11 mars 1938	3,46
Dantzig	2 janvier 1937	4,—	Lettonie (1)	1 janvier 1939	5,—
Espagne	5 décembre 1938	4,—	Lithuanie	15 juillet 1939	6,—
Estonie	1 octobre 1935	4,50	Norvège	22 septembre 1939	4,50
Etats-Unis (Federal Reserve Bank of New-York)	27 août 1937	1,—	Pologne	18 décembre 1937	4,50
Finlande	3 décembre 1934	4,—	Portugal	11 août 1937	4,—
France	4 janvier 1939	2,—	Roumanie	5 mai 1938	3,50
Grande-Bretagne	26 octobre 1939	2,—	Suède	14 décembre 1939	3,—
Grèce	4 janvier 1937	6,—	Suisse	26 novembre 1936	1,50
Hollande	29 août 1939	3,—	Bohème et Moravie	1 janvier 1938	3,—
			Yougoslavie	1 février 1935	5,—

(1) Taux pour effets de maisons de commerce. Pour institutions de crédit : 4,5 p. c.

b) Banque de France. Situations hebdomadaires (en millions de francs).

DATES	Encaisse-or (Monnaies et lingots)	Disponibilités à vue à l'étranger	Portefeuille commercial et effets publics			Avances sur titres	Avances provisoires sans intérêt à l'Etat (remboursable conformé- ment à l'article 8 de la convention du 12-11-36)	Avance provisoire à l'Etat (Convention du 29 septembre 1938 approu- vée par le décret du 1er septembre 1939)	Billets au porteur en circulation	Comptes courants créditeurs	Rapport de l'encaisse-or à l'ensemble des engagem. à vue %
			Effets de commerce escomptés		Effets négociables achetés						
			sur la France	sur l'étranger							
1937 Moyenne ann..	56.612	15,1	9.374	16,4	1.393	3.856	—	—	88.283	17.726	53,40
1938 Moyenne ann..	—	21,9	10.513	20,3	1.475	3.740	—	—	101.704	23.291	—
1938 : Moyenne du 1-1 au 10-11	56.086	—	—	—	—	—	—	—	—	—	45,90
Moyenne du 17-11 au 31-12	87.265	—	—	—	—	—	20.627	—	—	—	61,01
1938 8 septembre ..	55.808	24,5	9.166	17,3	1.358	3.717	—	—	102.900	18.714	45,89
6 octobre	55.808	10,0	18.416	24,6	1.967	3.988	—	—	118.290	23.707	39,30
10 novembre	55.808	12,2	12.941	26,5	1.997	4.005	—	—	108.771	26.987	41,11
17 novembre	87.264 (1)	13,5	12.070	25,8	2.253	3.971	20.627	—	107.349	37.785	60,13
8 décembre	87.265	19,1	10.783	22,7	2.500	3.708	20.627	—	108.779	33.911	61,16
1939 5 janvier	87.265	14,6	7.923	23,1	2.677	3.686	20.627	—	111.520	29.081	62,07
9 février	87.266	15,3	7.743	20,2	3.012	3.422	20.627	—	111.253	27.877	62,72
9 mars	87.266	14,0	6.830	18,4	3.037	3.371	20.627	—	113.886	24.338	63,13
6 avril	87.266	13,8	6.651	17,5	3.873	3.397	20.577	—	120.303	18.775	62,75
4 mai	92.266	15,6	7.476	16,8	3.862	3.441	20.577	—	125.353	19.460	63,71
8 juin	92.266	14,7	6.964	15,5	3.631	3.468	20.577	—	121.287	23.517	63,72
6 juillet	92.266	14,0	6.420	14,7	3.481	3.557	20.577	—	123.478	20.379	64,14
10 août	97.266	13,8	6.441	14,1	3.595	3.502	20.577	—	123.733	25.939	64,99
7 septembre	97.266	7,2	20.101	19,7	4.520	3.824	20.577	—	146.149	20.239	58,46
5 octobre	97.266	17,2	13.185	19,7	4.309	3.724	20.473	3.300	145.716	18.094	59,38
9 novembre	97.266	35,9	8.470	19,0	4.576	3.653	20.473	8.700	146.721	16.067	59,75

Taux d'escompte { actuel : 2 %, depuis le 4 janvier 1939.
précédent : 2 ½ %, depuis le 25 novembre 1938.

(1) Encaisse réévaluée sur la base d'un poids de 27,5 mgr. d'or à 0,900 de fin par franc.

c) Bank of England.
Situations hebdomadaires
(en milliers de £).

DATES	Encaisse métallique		Placements du « Banking Department »				Billets en circulation	Dépôts				Rapport de l'encaisse du Bank. Departm. au solde de ses dépôts %
	Or (Issue Departm.)	Monnaies d'or et d'argent (Banking Departm.)	Valeurs garanties par l'État	Escomptes et avances	Autres valeurs	Ensemble		Organismes publics	Banques	Autres dépôts	Total	
1937 Moyen. ann.	321.351	1.071	98.357	6.855	21.164	126.376	479.590	19.514	97.155	37.243	153.912	29,6
1938 Moyen. ann.	326.411	995	103.168	9.581	20.986	133.735	485.562	18.200	106.224	36.230	160.654	28,0
1938 7 septemb.	326.414	1.421	101.336	5.354	22.073	128.763	480.115	32.151	91.259	34.852	158.262	30,1
5 octobre	326.414	1.344	121.871	10.205	22.477	154.553	505.784	12.055	109.703	37.141	168.899	13,8
9 novemb.	326.414	1.292	101.571	11.103	20.979	133.653	482.690	15.937	109.498	35.504	160.939	27,9
7 décemb.	326.416	1.198	66.136	17.871	21.503	105.510	487.752	18.628	102.945	35.944	157.517	44,3
1939 4 janvier.	326.416	685	71.381	48.906	22.380	142.667	488.071	20.503	135.655	37.241	193.699	35,6
11 janvier.	126.414	652	96.171	22.122	22.321	140.614	475.644	19.214	118.139	36.653	174.006	29,6
8 février..	126.414	890	77.636	20.649	22.357	120.642	474.998	15.351	103.950	35.490	154.791	33,7
8 mars ...	226.033	1.041	89.246	3.360	22.395	115.001	479.178	11.449	97.424	35.804	144.677	33,1
5 avril	226.160	1.105	100.351	8.485	21.509	130.345	491.451	16.042	91.947	40.529	148.518	24,1
10 mai.....	226.160	703	114.126	8.102	21.245	143.473	495.694	19.059	101.356	36.279	156.694	19,7
7 juin	226.160	587	114.178	7.801	22.608	144.585	498.371	18.401	100.623	36.104	155.128	18,2
5 juillet...	226.414	671	118.706	8.789	22.465	149.960	505.722	19.301	96.477	37.561	153.339	13,9
9 août ...	246.417	687	114.831	5.955	21.533	142.319	521.877	31.845	81.654	35.929	149.429	16,8
6 septemb. (1)	102	586	123.721	6.017	25.213	154.951	549.886	15.029	111.267	41.235	167.531	18,3
4 octobre	165	735	113.616	2.392	22.335	138.343	538.749	15.346	106.034	40.867	162.247	25,9
8 novemb.	193	935	102.246	5.451	21.923	129.620	528.372	21.267	101.859	41.477	164.603	32,0

(1) Transfert d'or au Fonds d'égalisation des changes.

Taux d'escompte { actuel : 2 %, depuis le 26 octobre 1939.
précédent : 3 %, depuis le 28 septembre 1939.

d) Nederlandsche Bank.
Situations hebdomadaires
(en millions de florins).

DATES	Encaisse métallique	Portefeuille-effets		Avances sur nantissements			Billets en circulation	Comptes courants créditeurs (particuliers et Trésor)	Rapport de l'encaisse métallique aux engagements à vue %
		sur la Hollande	sur l'étranger	de titres	de marchand. et warrants	Total			
1937 Moyenne annuelle.....	1.158	17,2	3,2	183	2,8	186	828	555	83,7
1938 Moyenne annuelle.....	1.484	10,0	4,8	295	1,3	296	944	870	81,79
1938 10 octobre.....	1.495	18,5	4,0	289	1,3	290	1.069	757	81,85
7 novembre.....	1.502	15,7	4,0	307	1,3	308	1.016	835	81,15
5 décembre.....	1.486	10,9	3,6	306	1,6	307	1.010	819	81,28
1939 9 janvier.....	1.489	8,4	3,6	305	1,7	307	988	839	81,47
6 février.....	1.489	8,1	3,1	299	1,7	301	993	828	81,77
6 mars.....	1.442	7,4	3,1	244	1,3	245	988	730	83,91
11 avril.....	1.317	11,0	2,7	208	0,9	209	1.022	535	84,51
8 mai.....	1.227	11,6	2,7	215	1,0	216	1.056	422	83,02
5 juin.....	1.227	11,6	2,7	209	0,7	210	1.034	436	83,48
10 juillet.....	1.151	10,1	2,2	222	0,9	223	1.025	382	81,81
7 août.....	1.154	9,9	1,8	214	1,2	215	1.014	387	82,34
4 septembre.....	1.139	84,5	1,6	247	1,4	248	1.206	303	75,44
9 octobre.....	1.113	35,2	1,6	225	1,6	227	1.129	291	78,30
6 novembre.....	1.115	17,9	1,6	212	1,7	213	1.114	272	80,44
4 décembre.....	1.034	48,2	1,6	215	4,4	219	1.158	195	76,41

Taux d'escompte { actuel : 3 % depuis le 29 août 1939.
précédent : 2 %, depuis le 3 décembre 1936.

e) **Banque Nationale Suisse.**
Situations hebdomadaires
(en millions de francs suisses).

86

DATES	Encaisse-or	Disponibilités à l'étranger	Portefeuille-effets sur la Suisse	Avances sur nantissemements	Correspondants	Billets en circulation	Autres engagements à vue	Rapport de l'encaisse et des devises à l'ensemble des engagements à vue %
1937 Moyenne annuelle.....	2.638	182	12,0	32,5	12,3	1.382	1.480	98,56
1938 Moyenne annuelle.....	2.852	394	35,7	22,8	15,5	1.558	1.807	96,46
1938 7 septembre.....	2.847	374	11,0	20,4	4,5	1.546	1.775	96,98
7 octobre.....	2.851	311	110,4	26,8	4,6	1.803	1.565	93,86
7 novembre.....	2.873	302	96,0	24,8	3,7	1.696	1.668	94,38
7 décembre.....	2.890	284	95,8	27,5	4,1	1.670	1.697	94,26
1939 7 janvier.....	2.890	281	140,1	19,7	5,0	1.675	1.717	93,46
7 février.....	2.813	255	148,9	18,8	4,4	1.620	1.673	93,18
7 mars.....	2.813	265	114,3	24,3	5,2	1.642	1.631	94,03
5 avril.....	2.633	249	171,5	25,9	7,0	1.741	1.405	91,60
6 mai.....	2.472	264	172,5	32,0	3,9	1.748	1.237	91,67
7 juin.....	2.471	266	36,1	28,8	4,2	1.699	1.148	96,18
7 juillet.....	2.469	271	37,8	29,5	5,5	1.711	1.141	96,07
7 août.....	2.461	274	41,6	26,8	4,3	1.711	1.135	96,12
7 septembre.....	2.419	283	61,9	48,7	5,0	2.067	787	94,71
7 octobre.....	2.419	278	86,6	45,4	5,2	2.043	823	94,10
7 novembre.....	2.353	316	86,4	60,2	7,1	2.002	852	93,55

Taux d'escompte { actuel : 1 ½ %, depuis le 26 novembre 1936.
précédent : 2 %, depuis le 9 septembre 1936.

f) **Reichsbank.**
Situations hebdomadaires
(en millions de RM.).
1° Jusqu'au 15 juin 1939.

DATES	Encaisse-or	Devises admises dans la couverture des billets	Monnaies divisionnaires	Valeurs servant de couverture additionn.	Portefeuille-effets	Avances sur nantissem.	Bons du Trésor escomptés	Billets en circulation	Divers engagements à vue	Rapport de l'or et des devises à l'ensemble des engagements à vue %
1937 Moyenne annuelle.....	68,8	5,8	192	133	4.893	43,3	14,7	4.778	739	1,35
1938 Moyenne annuelle.....	70,8	5,6	174	394	6.039	45,0	11,3	6.228	983	1,06
1938 6 août.....	70,8	5,6	142	549	6.063	38,7	2,6	6.429	958	1,03
7 septembre.....	70,8	5,4	133	550	6.378	28,5	0,2	6.690	948	1,00
7 octobre.....	70,8	5,7	92	550	7.337	19,6	0,8	7.641	887	0,91
7 novembre.....	70,8	5,8	121	548	7.020	32,9	0,5	7.423	918	0,92
7 décembre.....	70,8	5,6	134	548	7.252	47,1	0,1	7.629	1.003	0,88
1939 7 janvier.....	70,8	5,7	168	554	7.225	44,1	1,5	7.705	950	0,88
7 février.....	70,8	5,9	203	671	6.761	43,8	1,2	7.549	1.064	0,89
7 mars.....	70,8	5,7	179	677	7.084	37,9	0,2	7.737	1.027	0,87
6 avril.....	70,8	5,6	121	668	7.776	37,8	2,3	8.165	1.060	0,83
8 mai.....	70,8	5,9	123	659	7.473	48,5	1,2	8.252	1.219	0,81
7 juin.....	70,8	5,7	153	921	7.174	34,1	2,3	8.192	1.117	0,82

2° A partir du 23 juin 1939.

DATES	Couverture de l'or et devises	Portefeuille effets, chèques et effets du Trésor du Reich	Valeurs achetées en vertu du § 13, n° 3 (valeurs serv. de cov. additionn.)	Avances sur nantissemement	Monnaies divisionnaires allemandes	Billets en circulation	Divers engagements à vue	Couverture de l'or et des devises à l'ensemble des engagements à vue %
1939 7 juillet.....	76,6	7.779	925	57,3	133	8.531	987	0,80
7 août.....	76,6	8.188	919	24,9	125	8.799	1.086	0,77
7 septembre.....	76,8	10.592	1.093	32,0	63	10.970	1.611	0,61
7 octobre.....	76,7	9.754	1.349	20,9	237	10.695	1.395	0,63
7 novembre.....	76,6	9.625	1.218	34,9	345	10.583	1.552	0,63

Taux d'escompte { actuel : 4 %, depuis le 22 septembre 1932.
précédent : 5 %, depuis le 28 avril 1932.

g) Federal Reserve Banks.
Situations hebdomadaires
(en millions de \$).

DATES	RÉSERVES		EFFETS		Fonds publics nationaux	Billets (Federal Reserve Notes)	Dépôts (Banques associées, Trésor, etc.)	Rapport des réserves aux engagements à vue %
	Certificats-or sur le Trésor	Autres réserves	escomptés	achetés sur le marché libre				
1937 Moyenne annuelle.....	8.939	297	13,9	3,4	2.504	4.221	7.326	80,0
1938 Moyenne annuelle.....	10.423	402	8,6	0,5	2.564	4.200	8.980	82,1
1938 10 août.....	10.642	394	6,9	0,5	2.564	4.136	9.249	82,4
7 septembre.....	10.640	366	7,1	0,5	2.564	4.212	9.147	82,3
5 octobre.....	10.976	367	7,3	0,5	2.564	4.263	9.437	82,8
9 novembre.....	11.327	352	7,8	0,5	2.564	4.356	9.654	83,4
7 décembre.....	11.672	346	6,0	0,5	2.564	4.422	9.950	83,6
1939 4 janvier.....	11.848	365	4,3	0,5	2.564	4.441	10.146	83,7
8 février.....	11.989	442	7,4	0,5	2.564	4.345	10.437	84,1
8 mars.....	12.194	415	3,3	0,5	2.564	4.343	10.597	84,4
5 avril.....	12.582	361	2,6	0,6	2.564	4.398	10.891	84,7
3 mai.....	13.128	364	3,5	0,6	2.564	4.465	11.362	85,2
7 juin.....	13.401	350	3,5	0,6	2.564	4.476	11.618	85,4
5 juillet.....	13.543	318	4,6	0,6	2.551	4.543	11.649	85,6
9 août.....	13.923	349	4,9	0,5	2.443	4.551	11.950	86,5
6 septembre.....	14.461	308	6,0	0,5	2.594	4.684	12.505	85,9
4 octobre.....	14.705	325	6,7	0,5	2.785	4.732	12.916	85,2

Taux d'escompte de la Federal Reserve Bank of New-York { actuel : 1 %, depuis le 27 août 1937.
précédent : 1,50 %, depuis le 2 février 1934.

h) Sveriges Riksbank.

Situations à fin de mois
(en millions de Kr.).

ÉPOQUES (fin d'année ou de mois)	Encaisse métallique (1)			TITRES D'ÉTAT		EFFETS PAYABLES		Avances et avances en comptes courants	Billets en circulation	COMPTES COURANTS				Droit d'émission total (2)	RAPPORT EN %		
	Or déposé à l'étranger et non compris dans l'encaisse métallique	Comptes courants à l'étranger	en Suède	à l'étranger	Suédois	Étrangers	de l'État			de banques commerciales	autres comptes	de banques étrangères	de l'encaisse métallique en circulation		de l'encaisse métallique au droit d'émission	de l'encaisse métallique en circulation	de l'encaisse métallique au droit d'émission
1936.....	459	69,8	259	29,7	70,4	12,2	391	25,3	893	278	294	15,4	3,0	1.269	51,45	36,21	
1937.....	471	68,1	256	6,1	39,6	12,8	749	25,4	980	311	434	6,4	61,4	1.291	48,02	36,45	
1938 Septembre.....	573	110,7	548	72,0	32,8	12,2	411	25,9	1.083	248	678	2,9	69,3	1.496	52,89	38,30	
Octobre.....	591	115,9	473	82,0	31,8	13,2	385	28,0	1.028	237	673	4,1	71,1	1.531	57,49	38,58	
Novembre.....	591	115,8	491	87,0	32,1	14,1	351	32,7	982	484	452	3,2	89,5	1.532	60,18	38,55	
Décembre.....	591	115,8	414	102,0	34,0	13,2	386	36,8	1.061	418	428	3,4	83,7	1.533	55,76	38,58	
1939 Janvier.....	594	135,5	448	112,0	36,0	12,3	298	39,9	979	350	583	3,4	87,5	1.538	60,63	38,62	
Février.....	595	135,3	468	117,0	36,2	12,1	259	42,7	991	345	564	3,1	87,6	1.541	60,06	38,64	
Mars.....	596	135,2	480	127,0	38,9	12,6	231	47,6	1.054	324	524	3,6	69,1	1.543	56,59	38,66	
Avril.....	601	146,6	488	137,0	49,8	12,8	153	51,4	1.041	347	500	3,2	72,1	1.551	57,66	38,72	
Mai.....	614	144,6	526	147,0	45,9	13,2	87	56,3	1.012	506	397	3,5	66,2	1.572	60,68	39,08	
Juin.....	615	146,5	550	152,1	45,7	12,5	50	57,2	1.059	490	368	4,3	63,0	1.570	58,12	39,20	
Juillet.....	621	146,1	560	162,1	45,5	11,2	22	59,2	1.025	350	544	4,9	64,0	1.567	60,60	39,65	
Août.....	633	148,9	545	182,1	43,6	11,3	19	60,5	1.126	338	483	3,2	58,7	1.589	56,24	39,86	
Septembre.....	634	152,3	470	190,0	43,6	13,0	15	78,4	1.259	320	327	3,4	53,6	1.547	50,35	40,99	
Octobre.....	626	106,1	392	203,0	43,3	13,8	17	111,5	1.248	291	246	3,4	31,4	1.485	50,17	42,19	
Novembre.....	627	106,0	348	213,0	40,9	65,2	18	150,0	1.232	519	90	3,0	20,2	1.551	50,91	40,44	

Taux d'escompte { actuel : 2 1/2 % depuis le 1^{er} décembre 1933.
précédent : 3 % depuis le 1^{er} juin 1933.

(1) L'encaisse métallique comprend l'or de la banque déposé en Suède, augmenté jusqu'à concurrence de l'or déposé à l'étranger, de 15 p. c. du total de la couverture métallique.

(2) Le contingent d'émission est fixé au double de l'encaisse métallique plus, depuis le 30 juin 1933, 350 millions de Kr.

i) Banque du Japon.
Situations hebdomadaires
(en millions de Yen).

86

DATES	ENCAISSE ET LINGOTS			Fonds spécial pour change étranger	Effets escomptés	Avances à l'État	Avances	Avances sur effets étrangers	Obligations du Trésor	Billets émis	DÉPÔTS DU GOUVERNEMENT			Autres dépôts	Tous autres engagements	Total des engagements	Rapport de l'encaisse et des lingots à l'ensemble des engagements
	Monnaies d'or et lingots	Autres	Ensemble								Compte courant	Divers	Total				
1937 Moyenne annuelle .	624	46	670	—	535	154	29,9	86,1	676	1.532	217	129	346	72	163	2.113	31,7
1938 Moyenne annuelle .	665	41	706	(1) 300	456	2,9	30,4	30,8	1.251	1.930	278	150	428	112	132	2.602	27,1
1938 9 juillet	801	47	848	—	434	2,9	30,4	23	1.090	1.871	131	139	270	113	136	2.390	35,6
6 août	501	46	547	300	486	2,9	32,1	23	1.141	1.965	179	157	336	70	147	2.518	21,7
10 septembre	501	46	547	300	468	2,9	30,4	15	1.366	1.843	452	178	630	122	139	2.734	20,0
8 octobre	501	44	545	300	482	2,9	30,5	15	1.441	1.940	411	201	612	143	140	2.835	19,2
5 novembre	501	47	548	300	477	2,9	30,5	25	1.571	2.042	430	200	630	89	215	2.976	18,4
10 décembre	501	49	550	300	418	2,9	30,6	15	1.495	2.105	187	216	403	202	120	2.830	19,4
1939 7 janvier	501	46	547	300	403	2,9	30,7	22	1.845	2.318	306	251	557	148	145	3.168	17,3
4 février	501	36	537	300	420	2,9	30,5	25	1.619	2.246	265	295	560	85	121	3.012	17,8
4 mars	501	34	535	300	416	2,9	30,2	31	1.627	2.234	225	323	548	89	170	3.041	17,6
8 avril	501	26	527	300	407	2,9	30,6	15	1.650	2.162	323	298	621	110	137	3.030	17,4
6 mai	501	37	538	300	402	2,9	30,1	15	1.499	2.142	226	213	439	134	162	2.877	18,7
10 juin	501	39	540	300	399	2,9	30,4	29	1.475	2.060	277	230	507	180	128	2.875	18,8
15 juillet	501	47	548	300	397	2,9	30,6	22	1.560	2.194	331	257	588	99	113	2.994	18,3
19 août	501	46	547	300	387	2,9	30,2	29	1.497	2.244	227	285	512	84	119	2.959	18,5
9 septembre	501	49	550	300	390	2,9	30,3	58	1.630	2.284	325	288	611	81	137	3.113	17,7
7 octobre	501	45	546	300	408	2,9	30,3	74	1.852	2.504	359	271	630	85	124	3.343	16,3

Taux d'escompte { actuel : 3,46 %, depuis le 11 mars 1938.
précédent : 3,285 %, depuis le 7 avril 1936.

(1) Ce poste ne figure aux situations hebdomadaires que depuis le 23 juillet 1938.

III. — BANQUE DES REGLEMENTS INTERNATIONAUX, A BALE.

87

SITUATION en milliers de francs suisses-or [unités de 0,29032258... gramme d'or fin (art. 5 des statuts)].

	Au 31 octobre 1939		Au 30 novembre 1939	
ACTIF.				
I. Or en lingots	17.532	3,9	22.100	4,8
II. Encaisse :				
A la banque et en compte courant dans d'autres banques	15.851	3,5	28.678	6,2
III. Fonds à vue placés à intérêts	13.814	3,0	12.356	2,7
IV. Portefeuille réescomptable :				
1° Effets de commerce et acceptations de banque	109.498	24,2	70.867	15,4
2° Bons du Trésor	48.521	10,7	88.822	19,3
	158.019		159.689	
V. Fonds à terme placés à intérêts :				
A 3 mois au maximum	26.575	5,9	20.653	4,5
VI. Effets et placements divers :				
1° A 3 mois d'échéance au maximum :				
a) Bons du Trésor	23.205	5,1	26.811	5,8
b) Placements divers	64.575	14,3	42.830	9,3
2° De 3 à 6 mois d'échéance :				
a) Bons du Trésor	50.845	11,2	53.260	11,6
b) Placements divers	27.942	6,2	46.266	10,1
3° A plus de 6 mois d'échéance :				
a) Bons du Trésor	22.040	4,9	15.940	3,5
b) Placements divers	25.658	5,7	25.474	5,6
	214.265		210.581	
VII. Autres actifs	6.233	1,4	5.530	1,2
TOTAL ACTIF...	452.289	100,0	459.587	100,0
PASSIF.				
I. Capital :				
Capital autocrisé et émis : 200.000 actions de 2.500 francs suisses-or chacune	500.000		500.000	
Actions libérées de 25 %	125.000	27,6	125.000	27,2
II. Réserves :				
1° Fonds de réserve légale	5.117		5.117	
2° Fonds de réserve de dividendes	6.659		6.659	
3° Fonds de réserve générale	13.317		13.317	
	25.093	5,6	25.093	5,5
III. Dépôts à long terme :				
1° Dépôts au compte de Trusts des annuités	153.096	33,8	153.096	33,3
2° Dépôt du gouvernement allemand	76.548	16,9	76.548	16,7
	229.644		229.644	
IV. Dépôts à court terme et à vue (diverses monnaies) :				
1° Banques centrales pour leur compte :				
a) A 3 mois au maximum	2.677	0,6	1.602	0,3
b) A vue	17.497	3,9	26.073	5,7
2° Banques centrales pour le compte d'autres déposants :				
A vue	1.539	0,3	1.278	0,3
3° Autres déposants :				
a) De 3 à 6 mois d'échéance. — Dépôt du gouvernement français (Sarro)	697	0,2	697	0,1
b) A 3 mois au maximum	26	0,0	26	0,0
c) A vue	886	0,2	776	0,2
	1.609		1.499	
V. Dépôts à vue (or)	10.664	2,4	10.266	2,2
VI. Postes divers	38.566	8,5	39.132	8,5
TOTAL PASSIF...	452.289	100,0	459.587	100,0

NOTE. — L'or détenu en garde sous dossier pour le compte de banques centrales et les fonds détenus pour le service des emprunts internationaux dont la Banque des Règlements internationaux est le mandataire-trustee ou l'agent fiscal ne sont pas inclus dans ces situations.

TABLE DES MATIÈRES DES STATISTIQUES COURANTES.

	Tabl.		Tabl.
STATISTIQUE DÉMOGRAPHIQUE DE LA BELGIQUE	1	II. — Indices des prix de détail et du coût de la vie	46
LE MARCHÉ DE L'ARGENT.		a) prix de détail en Belgique;	
I. — Taux d'escompte et de prêts	2	b) nouveaux indices des prix de détail en Belgique;	
II. — Taux des certificats de Trésorerie et des bons à court terme	3	c) indices du coût de la vie en Belgique;	
III. — Taux des dépôts en banque et à la Caisse Générale d'Épargne	4	d) indices du coût de la vie et des prix de détail à l'étranger.	
LE MARCHÉ DES CHANGES ET DES MÉTAUX PRÉCIEUX.		III. — Prix de gros de produits industriels...	47
I. — Cours des métaux précieux à Londres..	9	IV. — Prix des produits agricoles	48
II. — Cours des changes au comptant à la Bourse de Bruxelles	10	V. — Indices agricoles	49
III. — Change à terme	11	LA PRODUCTION.	
a) change à 1 mois;		I. — Charbonnière et métallurgique	55
b) change à 3 mois.		II. — Productions diverses	56
LE MARCHÉ DES CAPITAUX.		III. — La construction	57
I. — Cours comparés de quelques fonds publics	14	IV. — L'électricité	58
II. — Indice de la Bourse de Bruxelles	15	V. — Le gaz	59
III. — Cours, rendements et indices des principaux types d'obligations	16	LA CONSOMMATION.	
IV. — Émissions de capitaux en Belgique et au Congo belge	17	I. — Indices des ventes à la consommation.	65
a) tableau rétrospectif;		II. — Le tabac	66
b) détail des émissions;		III. — Les abatages	67
c) groupement par importance du capital.		LES TRANSPORTS.	
V. — Recours des pouvoirs publics à l'emprunt	18	I. — Société nationale des Chemins de fer belges	70
VI. — Inscriptions hypothécaires	19	a) recettes et dépenses d'exploitation;	
LES FINANCES PUBLIQUES.		b) wagons fournis à l'industrie;	
I. — Rendement des impôts	25	c) trafic :	
II. — Situation du Fonds d'Amortissement de la Dette Publique	26	1° trafic général;	
LES REVENUS ET L'ÉPARGNE.		2° grosses marchandises :	
I. — Rendement des sociétés anonymes belges	30	A) ensemble du trafic;	
a) détail par industries;		B) service interne belge.	
b) tableau rétrospectif.		II. — Les ports	71
II. — Caisse Générale d'Épargne et de Retraite	31	a) Anvers;	
a) dépôts sur livrets particuliers à la Caisse d'Épargne;		b) Gand;	
b) versements inscrits aux comptes des affiliés à la Caisse de Retraite.		c) Bruges et Zeebrugge;	
III. — Indice trimestriel des salaires	32	d) Grand-Bruxelles;	
LE MOUVEMENT DES AFFAIRES.		e) Ostende.	
I. — Chambres de compensation	35	LE COMMERCE EXTÉRIEUR.	
II. — Chèques postaux	36	I. — Classification adoptée par la Convention de Bruxelles	75
III. — Demandes en autorisation d'établissements classés	37	II. — Classification d'après le degré d'achèvement des produits	76
IV. — Effets impayés	38	LE CHOMAGE.	
V. — Faillites et homologations de concordats	39	I. — Tableau général	80
a) tableau rétrospectif;		II. — Tableau par provinces	81
b) détail par industries.		STATISTIQUES BANCAIRES.	
LES PRIX.		I. — Belgique et Congo belge	85
I. — Indices des prix de gros	45	a) Banque Nationale de Belgique;	
a) en Belgique;		b) Banque du Congo belge;	
b) à l'étranger.		c) Situations trimestrielles des banques belges, publiées par la Banque Nationale de Belgique.	
		II. — Banques d'émission étrangères	86
		a) Taux d'escompte;	
		b) Situations Banque de France;	
		c) " Bank of England;	
		d) " Nederlandsche Bank;	
		e) " Banque Nat. Suisse;	
		f) " Reichsbank;	
		g) " Federal Reserve Banks;	
		h) " Sveriges Riksbank;	
		i) " Banque du Japon.	
		III. — Banque des Règlements Internationaux.	

Prix de l'abonnement annuel : Belgique, 100 francs.
Etranger, 120 francs.

Prix du numéro ordinaire : Belgique, 7,50 francs.
Etranger, 9 francs.

Prix du numéro spécial consacré à l'examen de la situation économique du pays
pendant l'année antérieure : Belgique, 20 francs.
Etranger, 25 francs.

Virement au compte chèques postaux n° 500 de la Banque Nationale de
Belgique.

Les abonnés voudront bien nous signaler s'ils désirent recevoir l'édition
française ou flamande.
